CONSEIL COMMUNAL

SEANCE DU 26 AOÛT 2026

Procès-verbal

Présents :

Monsieur Vincent MAGNUS, Bourgmestre - Président;
Monsieur Philippe LANDRAIN, Monsieur Didier LAFORGE, Monsieur Olivier WALTZING, Madame Anne LAMESCH, Madame Patty SCHMIT, Monsieur Marc KERGER, Echevins;
Madame Anne-Catherine GOFFINET, Monsieur Romain GAUDRON, Monsieur Matthieu SAINLEZ, Monsieur Morad LAQLII, Monsieur Paul KIAME, Monsieur Alain DEWORME, Monsieur Raphaël GIGI, Madame Vanessa WAGNER, Monsieur Pierre-Philippe BALON, Monsieur René TIMMERMANS, Monsieur Henri BOSSELER, Monsieur Benjamin SIGARD, Monsieur Charles COIBION, Monsieur Raphaël FILIPUCCI, Madame Virginie BACK-BERG, Madame Nadia GILLET, Monsieur Christian MERGEAI, Monsieur Xavier KROELL, Madame Céline THINES, Monsieur Dany VAN MELSEN, Madame France VERDURE, Monsieur Guillaume SAUSSEZ, Madame Francine THIRY, Conseillers;
Madame Sylvie BERTHOLET, Présidente du CPAS;
Monsieur Cédric LECLERCQ, Directeur général;

Excusés :

Madame Géraldine FROGNET, Conseillère

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 24 juin 2026.....4

2. Communication d'ordonnances de police de réglementation de la circulation.....4

3. Marché de Travaux : Rénovation du Palais et de l'ancien Hôtel du Nord en Pôle touristique, culturel et événementiel - Approbation des conditions, du mode de passation et du projet d'avis de marché 28

4. Rénovation du Palais et de l'ancien Hôtel du Nord en Pôle touristique, culturel et événementiel - Approbation de la convention entre pouvoirs adjudicateurs (Ville d'Arlon et IDELUX Projets Publics) relative à la réalisation de marchés conjoints 43

5. Aménagement d'une aire pour motorhomes de qualité à la rue de Rédange - Approbation du dossier de demande de subside auprès de Tourisme Wallonie..... 46

6. Nouveau raccordement à l'électricité pour l'aire de motorhomes - Approbation des conditions et du mode de passation 55

7. Présentation en séance du logiciel BetterStreet – zoom sur son utilisation par le Service Voirie.....57

8. Nouveau raccordement du compteur d'électricité pour l'ancien Blokker - Approbation des conditions et du mode de passation 65

9. Rénovation du centre du village de Fouches : Acquisition, pour cause d'utilité publique, d'emprises : Approbation des promesses de vente unilatérales.....67

10. Acquisition d'un bâtiment administratif sis en retrait de la rue des Espagnols : Accord de principe. 70

11. Vente de coupes de bois dans le cantonnement d'AYWAILLE - exercice budgétaire communal 2026 : Destination des coupes et fixation des conditions. 74

12. Vente de coupes de bois dans le cantonnement d'ARLON - exercice budgétaire communal 2026 : Destination des coupes et fixation des conditions. 75

13. Adoption d'une modification au règlement complémentaire à la circulation routière : arrêté ministériel pour régulariser des aménagements cyclo-piétons rue de la Posterie à Arlon (RN83) 77

14. Approbation du compte de la Fabrique d'église de Heinsch pour l'exercice 2025.....79

15. Approbation du compte de la Fabrique d'église de Saint-Donat pour l'exercice 2025 - ERRATUM 80

16. Approbation du compte de la Fabrique d'église de Bonnert pour l'exercice 2025 82

17. Octroi d'une subvention à l'ASBL APEDAF (Association des Parents d'Enfants Déficients Auditifs francophones)..... 83

18. Octroi d'une subvention au Tennis Club de Waltzing pour l'organisation d'un tournoi de tennis entre le TC Waltzing et le club d'Alba 84

19. Octroi d'une subvention pour l'organisation du 1er salon du bien-être animal 85

20. Octroi d'une subvention à l'association « Les Pointus de la Spetz » pour leur participation à divers carnavals en Belgique et à l'étranger 86

21. Octroi d'une subvention au comité des fêtes de Fouches pour l'organisation de la fête de la musique 2026 87

22. Octroi d'une subvention à l'ACIA pour l'organisation de la braderie 2026..... 88

23. Remboursement du précompte immobilier au Royal Cercle Saint-Louis de Toernich pour l'année 2026 89

24. Remboursement du précompte immobilier à l'Union Udange « société de Fanfare et cercle socioculturel » pour l'année 2025 90

25. Remboursement du précompte immobilier à l'Union Udange « société de Fanfare et cercle socioculturel » pour l'année 2026 90

26. Subventions aux communes pour leurs actions en matière de bien-être animal - Demandes de subsides pour la période 2026 - 2027.....91

27. Ratification des arrêtés de police du Bourgmestre portant sur la délimitation de la zone où peuvent être exercées les activités de gardiennage durant les festivités lors de la retransmission de matchs de football de la Coupe du Monde 2026 sur la Place Léopold et mesures de sécurité complémentaires 92

27.1. Interpellation de Madame France VERDURE relative à la gouvernance de la politique événementielle de la Ville d'Arlon 93

27.2. Interpellation de Madame France VERDURE relative au modèle économique pour les grandes manifestations arlonaises. 100

27.3. Interpellation du groupe Ecolo par rapport aux dossiers sécurités lors des festivités. 106

27.4. Interpellation du groupe Ecolo relative à la prise en considération des épisodes de canicule..... 112

\+ + +

Monsieur Vincent MAGNUS, en sa qualité de Président du Conseil Communal,
ouvre la séance à 19 heures et 06 minutes.

\+ + +

SÉANCE PUBLIQUE

Monsieur MAGNUS – J'espère que vous avez toutes et tous passé des vacances reposantes, et vous retrouve en pleine forme lors de ce premier conseil de rentrée.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 24 juin 2026

Monsieur MAGNUS – Le premier point est l'approbation du procès-verbal du 24 juin. Je m'excuse, vis-à-vis de ceux qui reçoivent leurs documents papier, que ça a été imprimé. Ce n'est pas qu'on est revenu à des techniques ancestrales, mais la personne qui imprime les documents était en congé. C'est quelqu'un d'autre qui l'a fait, et qui ne savait pas qu'on ne les imprimait pas. Ça ne se passera plus comme ça la prochaine fois, on a redit ce que nous souhaitions, ce que vous avez décidé.

Après discussion, le Conseil communal, à l'unanimité :

Approuve le procès-verbal de la séance précédente.

\+ + +

19h08 : Monsieur Pierre-Philippe BALON, Conseiller, entre en séance

\+ + +

2. Communication d'ordonnances de police de réglementation de la circulation

Le Conseil communal :

Vu les ordonnances de police prises par M. le Bourgmestre;
Vu les articles 117 (alinéa 1er), et 119 (alinéa 1er), 130 bis, 133 (alinéa 1er), 134 (alinéa 1er) et 135 (par.2) de la loi communale et le rapport de M. le Bourgmestre;

Le 19 mai 2026 : Réglementant la circulation des véhicules rue Elterwée et rue Saint-Laurent à Arlon, en raison de travaux – raccordement électrique, du 19/05/26 à 07h00 au 19/06/26 à 17h00.

Le 19 mai 2026 : Réglementant le stationnement et la circulation des véhicules Grand-Rue/Place Léopold 5 à Arlon, en raison de travaux d'évacuation, du 13/04/26 à 08h00 au 15/06/26 à 12h00 (sauf jeudis, jour de marché hebdomadaire).

Le 19 mai 2026 : Réglementant la circulation des véhicules rue Jean l'Aveugle 1 à Arlon, en raison d'un emménagement, le 15/05/26 de 15h00 à 17h00.

Le 19 mai 2026 : Réglementant le stationnement des véhicules rue des Faubourgs 52 à Arlon, en raison de travaux de toiture + pose de nacelle, du 15/05/26 à 06h00 au 19/05/26 à 22h00.

Le 19 mai 2026 : Réglementant la circulation des véhicules et des piétons rue Saint-Mathias, du n°34 au n°8 ; rue du Rhin du n°29 au n°31 et du n°49 au n°51 A ; et rue des Fermes du n°2 au n°8 à Arlon, en raison de travaux – pose de gaine et chambre de visite, du 20/05/26 à 07h00 au 05/06/26 à 17h00.

Le 19 mai 2026 : Réglementant la circulation et le stationnement des véhicules, et la circulation des piétons, rue des Déportés à Arlon, en raison de pose d'un container, du 18/05/26 à 07h00 au 29/05/26 à 18h00.

Le 19 mai 2026 : Réglementant le stationnement des véhicules avenue Jean-Baptiste Nothomb 20 à Arlon, en raison d'un déménagement, le 18/05/26 de 08h00 à 18h00.

Le 19 mai 2026 : Réglementant le stationnement et la circulation des véhicules Place Camille Cerf 3 à Arlon, en raison d'une livraison du 19/05/26 à 08h00 au 22/05/26 à 17h00.

Le 19 mai 2026 : Réglementant la circulation des piétons et des véhicules rue de Diekirch 7 à Arlon, en raison de travaux – raccordement d'eau, du 13/05/26 à 08h00 au 22/05/26 à 16h30.

Le 19 mai 2026 : Réglementant la circulation des piétons rue du Palais de Justice 1 à Arlon, en raison de travaux – pose de chambre de visite, le 13/05/26vde 08h00 à 15h30.

Le 19 mai 2026 : Réglementant la circulation et le stationnement des véhicules, et la circulation des piétons, rue des Déportés à Arlon, en raison pose d'un container, du 11/06/26 à 06h00 au 12/06/26 à 18h00.

Le 19 mai 2026 : Réglementant la circulation des véhicules rue Godefroid Kurth 56 à Arlon, en raison d'un déménagement, le 16/05/26 de 08h00 à 18h00.

Le 19 mai 2026 : Réglementant la circulation des véhicules aux endroits suivants : Am Eck, Friddericht, Heiderwee, Kirchberg, Laiperwee, Lannewee, Neiewee, rue de Grass, rue du Domaine, rue du Duché, rue de la Gendarmerie, rue de la Station, rue Sainte-Aldegonde, route de Luxembourg, rue d'Autelhaut, rue de Berleymont, rue de Kleinbettingen, rue de l'Eau, rue de la

Halte, rue de la Huuscht, rue de Sterpenich, rue du Bourg, rue du Cloître, rue Hammelsmarsch, rue Huart d'Autel, et rue Saint-Fiacre à Arlon, en raison de travaux – raccordement télécommunication et pose de chambre de visite, du 18/05/26 à 08h00 au 12/06/26 à18h00.

Le 19 mai 2026 : Réglementant la circulation des piétons avenue de Longwy 152 à Arlon, en raison de travaux – raccordement fibre Proximus, du 21/05/26 à 06h00 au 28/05/26 à 17h00.

Le 19 mai 2026 : Réglementant la circulation des véhicules rue du Centre 16 à Arlon, en raison de travaux – raccordement télécommunication, du 12/06/26 à 07h00 au 18/06/26 à 18h00.

Le 19 mai 2026 : Réglementant la circulation des piétons et le stationnement des véhicules avenue Victor Tesch 48 à Arlon, en raison de travaux – raccordement télécommunication, du 22/05/26 à 08h00 au 29/05/26 à 17h00.

Le 19 mai 2026 : Réglementant la circulation des piétons chemin du Peiffeschoff 19 à Arlon, en raison de travaux – raccordement télécommunication, du 22/05/26 à 08h00 au 29/05/26 à 17h00.

Le 19 mai 2026 : Réglementant la circulation des piétons et des véhicules chemin des Espagnols 281 à Arlon, en raison de travaux – raccordement télécommunication, du 22/05/26 à 08h00 au 29/05/26 à 17h00.

Le 19 mai 2026 : Réglementant la circulation des piétons et des véhicules rue de l'Eisch 23 à Arlon, en raison de travaux – raccordement télécommunication, du 26/05/26 à 08h00 au 02/06/26 à 17h00.

Le 19 mai 2026 : Réglementant la circulation des piétons et des véhicules chemin du Peiffeschoff 13 à Arlon, en raison de travaux – raccordement télécommunication, du 26/05/26 à 08h00 au 02/06/26 à 17h00.

Le 19 mai 2026 : Réglementant la circulation des piétons et le stationnement des véhicules rue du Casino 12 à Arlon, en raison de travaux – raccordement télécommunication, du 26/05/26 à 08h00 au 02/06/26 à 17h00.

Le 19 mai 2026 : Réglementant la circulation et le stationnement des véhicules rue des Hêtres, avenue du Galgenberg et rue des Lilas à Arlon, en raison de travaux – raccordement télécommunication, pose de gaine, du 20/05/26 à 08h00 au 05/06/26 à 17h00.

Le 19 mai 2026 : Réglementant le stationnement des véhicules à Arlon, en raison d'une émission radio en direct par Vivacité au Café Suisse, du 21/05//26 à 17h00 au 22/05/26 à 09h00.

Le 19 mai 2026 : Réglementant la circulation des véhicules à Arlon, en raison de la Fête des Voisin de la rue Michel Hamélius, le 29/05/26 de 19h00 à 23h59

Le 20 mai 2026 : Réglementant la circulation des véhicules rue Halbardier 50 à Arlon, en raison de travaux – raccordement électrique + pose de gaine et armoire, du 11/05/26 à 07h030 au 05/06/26 à 17h00.

Le 20 mai 2026 : Réglementant le stationnement des véhicules rue Saint-Donat 34 à Arlon, en raison d'un déménagement, le 30/05/26 de 08h00 à 17h00.

Le 20 mai 2026 : Réglementant la circulation des véhicules rue du Centre 66 à Arlon, en raison de l'installation d'une grue, le 26/05/26 de 08h00 à 17h00.

Le 20 mai 2026 : Réglementant le stationnement des véhicules avenue de la Gare 47 et 49 à Arlon, en raison de travaux – construction d'un immeuble, du 21/05/26 à 17h00 au 22/05/26 à 14h00.

Le 21 mai 2026 : Réglementant le stationnement des véhicules rue du Gazomètre 74 à Arlon, en raison d'un déménagement, le 22/05/26 de 08h00 à 18h00.

Le 21 mai 2026 : Réglementant le stationnement des véhicules à Arlon, en raison des festivités du Maitrank 2026, du 22/05/26 à 15h00 au 24/05/26 à 06h00.

Le 21 mai 2026 : Réglementant la circulation des véhicules à Arlon, en raison de la Fêtes des Voisins de la Chaussée Romaine, du 29/05/26 à 18h00 au 30/05/26 à 08h00.

Le 21 mai 2026 : Réglementant le stationnement des véhicules à Arlon, en raison d'un Job Day de la Police, le 30/05/26 de 08h00 à 18h00.

Le 21 mai 2026 : Réglementant le stationnement des véhicules à Arlon, en raison du Race Across Benelux, du 27/05/26 à 06h00 au 01/06/26 à 12h00.

Le 26 mai 2026 : Réglementant le stationnement des véhicules rue des Faubourgs 52 à Arlon, en raison de travaux de toiture + pose d'une nacelle, du 15/05/26 à 06h00 au 30/05/26 à 22h00.

Le 28 mai 2026 : Réglementant la circulation des véhicules rue Franck à Arlon, en raison de travaux – endoscopie du réseau d'égouts de la rue Franck, le 27/05/26 de 07h00 à 12h00.

Le 28 mai 2026 : Réglementant le stationnement des véhicules rue du Bourgs 57 à Arlon, en raison d'une expulsion, le 29/05/26 à 09h00 jusqu'à fin de l'expulsion.

Le 28 mai 2026 : Réglementant la circulation des véhicules rue du Bastion à Arlon, en raison d'une livraison, le 28/05/26 de 07h00 à 16h00.

Le 28 mai 2026 : Réglementant le stationnement des véhicules rue du Palais de Justice 2 à Arlon, en raison d'un déménagement, le 30/05/26 de 07h00 à 22h00.

Le 28 mai 2026 : Réglementant la circulation des véhicules rue de la Meuse 33 à Arlon, en raison de travaux – raccordement télécommunication, du 28/05/26 à 08h00 au 04/06/26 à 17h00.

<u>Le 29 mai 2026 :</u> Réglementant la circulation des piétons rue de Diekirch 247 à Arlon, en raison de travaux – raccordement fibre Proximus, du 21/05/26 à 08h00 au 05/06/26 à 17h00.

<u>Le 29 mai 2026 :</u> Réglementant la circulation des piétons et des véhicules rue de la Meuse 9 à Arlon, en raison de travaux – raccordement fibre Proximus, du 29/05/26 à 08h00 au 05/06/26 à 17h00.

<u>Le 29 mai 2026 :</u> Réglementant la circulation des piétons et le stationnement des véhicules rue de la Semois 107 à Arlon, en raison de travaux – raccordement fibre Proximus, 29/05/26 à 08h00 au 05/06/26 à 17h00.

<u>Le 29 mai 2026 :</u> Réglementant le stationnement des véhicules rue des Faubourgs 65 à Arlon, en raison de travaux – raccordement électricité, le 29/05/26 de 08h00 à 15h00.

<u>Le 29 mai 2026 :</u> Réglementant le stationnement et la circulation des véhicules et des piétons rue des Genêts, rue de Viville et rue des Glycines à Arlon, en raison de travaux – pose de gaine fibre optique, du 01/06/26 à 08h00 au 03/07/26 à 17h00.

<u>Le 29 mai 2026 :</u> Autorisant le stationnement du véhicule de déménagement Place Didier 39 bte 2 à Arlon, en raison d'un déménagement, le 31/05/26 de 12h00 à 16h00.

<u>Le 29 mai 2026 :</u> Réglementant la circulation des piétons rue Saint Jean 25 à Arlon, en raison d'une livraison, le 29/05/26 de 07h00 à 17h00.

<u>Le 29 mai 2026 :</u> Réglementant la circulation des piétons Grand-Rue 56 à Arlon, en raison de travaux – placement d'un échafaudage, du 29/05/26 à 08h00 au 20/06/26 à 16h00.

<u>Le 29 mai 2026 :</u> Réglementant le stationnement des véhicules à Arlon, en raison des mariages du mois de juin 2026, aux dates suivantes : le 06/06/26 de 12h30 à 15h30, le 13/06/26 de 09h30 à 14h30, le 20/06/26 de 13h00 à 15h00 et le 27/06/26 de 09h30 à 15h30.

<u>Le 29 mai 2026 :</u> Réglementant le stationnement des véhicules à Arlon, en raison du concert « Cancer Bats », du 06/06/26 à 07h00 au 07/06/26 à 07h00.

<u>Le 29 mai 2026 :</u> Réglementant le stationnement des véhicules à Arlon, en raison du démontage de l'exposition Palix, le 07/06/26 de 16h00 à 21h00 et le 09/06/26 de 09h00 à 17h00.

<u>Le 01 juin 2026 :</u> Réglementant la circulation des véhicules Markewee à Arlon, en raison de travaux – pose chambre de visite et réparation au réseau d'égouttage, du 18/07/26 à 06h00 au 17/12/26 à 17h00.

<u>Le 01 juin 2026 :</u> Réglementant la circulation des piétons rue des Martyrs du n°56 au n°62 à Arlon, en raison de travaux de façade, du 04/03/26 à 07h00 au 22/06/26 à 18h00.

Le 01 juin 2026 : Réglementant la circulation des véhicules et des piétons rue Halbardier 69 à Arlon, en raison de travaux – raccordement électrique, du 01/06/26 à 07h00 au 30/06/26 à 17h00 (1 jours de travail).

Le 01 juin 2026 : Réglementant la circulation des piétons rue Joseph Netzer 11 à Arlon, en raison de travaux – pose d'un échafaudage, du 29/05/26 à 06h00 au 29/07/26 à 22h00.

Le 01 juin 2026 : Réglementant la circulation des piétons et le stationnement des véhicules rue Zénobe Gramme 24 à Arlon, en raison de travaux sur toiture – échafaudage + élévateur, du 01/06/26 à 07h30 au 07/06/26 à 17h00.

Le 01 juin 2026 : Réglementant le stationnement des véhicules rue du Dispensaire, en face du n°50 à Arlon, en raison de travaux – remplacement de menuiserie extérieure, du 02/06/26 à 06h30 au 03/06/26 à 18h00.

Le 01 juin 2026 : Réglementant la circulation des véhicules est des piétons rue Francq 40 à Arlon, en raison de travaux – placement d'un échafaudage, du 18/05/26 à 07h00 au 05/06/26 à 16h00 (suspendue du 22/05/26 à 17h00 au 25/05/26 à 17h00.

Le 01 juin 2026 : Réglementant la circulation des véhicules et des piétons rue Francq 40 à Arlon, en raison de travaux – placement d'un échafaudage, du 18/05/26 à 07h00 au 05/06/26 à 16h00 (sauf les weekends).

Le 01 juin 2026 : Réglementant la circulation et le stationnement des véhicules, et la circulation des piétons, rue du Marché au Beurre à Arlon, en raison de travaux – pose de gaine et chambre de visite + raccordement télécommunication, du 06/06/26 à 07h00 au 12/06/26 à 17h00.

Le 01 juin 2026 : Réglementant la circulation des véhicules chemin des Espagnols, à hauteur de l'immeuble 228, à Arlon, en raison de travaux – pose d'une dalle en béton, du 26/05/26 de 08h00 à 18h00 (durant 30 minutes le temps du déchargement).

Le 01 juin 2026 : Réglementant la circulation et le stationnement des véhicules, et la circulation des piétons, rue de l'Hydrion, à hauteur de son carrefour avec le Parc des Expositions à Arlon, en raison de travaux – construction d'un immeuble, en date du 25/05/26 à 17h00 au 30/06/26 à 14h00.

Le 01 juin 2026 : Réglementant la circulation des véhicules N4 à Arlon, en raison de travaux de marquage, du 26/05/26 à 08h00 au 13/07/26 à 17h00.

Le 01 juin 2026 : Réglementant la circulation des véhicules N81 à Arlon, en raison de travaux de marquage, du 26/05/26 à 08h00 au 13/07/26 à 17h00.

Le 01 juin 2026 : Réglementant la circulation des véhicules N83 à Arlon, en raison de travaux de marquage, du 26/05/26 à 08h00 au 13/07/26 à 17h00.

<u>Le 01 juin 2026 :</u> Réglementant la circulation des véhicules N82 à Arlon, en raison de travaux de marquage, du 26/05/26 à 08h00 au 13/07/26 à 17h00.

<u>Le 01 juin 2026 :</u> Réglementant la circulation des véhicules rue du Ton 5 à Arlon, en raison de travaux – raccordement télécommunication, du 27/05/26 à 08h00 au 03/06/26 à 17h00.

<u>Le 01 juin 2026 :</u> Réglementant la circulation des véhicules rue des Muguets 3 à Arlon, en raison de travaux – raccordement télécommunication, du 27/05/26 à 08h00 au 03/06/26 à 17h00.

<u>Le 01 juin 2026 :</u> Réglementant la circulation des véhicules rue de l'Eisch 22 à Arlon, en raison de travaux – raccordement télécommunication, du 27/05/26 à 08h00 au 03/06/26 à 17h00.

<u>Le 01 juin 2026 :</u> Réglementant le stationnement et la circulation des véhicules, et la circulation des piétons, rue de la Schlaus, rue Jean-de-Feller et rue Saint-Nicolas à Arlon, en raison de travaux – raccordement électrique, pose de gaines, du 26/05/26 à 07h00 au 30/07/26 à 17h00.

<u>Le 01 juin 2026 :</u> Réglementant le stationnement et la circulation des véhicules, et la circulation des piétons, Venelle du Rhin du n°7 au n°15, rue des Fermes du n°6 au n°15, et rue du Ponceau du n°36 au n°34 à Arlon, en raison de travaux – raccordement électrique, pose de gaines, du 27/05/26 à 07h00 au 12/06/26 à 17h00.

<u>Le 01 juin 2026 :</u> Réglementant le stationnement et la circulation des véhicules, et la circulation des piétons, rue du 25 Août, Place Léopold, Square Albert 1er et rue des Martyrs à Arlon, en raison de travaux – raccordement gaz et électrique, du 01/06/26 à 07h00 au 10/07/26 à 17h00.

<u>Le 01 juin 2026 :</u> Réglementant la circulation des piétons rue de Neufchâteau 9 à Arlon, en raison de travaux – placement d'un échafaudage, du 26/05/26 à 07h00 au 19/06/26 à 17h00.

<u>Le 01 juin 2026 :</u> Réglementant la circulation des véhicules rue du Bastion à Arlon, en raison d'une livraison, le 26/05/26 de 06h30 à 16h00.

<u>Le 01 juin 2026 :</u> Réglementant la circulation des piétons avenue de Longwy 138 à Arlon, en raison de travaux – placement d'un échafaudage, du 26/05/26 à 08h40 au 29/05/26 à 18h00.

<u>Le 01 juin 2026 :</u> Réglementant le stationnement des véhicules et la circulation des piétons Grand-Place 16 à Arlon, en raison de travaux – pose trappe cave de trottoir, le 27/05/26 de 09h00 à 16h00.

<u>Le 01 juin 2026 :</u> Réglementant la circulation des véhicules rue Général Jourdan du n°4 au n°8 à Arlon, en raison de travaux – raccordement télécommunication, le 01/06/26 de 00h00 à 23h59.

<u>Le 01 juin 2026 :</u> Réglementant la circulation et le stationnement des véhicules chemin de la Hart à Arlon, en raison de travaux – prolongement des BFE à la Cova, du 07/01/26 à 07h30 au 05/06/26 à 16h00.

Le 01 juin 2026 : Réglementant la circulation des piétons rue des Déportés 48 à Arlon, en raison de travaux – pose d'un échafaudage, du 01/06/26 à 09h00 au 14/06/26 à16h00.

Le 01 juin 2026 : Réglementant la circulation des piétons rue de Bitburg 96 à Arlon, en raison de travaux – raccordement fibre Proximus, du 01/06/26 à 08h00 au 08/06/26 à 17h00.

Le 01 juin 2026 : Réglementant la circulation des piétons et des véhicules chemin du Peiffeschoff 38 à Arlon, en raison de travaux – raccordement fibre Proximus, du 01/06/26 à 08h00 au 08/06/26 à 17h00.

Le 01 juin 2026 : Réglementant la circulation des piétons et le stationnement des véhicules rue du Vicinal 137 à Arlon, en raison de travaux – raccordement fibre Proximus, du 03/06/26 à 08h00 au 10/06/26 à 17h00.

Le 01 juin 2026 : Réglementant la circulation des piétons et le stationnement des véhicules rue des Déportés à Arlon, en raison de travaux – raccordement fibre Proximus, du 03/06/26 à 08h00 au 10/06/26 à 17h00.

Le 01 juin 2026 : Réglementant la circulation des piétons et le stationnement des véhicules avenue Victor Tesch 48 à Arlon, en raison de travaux – raccordement fibre Proximus, du 02/06/26 à 08h00 au 09/06/26 à 17h00.

Le 01 juin 2026 : Réglementant la circulation des piétons avenue de Longwy 143 à Arlon, en raison de travaux – raccordement fibre Proximus, du 03/06/26 à 08h00 au 10/06/26 à 17h00.

Le 01 juin 2026 : Réglementant la circulation des piétons et des véhicules rue Vercingétorix 21 à Arlon, en raison de travaux – raccordement fibre Proximus, du 02/06/26 à 08h00 au 09/06/26 à 17h00.

Le 01 juin 2026 : Réglementant la circulation des véhicules rue de l'Esplanade 6 à Arlon, en raison de travaux – suppression raccordement gaz, le 01/06/26 de 07h00 à 16h00.

Le 01 juin 2026 : Réglementant la circulation des véhicules rue du Beynert 1 à Arlon, en raison de travaux – pose conduite d'eau, du 01/06/26 à 07h00 au 31/08/26 à 07h00.

Le 01 juin 2026 : Réglementant la circulation des piétons et le stationnement des véhicules rue Ermesinde 10 à Arlon, en raison de travaux – placement d'un échafaudage, du 01/06/26 à 07h00 au 12/06/26 à 17h00.

Le 01 juin 2026 : Réglementant le stationnement et la circulation des véhicules Grand-Rue 56 à Arlon, en raison de remplacement de menuiserie extérieure, du 01/06/26 à 07h00 au 02/06/26 à 17h00.

Le 01 juin 2026 : Réglementant la circulation des piétons rue François Bovesse 22 à Arlon, en raison de travaux – raccordement fibre Proximus, du 04/06/26 à 08h00 au 11/06/26 à 17h00.

Le 01 juin 2026 : Réglementant la circulation des véhicules rue du Maitrank 61 à Arlon, en raison de travaux – fuite d'eau sur raccordement d'eau, du 02/06/26 à 08h00 au 09/06/26 à 17h00.

Le 01 juin 2026 : Réglementant le stationnement des véhicules rue du Dispensaire 50 à Arlon, en raison de travaux – remplacement menuiserie extérieure, du 02/06/26 à 06h30 au 03/06/26 à 18h00.

Le 01 juin 2026 : Réglementant la circulation et le stationnement des véhicules avenue de Longwy 394 à Arlon, en raison de travaux – raccordement au réseau Orange, du 02/06/26 à 08h00 au 19/06/26 à 16h30.

Le 01 juin 2026 : Réglementant le stationnement des véhicules avenue de la Gare à Arlon, en raison de bus de remplacement SNCB, le 02/06/26 de 10h00 à 14h00.

Le 01 juin 2026 : Réglementant la circulation des piétons rue de Neufchâteau 168 à Arlon, en raison de travaux – raccordement fibre Proximus, du 02/06/26 à 08h00 au 09/06/26 à 17h00.

Le 01 juin 2026 : Réglementant le stationnement des véhicules rue des Déportés 20 à Arlon, en raison de travaux de rénovation, du 04/06/26 à 06h30 au 05/06/26 à 18h30.

Le 01 juin 2026 : Réglementant la circulation des véhicules rue Nicolas Schnock à Arlon, en raison de travaux – raccordement d'eau, électrique et télécommunication + pose de gaine, du 03/06/26 à 07h00 au 12/06/26 à 17h00.

Le 01 juin 2026 : Réglementant la circulation des véhicules chemin du Peiffeschoff 19 à Arlon, en raison de travaux – fuite d'eau sur raccordement, du 08/06/26 à 08h00 au 22/06/26 à 17h00.

Le 01 juin 2026 : Réglementant la circulation des véhicules avenue du Général Patton 293 à Arlon, en raison de travaux – réfection de chaussée, du 10/06/26 à 07h00 au 11/06/26 à 18h00.

Le 01 juin 2026 : Réglementant la circulation des véhicules avenue du 10ème de Ligne 87 à Arlon, en raison d'une livraison, le 11/06/26 de 07h00 à 17h00.

Le 01 juin 2026 : Réglementant la circulation des véhicules avenue de Mersch à Arlon, en raison de travaux – réfection de chaussée, du 17/06/26 à 07h00 au 18/06/26 à 18h00.

Le 01 juin 2026 : Réglementant la circulation des véhicules avenue du Bois d'Arlon 166 à Arlon, en raison de travaux – réfection de chaussée, du 23/06/26 à 07h00 au 24/06/26 à 18h00.

Le 01 juin 2026 : Réglementant le stationnement des véhicules rue de la Poste 17 à Arlon, en raison d'un déménagement, le 10/06/26 de 08h00 à 18h00.

Le 01 juin 2026 : Réglementant le stationnement des véhicules rue Léon Castilhon 9 à Arlon, en raison d'un déménagement, le 19/06/26 de 08h00 à 18h00.

Le 01 juin 2026 : Réglementant le stationnement des véhicules rue du Marché au Beurre 11 à Arlon, en raison d'un déménagement, le 10/06/26 de 08h00 à 18h00.

Le 01 juin 2026 : Réglementant le stationnement des véhicules avenue de Longwy 274 à Arlon, en raison d'un déménagement, le 19/06/26 de 08h00 à 18h00.

Le 01 juin 2026 : Réglementant le stationnement des véhicules rue de Bastogne 44 à Arlon, en raison de travaux – tubage d'un conduit de cheminée, le 03/07/26 de 06h00 à 22h00.

Le 01 juin 2026 : Réglementant la circulation des piétons Grand-Place 16 à Arlon, en raison de travaux – pose d'une trappe de cave, le 11/06/26 de 08h30 à 17h00.

Le 01 juin 2026 : Réglementant la circulation des piétons et le stationnement des véhicules rue Scheuer 42 à Arlon, en raison de travaux – ouverture trottoir, du 22/06/26 à 07h30 au 24/06/26 à 17h30.

Le 01 juin 2026 : Réglementant la circulation des véhicules N82 – BK 2.000 à BK 1.700 à Arlon, en raison de remplacement des glissières de sécurité, du 22/06/26 à 22h00 au 26/06/26 à 05h00.

Le 01 juin 2026 : Réglementant la circulation des véhicules N850 – BK 2.600 à BK 2.568 (sens décroissant) – fermeture d'une voie de circulation, à Arlon, en raison de remplacement des glissières de sécurité, du 22/06/26 à 22h00 au 26/06/26 à 05h00.

Le 01 juin 2026 : Réglementant la circulation des véhicules chemin des Espagnols, à hauteur de l'immeuble 228 à Arlon, en raison de travaux – pose d'une dalle en béton, du 02/06/26 de 07h00 à 10h00 (durant 30 minutes le temps du déchargement).

Le 01 juin 2026 : Réglementant le stationnement des véhicules avenue Victor Tesch du n°33 au n°37 à Arlon, en raison de travaux – pose d'un container, du 01/06/26 à 08h00 au 04/06/26 à 18h00.

Le 01 juin 2026 : Réglementant le stationnement et la circulation des véhicules Grand-Rue 5 à Arlon, en raison d'un déménagement, du 01/06/26 à 16h00 au 02/06/26 à 16h00.

Le 01 juin 2026 : Réglementant le stationnement des véhicules à Arlon, en raison d'un concert à Saint-Donat, le 06/06/26 de 17h00 à 20h00.

Le 01 juin 2026 : Réglementant le stationnement des véhicules à Arlon, en raison de la Marche Gourmande du Maitrank, le 06/06/26 de 14h00 à 22h00.

Le 02 juin 2026 : Réglementant la circulation des véhicules à Arlon, en raison « Clairefontaine en fête », le 07/06/26 de 12h00 à 20h00.

Le 02 juin 2026 : Réglementant le stationnement des véhicules à Arlon, en vue du bon déroulement des vœux d'été de la Zone de Secours, du 12/06/26 à 11h00 au 13/06/26 à 02h00.

Le 03 juin 2026 : Réglementant le stationnement et la circulation des véhicules Grand-Rue/Place Léopold 5 à Arlon, en raison de travaux d'évacuation, du 02/06/26 à 08h00 au 30/06/26 à 12h00 (sauf les jeudis, jour du marché hebdomadaire).

Le 03 juin 2026 : Réglementant la circulation des véhicules à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement d'un anniversaire à la ferme du Birel, le 13/06/26 de 13h00 à 20h00.

Le 03 juin 2026 : Réglementant la circulation des véhicules à Arlon, en raison de la Summer Cup du Football Club d'Arlon, le 13/06/26 de 08h00 à 18h00.

Le 03 juin 2026 : Réglementant la circulation des véhicules à Arlon, en raison de la Summer Cup du Football Club d'Arlon, le 13/06/26 de 08h00 à 18h00 (bis).

Le 03 juin 2026 : Réglementant la circulation des véhicules à Arlon, en raison de la Summer Cup du Football Club d'Arlon, le 13/06/26 de 08h00 à 18h00 (ter).

Le 03 juin 2026 : Réglementant le stationnement et la circulation des véhicules à Arlon, en raison de la Journée Festive des Fidèles Arlonais, le 13/06/26 de 07h00 à 23h59.

Le 08 juin 2026 : Réglementant la circulation et le stationnement des véhicules rue du Beynert 1 et rue Saint-Paulin à Arlon, en raison de travaux – pose conduite d'eau, du 01/06/26 à 07h00 au 31/08/26 à 07h00.

Le 08 juin 2026 : Réglementant la circulation et le stationnement des véhicules chemin de la Hart à Arlon, en raison de travaux – prolongement des BFE à la Cova, du 06/06/26 à 07h30 au 10/06/26 à 16h00.

Le 08 juin 2026 : Réglementant le stationnement des véhicules rue des Déportés 20 à Arlon, en raison de travaux de rénovation, du 06/06/26 à 06h30 au 11/06/26 à 18h00.

Le 08 juin 2026 : Réglementant la circulation des piétons et le stationnement des véhicules rue de Sesselich 40 à Arlon, en raison de travaux de toiture, du 04/06/26 à 17h00 au 05/06/26 à 20h00.

Le 08 juin 2026 : Réglementant la circulation des piétons et le stationnement des véhicules rue de Toernich 104-106 à Arlon, en raison de travaux – raccordement fibre Proximus, du 05/06/26 à 08h00 au 12/06/26 à 17h00.

Le 08 juin 2026 : Réglementant le stationnement des véhicules rue Godefroid Kurth 69 à Arlon, en raison de travaux de toiture, du 03/06/26 à 07h30 au 17/06/26 à 18h00.

Le 08 juin 2026 : Réglementant la circulation des piétons et des véhicules rue des Muguets 13 à Arlon, en raison de travaux – raccordement fibre Proximus, du 08/06/26 à 08h00 au 15/06/26 à 17h00.

<u>Le 08 juin 2026 :</u> Réglementant la circulation des véhicules rue de l'Hydrion 113 à Arlon, en raison de travaux – réfection de trottoir, du 15/06/26 à 07h00 au 03/07/26 à 17h00.

<u>Le 08 juin 2026 :</u> Réglementant le stationnement des véhicules rue des Déportés 20 à Arlon, en raison de travaux de rénovation, le 09/06/26 à 18h00 au 10/06/26 à 18h00.

<u>Le 08 juin 2026 :</u> Réglementant la circulation des piétons chemin de Clairefontaine 77 à Arlon, en raison de travaux – raccordement fibre Proximus, du 08/06/26 à 08h00 au 15/06/26 à 17h00.

<u>Le 08 juin 2026 :</u> Réglementant la circulation des piétons et le stationnement des véhicules rue de l'Hydrion 56 à Arlon, en raison de travaux – raccordement fibre Proximus, du 12/06/26 à 08h00 au 19/06/26 à 17h00.

<u>Le 08 juin 2026 :</u> Réglementant le stationnement des véhicules rue du Presbytère 9 à Arlon, en raison de travaux de débroussaillage, le 03/06/26 de 13h00 à 17h00.

<u>Le 08 juin 2026 :</u> Réglementant la circulation et le stationnement des véhicules, et la circulation des piétons, rue des Faubourgs 48 à Arlon, en raison de travaux sur antennes télécom, le 24/06/26 de 07h00 à 18h00.

<u>Le 08 juin 2026 :</u> Réglementant la circulation et le stationnement des véhicules, et la circulation des piétons, Grand-Place du n°2 au n°24 à Arlon, en raison de travaux – pose de gaine et chambre de visite et raccordement télécommunication, du 03/06/26 à 07h00 au 17/06/26 à 17h00.

<u>Le 08 juin 2026 :</u> Réglementant la circulation des piétons et le stationnement des véhicules rue de Sesselich à Arlon, en raison de travaux – raccordement fibre Proximus, du 09/06/26 à 08h00 au 16/06/26 à 17h00.

<u>Le 08 juin 2026 :</u> Réglementant la circulation des piétons rue de Viville 10 à Arlon, en raison de travaux – raccordement fibre Proximus, du 09/06/26 à 08h00 au 16/06/26 à 17h00.

<u>Le 08 juin 2026 :</u> Réglementant la circulation des piétons et le stationnement des véhicules rue Scheuer à Arlon, en raison de travaux – raccordement fibre Proximus, du 09/06/26 à 08h00 au 16/06/26 à 17h00.

<u>Le 08 juin 2026 :</u> Réglementant la circulation des véhicules et des piétons place de l'Yser 29 à Arlon, en raison de travaux – pose d'une nacelle, du 04/06/26 à 09h00 au 05/06/26 à 17h00.

<u>Le 08 juin 2026 :</u> Réglementant le stationnement des véhicules rue des Faubourgs 65 à Arlon, en raison d'une livraison, du 10/06/26 à 08h00 au 11/06/26 à 20h00.

<u>Le 08 juin 2026 :</u> Réglementant la circulation des piétons et le stationnement des véhicules rue du Wäschbour 16 à Arlon, en raison de travaux – raccordement Proximus, du 10/06/26 à 08h00 au 17/06/26 à 17h00.

Le 08 juin 2026 : Réglementant la circulation des véhicules rue Scheuer Place des Fusillés 335 à Arlon, en raison de travaux – remplacement câble Orange, du 10/06/26 à 08h00 au 24/06/26 à 16h00.

Le 08 juin 2026 : Réglementant la circulation des véhicules et des piétons avenue du Général Patton 335 à Arlon, en raison de travaux – remplacement câble Orange, du 09/06/26 à 08h00 au 30/06/26 à 16h00.

Le 08 juin 2026 : Réglementant la circulation et le stationnement des véhicules rue Général Molitor à Arlon, en raison d'un déménagement, le 24/06/26 de 08h00 à 18h00.

Le 08 juin 2026 : Réglementant le stationnement des véhicules rue Sainte-Croix, en face du n°17 (de l'autre côté de la chaussée) à Arlon, en raison d'une livraison de cuisine, le 11/06/26 de 07h30 à 13h00.

Le 08 juin 2026 : Réglementant la circulation des piétons et le stationnement des véhicules rue Saint-Dié 25 à Arlon, en raison de travaux – raccordement fibre sol, du 10/06/26 à 08h00 au 17/06/26 à 17h00.

Le 08 juin 2026 : Réglementant la circulation des véhicules rue d'Arlon à Arlon, en raison de travaux de réparation, du 11/06/26 à 00h00 au 17/06/26 à 23h59.

Le 08 juin 2026 : Réglementant la circulation des véhicules chemin du Hielert 1 à Arlon, en raison de travaux – pose d'un échafaudage, du 08/06/26 à 06h00 au 19/06/26 à 17h00.

Le 08 juin 2026 : Réglementant la circulation des piétons et le stationnement des véhicules rue Saint-Dié 7 à Arlon, en raison de travaux – raccordement fibre sol, du 11/06/26 à 08h00 au 18/06/26 à 17h00.

Le 08 juin 2026 : Réglementant la circulation des piétons et le stationnement des véhicules rue Saint-Dié 38 à Arlon, en raison de travaux – raccordement fibre sol, du 11/06/26 à 08h00 au 18/06/26 à 17h00.

Le 08 juin 2026 : Réglementant la circulation des véhicules N881 à Arlon – entre la BK 0.869 et la BK 1.250, en raison de travaux – remplacement de 5 avaloirs, du 22/06/26 à 07h00 au 26/06/26 à 18h00.

Le 08 juin 2026 : Réglementant la circulation des véhicules rue Général Jourdan 8 à Arlon, en raison de travaux télécoms, du 29/06/26 à 00h00 au 30/06/26 à 23h59.

Le 08 juin 2026 : Réglementant le stationnement des véhicules rue des Faubourgs 65 à Arlon, en raison d'une livraison, du 16/06/26 à 07h00 au 17/06/26 à 21h00.

Le 08 juin 2026 : Réglementant la circulation des piétons rue de la Meuse 73 à Arlon, en raison de travaux – raccordement fibre sol, du 12/06/26 à 08h00 au 19/06/26 à 17h00.

<u>Le 08 juin 2026 :</u> Réglementant la circulation des piétons rue de la Meuse 97 à Arlon, en raison de travaux – raccordement fibre sol, du 12/06/26 à 08h00 au 19/06/26 à 17h00.

<u>Le 08 juin 2026 :</u> Réglementant la circulation des piétons et le stationnement des véhicules rue de la Caserne 44 à Arlon, en raison de travaux – remplacement de menuiseries, du 16/06/26 à 06h00 au 23/06/26 à 17h00.

<u>Le 09 juin 2026 :</u> Réglementant la circulation des piétons Square Albert 1er n°1 à Arlon, en raison de placement d'un échafaudage, du 08/06/26 à 07h00 au 19/06/26 à 17h00.

<u>Le 09 juin 2026 :</u> Réglementant la circulation et le stationnement des véhicules, et la circulation des piétons, rue du 25 Août, Place Léopold, Square Albert 1er et rue des Martyrs à Arlon, en raison de travaux – raccordement gaz et électrique du 01/06/26 à 07h00 au 08/06/26 à 07h00 (phase 1) ; et du 08/06/26 à 07h00 au 10/07/26 à 19h00 (phase 2).

<u>Le 09 juin 2026 :</u> Réglementant la circulation des piétons et le stationnement des véhicules rue Albert Goffaux 11 à Arlon, en raison de travaux d'égouttage, du 09/06/26 à 07h00 au 10/06/26 à 18h00.

<u>Le 09 juin 2026 :</u> Réglementant la circulation des véhicules rue du Bastion à Arlon, en raison d'une livraison, le 10/06/26 entre 07h00 et 18h00.

<u>Le 09 juin 2026 :</u> Réglementant le stationnement et la circulation des véhicules à Arlon, en raison des retransmissions des matchs de l'équipe nationale belge de football, aux date suivantes : du 15/06/26 à 18h00 au 16/06/26 à 02h00 ; du 21/06/26 à 18h00 au 22/06/26 à 02h00.

<u>Le 09 juin 2026 :</u> Réglementant le stationnement des véhicules à Arlon, en raison du fauchage de la Plaine des Manœuvres, le 17/06/26 de 08h00 à 12h00.

<u>Le 09 juin 2026 :</u> Réglementant le stationnement des véhicules à Arlon, en raison du fauchage de la Plaine des Manœuvres, le 12/06/26 de 08h00 à 12h00.

<u>Le 11 juin 2026 :</u> Réglementant la circulation des piétons et le stationnement des véhicules rue Ermesinde 10 à Arlon, en raison de travaux – placement d'un échafaudage, du 12/06/26 à 17h00 au 19/06/26 à 17h00.

<u>Le 11 juin 2026 :</u> Réglementant la circulation des véhicules route de Bastogne 466 à Arlon, en raison de travaux – remplacement poteau éclairage, du 22/06/26 à 08h00 au 26/06/26 à 16h00.

<u>Le 11 juin 2026 :</u> Réglementant la circulation des piétons et le stationnement des véhicules rue Albert Goffaux 11 à Arlon, en raison de travaux d'égouttage, du 10/06/26 à 18h00 au 12/06/26 à 18h00.

<u>Le 11 juin 2026 :</u> Réglementant la circulation des piétons rue Sonnetty 23 à Arlon, en raison de travaux – placement d'une nacelle, le 16/06/26 de 06h00 à 19h00.

Le 11 juin 2026 : Réglementant le stationnement et la circulation des véhicules, et la circulation des piétons, Venelle du Rhin du n°7 au n°15, rue des Fermes du n°6 au n°15, et rue du Ponceau du n°36 au n°34, à Arlon, en raison de travaux – raccordement électrique, pose de gaines, du 12/06/26 à 17h00 au 30/06/26 à 17h00

Le 11 juin 2026 : Réglementant le stationnement et la circulation des véhicules Grand-Rue à Arlon, en raison d'un déménagement, le 10/06/26 de 08h00 à 16h00.

Le 11 juin 2026 : Réglementant la circulation des véhicules Place des Fusillés à Arlon, en raison de travaux – forages verticaux pour protection cathodique, du 15/06/26 à 08h00 au 19/06/26 à 17h00.

Le 11 juin 2026 : Réglementant la circulation des piétons et le stationnement des véhicules chemin de Clairefontaine 46 à Arlon, en raison de travaux – raccordement fibre Proximus en accotement, du 15/06/26 à 08h00 au 22/06/26 à 17h00.

Le 11 juin 2026 : Réglementant la circulation des piétons et le stationnement des véhicules rue de l'Eisch 24 à Arlon, en raison de travaux – raccordement fibre Proximus, du 15/06/26 à 08h00 au 22/06/26 à 17h00.

Le 11 juin 2026 : Réglementant la circulation des piétons et le stationnement des véhicules avenue de Longwy 394 à Arlon, en raison de travaux – raccordement fibre sol, du 15/06/26 à 08h00 au 22/06/26 à 17h00.

Le 11 juin 2026 : Réglementant la circulation des piétons et des véhicules rue de la Meuse 33 à Arlon, en raison de travaux – raccordement fibre sol, du 15/06/26 à 08h00 au 22/06/26 à 17h00.

Le 11 juin 2026 : Réglementant la circulation et le stationnement des véhicules, et la circulation des piétons, rue d'Eischen du 103 au 121, chemin des Espagnols du 204 au carrefour de l'avenue de Mersch, l'avenue de Mersch du 29 au 279, rue de la Petite Gaichel, du carrefour avec l'avenue de Mersch jusqu'au 15, à Arlon ; en raison de travaux – pose de gaines et chambres de visite, et raccordement télécommunication, du 15/06/26 à 07h00 au 17/06/26 à 17h00.

Le 11 juin 2026 : Réglementant la circulation et le stationnement des véhicules, et la circulation des piétons, rue d'Eischen du 103 au 121, chemin des Espagnols du 204 au carrefour de l'avenue de Mersch, l'avenue de Mersch du 29 au 279, rue de la Petite Gaichel, du carrefour avec l'avenue de Mersch jusqu'au 15, à Arlon ; en raison de travaux – pose de gaines et chambres de visite, et raccordement télécommunication, du 15/06/26 à 07h00 au 17/06/26 à 17h00.

Le 11 juin 2026 : Réglementant la circulation des véhicules rue de Freylange 16 à Arlon, en raison de travaux – raccordement électrique et pose de chambre de visite, du 15/06/26 à 06h00 au 30/08/26 à 17h00.

Le 11 juin 2026 : Réglementant la circulation des piétons rue de Rédange 7 à Arlon, en raison de travaux – raccordement fibre Proximus fouille, du 10/06/26 à 08h00 au 23/06/26 à 17h00.

<u>Le 11 juin 2026 :</u> Réglementant la circulation des piétons et des véhicules rue Saint-Dié 35 à Arlon, en raison de travaux – raccordement fibre Proximus fouille, du 16/06/26 à 08h00 au 23/06/26 à 17h00.

<u>Le 11 juin 2026 :</u> Réglementant la circulation des piétons et le stationnement des véhicules rue de la Meuse 64 à Arlon, en raison de travaux – raccordement fibre sol, du 16/06/26 à 08h00 au 23/06/26 à 17h00.

<u>Le 11 juin 2026 :</u> Réglementant la circulation des piétons et le stationnement des véhicules rue Saint-Dié 18 à Arlon, en raison de travaux – raccordement fibre Proximus fouille, du 16/06/26 à 08h00 au 23/06/26 à 17h00.

<u>Le 11 juin 2026 :</u> Réglementant la circulation des véhicules rue du Camp à Arlon, en raison de travaux – passage de véhicules (semis), du 16/06/26 à 07h00 au 26/06/26 à 17h00.

<u>Le 11 juin 2026 :</u> Réglementant le stationnement des véhicules à Arlon, en raison de l'épreuve du challenge biathlon de la Province du Luxembourg, du 12/06/26 à 15h00 au 13/06/26 à 12h00.

<u>Le 11 juin 2026 :</u> Réglementant le stationnement des véhicules à Arlon, en raison du renouvellement des parterres de fleurs de la Place de l'Yser, le 15/06/26 de 08h00 à 17h00.

<u>Le 12 juin 2026 :</u> Réglementant la circulation des piétons et le stationnement des véhicules rue Francq 20 à Arlon, en raison de travaux sur toiture – pose grue et container, du 09/06/26 à 06h00 au 10/07/26 à 17h00.

<u>Le 12 juin 2026 :</u> Réglementant la circulation des piétons rue Sonnetty 23 à Arlon, en raison de travaux – placement d'une nacelle, le 16/06/26 de 06h00 à 19h00.

<u>Le 12 juin 2026 :</u> Réglementant le stationnement des véhicules rue Joseph Netzer 5 à Arlon, en raison de travaux de toiture, du 11/06/26 à 07h00 au 12/06/26 à 16h00.

<u>Le 12 juin 2026 :</u> Réglementant le stationnement des véhicules rue de l'Esplanade 16 à Arlon, en raison d'un déménagement, le 11/06/26 de 08h00 à 20h00.

<u>Le 12 juin 2026 :</u> Réglementant le stationnement des véhicules à Arlon, en raison d'un enterrement à l'église Saint-Martin, le 11/06/26 de 10h00 à 13h00.

<u>Le 15 juin 2026 :</u> Réglementant la circulation des piétons et le stationnement des véhicules rue Albert Goffaux 11 à Arlon, en raison de travaux d'égouttage, du 12/06/26 à 18h00 au 26/06/26 à 18h00.

<u>Le 15 juin 2026 :</u> Réglementant la circulation des piétons et le stationnement des véhicules rue du 25 Août, Place Léopold, Square Albert 1er et rue des Martyrs, à Arlon, en raison de travaux – raccordement gaz et électrique, du 01/06/26 à 07h00 au 08/06/26 à 07h00 (phase 1) ; et du 08/06/26 à 07h00 au 10/07/26 à 19h00 (phase 2).

Le 15 juin 2026 : Réglementant la circulation des piétons et le stationnement des véhicules rue Saint-Dié 10 à Arlon, en raison de travaux – raccordement fibre Proximus fouille, du 17/06/26 à 08h00 au 24/06/26 à 17h00.

Le 15 juin 2026 : Réglementant le stationnement des véhicules Square Albert 1er à Arlon, en raison d'une livraison, le 17/06/26 de 08h00 à 18h00.

Le 15 juin 2026 : Réglementant la circulation des piétons et le stationnement des véhicules rue de Sesselich 26 à Arlon, en raison de travaux – réparation d'une façade, du 17/06/26 à 08h00 au 19/06/26 à 20h00.

Le 15 juin 2026 : Réglementant la circulation des piétons et le stationnement des véhicules avenue de Longwy 427 à Arlon, en raison de travaux – raccordement fibre Proximus fouille, du 17/06/26 à 08h00 au 24/06/26 à 17h00.

Le 16 juin 2026 : Réglementant la circulation des véhicules avenue de la Gare 2 à Arlon, en raison d'un déménagement, le 18/06/26 de 08h00 à 18h00.

Le 16 juin 2026 : Réglementant le stationnement et la circulation des véhicules, et la circulation des piétons, rue du Rhin du 14 au 2, rue du Ponceau du 22 au 10, rue du Beau Site du 15 au 23B et rue du Brill du 3 au 13, à Arlon ; en raison de travaux – raccordement télécommunication, pose de gaine et chambre de visite, du 16/06/26 à 07h00 au 31/07/26 à 17h00.

Le 16 juin 2026 : Réglementant la circulation et le stationnement des véhicules rue Jean l'Aveugle à Arlon, en raison de travaux – raccordement fibre Proximus fouille, du 18/06/26 à 08h00 au 25/06/26 à 17h00.

Le 16 juin 2026 : Réglementant la circulation des véhicules rue du Bastion à Arlon, en raison d'une livraison, le 17/06/26 entre 07h00 et 18h00.

Le 16 juin 2026 : Réglementant la circulation des véhicules rue du Bastion 18 C à Arlon, en raison d'une livraison, le 19/06/26 entre 07h00 et 18h00.

Le 16 juin 2026 : Réglementant la circulation des véhicules rue du Bastion à Arlon, en raison d'une livraison, le 26/06/26 entre 07h00 et 18h00.

Le 16 juin 2026 : Réglementant la circulation des piétons et le stationnement des véhicules rue Saint-Jean 30 à Arlon, en raison d'isolation d'une toiture, du 20/07/26 à 08h00 au 05/08/26 à 17h30 (samedi inclus)

Le 16 juin 2026 : Réglementant le stationnement des véhicules à Arlon, en raison du nettoyage des bacs à fleurs de la Grand-Place, le 17/06/26 de 08h00 à 17h00.

Le 17 juin 2026 : Réglementant la circulation des véhicules et des piétons rue de Neufchâteau 4 à Arlon, en raison de travaux – soufflage et jointage de fibre optique, du 01/07/26 à 07h00 au 09/07/26 à 17h00.

Le 17 juin 2026 : Réglementant la circulation des piétons et le stationnement des véhicules rue de l'Hydrion 56 à Arlon, en raison de travaux – raccordement fibre Proximus, du 22/06/26 à 08h00 au 26/06/26 à 17h00.

Le 17 juin 2026 : Réglementant la circulation des piétons et le stationnement des véhicules rue de la Caserne 44 à Arlon, en raison de travaux – remplacement menuiseries, du 23/06/26 à 17h00 au 24/06/26 à 17h00.

Le 17 juin 2026 : Réglementant la circulation des véhicules Place des Fusillés à Arlon, en raison de travaux – forage verticaux pour protection cathodique, du 19/06/26 à 17h00 au 26/06/26 à 17h00.

Le 17 juin 2026 : Réglementant la circulation des véhicules rue du Camp à Arlon, en raison de travaux – passage de véhicules (semis), du 16/06/26 à 07h00 au 26/06/26 à 17h00.

Le 17 juin 2026 : Réglementant le stationnement des véhicules rue Michel Hamélius 46 à Arlon, en raison de travaux de toiture, du 18/06/26 à 08h00 au 25/06/26 à 16h00.

Le 17 juin 2026 : Réglementant la circulation des piétons et le stationnement des véhicules rue du Transept 4 à Arlon, en raison de travaux – raccordement fibre sol, du 19/06/26 à 08h00 au 26/06/26 à 17h00.

Le 17 juin 2026 : Réglementant la circulation des véhicules rue du Maitrank 9 à Arlon, en raison de travaux – pose d'un container, le 16/06/26 de 09h00 à 18h00.

Le 17 juin 2026 : Réglementant la circulation et le stationnement des véhicules rue Godefroid Kurth 56/7 à Arlon, en raison d'un déménagement, le 19/06/26 de 08h00 à 18h00.

Le 17 juin 2026 : Réglementant la circulation et le stationnement des véhicules rue des Martyrs 60 à Arlon, en raison de travaux – raccordement au réseau d'égouttage, du 16/06/26 à 09h00 au 19/06/26 à 17h00.

Le 17 juin 2026 : Réglementant le stationnement des véhicules rue de Neufchâteau 43 à Arlon, en raison de travaux – raccordement fibre Proximus fibre optique en façade, le 19/06/26 de 07h00 à 16h00.

Le 17 juin 2026 : Réglementant la circulation des piétons et le stationnement des véhicules rue du Gazomètre 64 à Arlon, en raison de travaux – raccordement fibre Proximus fouille, du 19/06/26 à 08h00 au 26/06/26 à 17h00.

Le 17 juin 2026 : Réglementant la circulation des piétons et le stationnement des véhicules rue de Diekirch 167 à Arlon, en raison de travaux – raccordement fibre Proximus fouille, du 19/06/26 à 08h00 au 26/06/26 à 17h00.

Le 17 juin 2026 : Réglementant le stationnement et la circulation des véhicules Grand-Rue 20 à Arlon, en raison de nettoyage d'un immeuble, du 22/06/26 à 07h00 au 26/06/26 à 21h00.

Le 17 juin 2026 : Réglementant la circulation des piétons et le stationnement des véhicules rue de Neufchâteau 132 à Arlon, en raison de travaux – raccordement fibre sol ouverture, du 22/06/26 à 08h00 au 29/06/26 à 17h00.

Le 17 juin 2026 : Réglementant le stationnement des véhicules à Arlon, en raison de la journée Braderie de l'ACIA, le 20/06/26 de 09h00 à 18h00.

Le 17 juin 2026 : Réglementant le stationnement des véhicules à Arlon, en raison du fauchage autour du cimetière, le 18/06/26 de 08h00 à 12h00.

Le 17 juin 2026 : Réglementant le stationnement et la circulation des véhicules à Arlon, en raison de la Fête de la Musique, du 20/06/26 à 09h00 au 22/06/26 à 09h00.

Le 17 juin 2026 : Réglementant le stationnement et la circulation des véhicules à Arlon, en raison de la Fête de la Musique, du 20/06/26 à 09h00 au 22/06/26 à 09h00.

Le 17 juin 2026 : Réglementant le stationnement des véhicules à Arlon, en raison de l'Apéro Arlonais de la Table Ronde, du 19/06/26 à 11h00 au 20/06/26 à 08h00.

Le 18 juin 2026 : Réglementant la circulation des véhicules chemin des Espagnols 294 à Arlon, en raison de travaux de bétonnage, le 17/06/26 de 09h00 à 12h00.

Le 18 juin 2026 : Réglementant la circulation des véhicules N004411 (BK 0.060 + CD) N82, route de Bastogne à Arlon, en raison remplacement des glissières de sécurité, du 22/06/26 à 07h00 au 26/06/26 à 17h00.

Le 18 juin 2026 : Réglementant la circulation des véhicules N850 BK 2.600 (sens négatif), avenue du Bois d'Arlon à Arlon, en raison remplacement des glissières de sécurité, du 22/06/26 à 07h00 au 26/06/26 à 18h00.

Le 18 juin 2026 : Réglementant la circulation des piétons et le stationnement des véhicules rue Saint-Dié 6 à Arlon, en raison de travaux – raccordement fibre sol ouverture, du 22/06/26 à 08h00 au 29/06/26 à 17h00.

Le 18 juin 2026 : Réglementant la circulation des piétons et le stationnement des véhicules rue Seyler 78 à Arlon, en raison de travaux – raccordement fibre sol ouverture, du 22/06/26 à 08h00 au 29/06/26 à 17h00.

Le 22 juin 2026 : Réglementant le stationnement des véhicules rue d'Alba 2 à Arlon, en raison d'un déménagement, le 24/06/26 de 08h00 à 18h00.

Le 22 juin 2026 : Réglementant le stationnement des véhicules rue Ermesinde 10 à Arlon, en raison d'une livraison, du 23/06/26 à 07h00 au 27/06/26 à 16h00.

Le 22 juin 2026 : Réglementant la circulation des véhicules route de Neufchâteau N40, de BK 3.200 à BK 6.100 à Arlon, en raison de travaux – réfection de chaussée, du 23/06/26 à 07h00 au 03/07/26 à 17h00.

Le 22 juin 2026 : Réglementant la circulation des piétons et le stationnement des véhicules rue de Diekirch 16 à Arlon, en raison de travaux – raccordement fibre sol ouverture, du 23/06/26 à 08h00 au 30/06/26 à 17h00.

Le 22 juin 2026 : Réglementant la circulation des piétons et le stationnement des véhicules avenue Victor Tesch 48 à Arlon, en raison de travaux – raccordement fibre sol ouverture, du 23/06/26 à 08h00 au 30/06/26 à 17h00.

Le 22 juin 2026 : Réglementant la circulation des piétons et le stationnement des véhicules rue du Vicinal 137 à Arlon, en raison de travaux – raccordement fibre Proximus fouille, du 23/06/26 à 08h00 au 30/06/26 à 17h00.

Le 22 juin 2026 : Réglementant la circulation des piétons et le stationnement des véhicules rue de Sesselich 84 à Arlon, en raison de travaux – raccordement fibre Proximus fouille, du 23/06/26 à 08h00 au 30/06/26 à 17h00.

Le 22 juin 2026 : Réglementant la circulation des piétons et le stationnement des véhicules rue Scheuer 21 à Arlon, en raison de travaux – raccordement fibre sol ouverture, du 23/06/26 à 08h00 au 30/06/26 à 17h00.

Le 22 juin 2026 : Réglementant la circulation des piétons et le stationnement des véhicules rue de la Semois 107 à Arlon, en raison de travaux – raccordement fibre Proximus fouille, du 24/06/26 à 08h00 au 01/07/26 à 17h00.

Le 22 juin 2026 : Réglementant la circulation des piétons et le stationnement des véhicules de la Porte Neuve 36 à Arlon, en raison de travaux – raccordement fibre Proximus fouille, du 24/06/26 à 08h00 au 01/07/26 à 17h00.

Le 22 juin 2026 : Réglementant la circulation des piétons et le stationnement des véhicules rue Scheuer 60 à Arlon, en raison de travaux – raccordement fibre Proximus fouille, du 24/06/26 à 08h00 au 01/07/26 à 17h00.

Le 22 juin 2026 : Réglementant la circulation des piétons et des véhicules rue des Espagnols 97 à Arlon, en raison de travaux – raccordement fibre Proximus fouille, du 24/06/26 à 08h00 au 01/07/26 à 17h00.

Le 22 juin 2026 : Réglementant le stationnement des véhicules à Arlon, en raison des mariages du mois de juillet 2026, aux dates suivantes : le 11/07/26 de 09h30 à 12h30, le 18/07/26 de 10h00 à 15h00 et le 25/07/26 de 09h00 à 13h30.

Le 22 juin 2026 : Réglementant le stationnement des véhicules à Arlon, en raison des mariages du mois d'août 2026, le 22/08/26 de 13h30 à 15h30 et le 29/08/26 de 10h30 à 15h30.

Le 22 juin 2026 : Réglementant le stationnement des véhicules à Arlon, en raison des mariages du mois de septembre 2026, aux dates suivantes : le 05/09/26 de 09h00 à 14h30, le 19/09/26 de 09h30 à 12h00 et le 26/09/26 de 13h00 à 15h00.

Le 24 juin 2026 : Réglementant le stationnement des véhicules rue de la Synagogue 15 à Arlon, en raison de travaux de rénovation de façon ponctuelle, du 24/06/26 à 06h30 au 31/07/26 à 18h00.

Le 24 juin 2026 : Réglementant le stationnement des véhicules rue Ermesinde 10 à Arlon, en raison d'une livraison, du 23/06/26 à 07h00 au 27/06/26 à 16h00.

Le 24 juin 2026 : Réglementant le stationnement et la circulation des véhicules Place Léopold 8 + rue de la Poste à Arlon, en raison de travaux d'électricité, du 30/06/26 à 06h00 au 01/07/26 à 18h00.

Le 24 juin 2026 : Réglementant la circulation des piétons et le stationnement des véhicules rue Ermesinde 10 à Arlon, en raison de travaux – placement d'un échafaudage, du 19/06/26 à 17h00 au 30/06/26 à 17h00.

Le 24 juin 2026 : Réglementant la circulation des piétons et le stationnement des véhicules rue des Voyageurs 2 à Arlon, en raison de travaux – raccordement fibre Proximus fouille, du 25/06/26 à 08h00 au 02/07/26 à 17h00.

Le 24 juin 2026 : Réglementant la circulation des piétons et le stationnement des véhicules rue Saint-Donat 24 à Arlon, en raison de travaux – raccordement fibre Proximus fouille, du 25/06/26 à 08h00 au 02/07/26 à 17h00.

Le 24 juin 2026 : Réglementant la circulation des piétons rue des Muguets 14 à Arlon, en raison de travaux – raccordement fibre Proximus fouille, du 25/06/26 à 08h00 au 02/07/26 à 17h00.

Le 24 juin 2026 : Réglementant le stationnement des véhicules rue de Diekirch 99 à Arlon, en raison de travaux – réparation Proximus fibre optique en façade, du 25/06/26 à 08h00 au 26/06/26 à 16h00.

Le 24 juin 2026 : Réglementant la circulation des piétons rue de Schoppach 1 à Arlon, en raison de travaux – placement d'un échafaudage, du 25/06/26 à 08h00 au 02/07/26 à 17h00.

Le 24 juin 2026 : Réglementant le stationnement des véhicules rue des Cigognes 1 à Arlon, en raison de travaux – pose de grue, du 26/06/26 à 07h30 au 26/06/26 à 16h30.

Le 24 juin 2026 : Réglementant le stationnement des véhicules rue des Faubourgs 19 à Arlon, en raison de travaux – transformation au n°16 rue des Faubourgs, du 25/06/26 à 07h45 au 26/06/26 à 17h00.

Le 24 juin 2026 : Réglementant le stationnement des véhicules rue des Faubourgs 19 à Arlon, en raison de travaux – transformation au n°16 rue des Faubourgs, du 23/06/26 à 07h30 au 24/06/26 à 17h00.

Le 24 juin 2026 : Réglementant la circulation et le stationnement des véhicules rue de la Caserne 49 à Arlon, en raison de travaux, du 26/06/26 à 07h00 au 03/07/26 à 18h00.

Le 24 juin 2026 : Réglementant la circulation des piétons et le stationnement des véhicules rue Saint-Dié 14 à Arlon, en raison de travaux – raccordement fibre Proximus fouille, du 26/06/26 à 08h00 au 03/07/26 à 17h00.

Le 24 juin 2026 : Réglementant la circulation des piétons et le stationnement des véhicules rue des Déportés 85 à Arlon, en raison de travaux – raccordement fibre Proximus fouille, du 26/06/26 à 08h00 au 03/07/26 à 17h00.

Le 24 juin 2026 : Réglementant le stationnement et la circulation des véhicules Place du Lieutenant Callemeyn à Arlon, en raison d'un déménagement, du 30/06/26 à 12h00 au 01/07/26 à 22h00.

Le 24 juin 2026 : Réglementant le stationnement des véhicules rue de Sesselich 216 à Arlon, en raison de travaux – construction d'un immeuble à appartements, du 24/06/26 à 06h00 au 31/12/26 à 23h59.

Le 24 juin 2026 : Réglementant le stationnement des véhicules rue du Ton 16 à Arlon, en raison de travaux – pose d'un container, du 26/06/26 à 08h00 au 29/06/26 à 17h00.

Le 24 juin 2026 : Réglementant la circulation des véhicules rue du Bastion à Arlon, en raison d'une livraison, le 23/06/26 de 07h00 à 20h00.

Le 24 juin 2026 : Réglementant la circulation des piétons et des véhicules rue des Martyrs 59 à Arlon, en raison de travaux – toiture/façade, du 29/06/26 à 07h00 au 30/06/26 à 18h00.

Le 24 juin 2026 : Réglementant le stationnement et la circulation des véhicules Grand-Rue 32 à Arlon, en raison de travaux, le 24/06/26 de 07h30 à 18h00.

Le 24 juin 2026 : Réglementant la circulation des véhicules rue du Centre 43 à Arlon, en raison de travaux – raccordement électrique, gaz et télécommunication, et pose de gaine, du 24/06/26 à 07h00 au 03/07/26 à 17h00.

Le 24 juin 2026 : Réglementant la circulation des piétons rue Friddericht 1 à Arlon, en raison de travaux – raccordement à l'égout de l'ancienne école communale, du 25/06/26 à 07h00 au 30/06/26 à 16h00.

Le 24 juin 2026 : Réglementant la circulation des véhicules rue de Longwy 596 à Arlon, en raison de travaux – raccordement télécommunication, du 29/06/26 à 08h00 au 10/07/26 à 17h00.

Le 24 juin 2026 : Réglementant la circulation des piétons avenue du Bois d'Arlon 21 à Arlon, en raison de travaux – raccordement électrique et pose d'armoire, du 29/06/26 à 07h00 au 10/07/26 à 17h00.

Le 24 juin 2026 : Réglementant la circulation des véhicules N 824.7 à A4 176.3 à Arlon, en raison de travaux – raccordement électrique (démontage des poteaux pour création d'une bretelle provisoire), du 29/06/26 à 08h00 au 01/07/26 à 17h00.

Le 24 juin 2026 : Réglementant la circulation des véhicules et des piétons rue Léon Castilhon 6 à Arlon, en raison d'un déménagement, le 29/06/26 de 07h30 à 13h00.

Le 24 juin 2026 : Réglementant la circulation des piétons et le stationnement des véhicules rue de la Vierge Noire 11 à Arlon, en raison de travaux – raccordement fibre sol ouverture, du 29/06/26 à 08h00 au 06/07/26 à 17h00.

Le 24 juin 2026 : Réglementant la circulation des piétons et le stationnement des véhicules rue de la Porte Neuve 19 à Arlon, en raison de travaux – raccordement fibre sol ouverture, du 29/06/26 à 08h00 au 06/07/26 à 17h00.

Le 24 juin 2026 : Réglementant le stationnement des véhicules à Arlon, en raison du Crelan Tour Basket, du 27/06/26 à 04h00 au 28/06/26 à 01h00.

Le 24 juin 2026 : Réglementant le stationnement et la circulation des véhicules à Arlon, en raison de la cérémonie MESA, le 25/06/26 de 08h00 à 10h30.

Le 24 juin 2026 : Réglementant la circulation des véhicules à Arlon, en raison de 'Fouchestock', du 27/06/26 à 12h00 au 28/06/26 à 12h00.

Le 24 juin 2026 : Réglementant le stationnement des véhicules à Arlon, en raison des apéros-concerts de l'été, aux dates suivantes : les 27/06/26, 04/07/26, 11/07/26, 18/07/26, 25/07/26, 01/08/26, 08/08/26 et 22/08/26 ; de 14h00 à 21h00.

Le 26 juin 2026 : Réglementant la circulation des piétons rue de Schoppach 1 à Arlon, en raison de travaux -placement d'un échafaudage, du 29/06/26 à 08h00 au 03/07/26 à 17h00.

Le 26 juin 2026 : Réglementant le stationnement des véhicules à Arlon, en raison des apéros-concerts de l'été, aux dates suivantes : les 27/06/26, 04/07/26, 11/07/26, 18/07/26, 25/07/26, 01/08/26, 08/08/26 et 22/08/26 ; de 14h00 à 21h00.

Le 26 juin 2026 : Réglementant le stationnement des véhicules rue Sonnetty 51 à Arlon, en raison de travaux de toiture, du 01/07/26 à 09h00 au 10/07/26 à 17h00.

Le 26 juin 2026 : Réglementant la circulation des piétons et des véhicules rue de l'Eiffel 25 à Arlon, en raison de travaux – tranchée dans le trottoir pour raccordement télécommunication, du 29/06/26 à 08h30 au 10/07/26 à 15h30.

<u>Le 26 juin 2026 :</u> Réglementant la circulation des piétons rue du Moulin 7 à Arlon, en raison de travaux – tranchée dans le trottoir pour raccordement télécommunication, du 29/06/26 à 08h30 au 10/07/26 à 15h30.

<u>Le 26 juin 2026 :</u> Réglementant le stationnement des véhicules à Arlon, en raison du Crelan Tour Basket, du 27/06/26 à 04h00 au 28/06/26 à 01h00 (ANNULATION).

<u>Le 29 juin 2026 :</u> Réglementant le stationnement et la circulation des véhicules Grand-Rue/Place Léopold 5 à Arlon, en raison de travaux d'évacuation, du 30/06/26 à 08h00 au 17/07/26 à 12h00 (sauf les jeudis, jour de marché).

<u>Le 29 juin 2026 :</u> Réglementant a circulation des véhicules chemin des Espagnols (à hauteur de l'immeuble 228) à Arlon, en raison de travaux – pose de hourdis, le 29/06/26 de 06h30 à 10h00.

<u>Le 29 juin 2026 :</u> Réglementant le stationnement et la circulation des véhicules, et la circulation des piétons, rue de l'Hydrion, à hauteur de son carrefour avec le Parc des Expositions, à Arlon, en raison de travaux – construction d'un immeuble, du 30/06/26 à 14h00 au 31/08/26 à 14h00.

<u>Le 29 juin 2026 :</u> Réglementant la circulation des piétons et le stationnement des véhicules rue de la Porte Neuve 50 à Arlon, en raison de travaux – raccordement fibre sol ouverture, du 30/06/26 à 08h00 au 07/07/26 à 17h00.

<u>Le 29 juin 2026 :</u> Réglementant la circulation des piétons et des véhicules rue de Viville 8 à Arlon, en raison de travaux – raccordement fibre sol ouverture, du 30/06/26 à 08h00 au 07/07/26 à 17h00.

<u>Le 29 juin 2026 :</u> Réglementant la circulation des piétons et le stationnement des véhicules rue Seyler 76 à Arlon, en raison de travaux – raccordement fibre sol ouverture, du 30/06/26 à 08h00 au 07/07/26 à 17h00.

<u>Le 29 juin 2026 :</u> Réglementant la circulation des piétons rue des Hêtres 80 à Arlon, en raison de travaux – raccordement fibre sol ouverture, du 02/07/26 à 08h00 au 09/07/26 à 17h00.

<u>Le 29 juin 2026 :</u> Réglementant le stationnement des véhicules rue des Déportés 22 à Arlon, en raison de travaux de toiture, du 29/06/26 à 06h30 au 02/07/26 à 17h00.

<u>Le 29 juin 2026 :</u> Réglementant le stationnement des véhicules rue de Toernich 100 à Arlon, en raison de pose d'une nacelle, le 01/07/26 de 09h00 à 18h00.

<u>Le 29 juin 2026 :</u> Réglementant la circulation des piétons et le stationnement des véhicules rue Scheuer 31 à Arlon, en raison de travaux – raccordement fibre sol ouverture, du 01/07/26 à 08h00 au 08/07/26 à 17h00.

<u>Le 29 juin 2026 :</u> Réglementant la circulation des piétons et des véhicules rue de Viville 16 à Arlon, en raison de travaux – raccordement fibre sol ouverture, du 01/07/26 à 08h00 au 08/07/26 à 17h00.

<u>Le 29 juin 2026 :</u> Réglementant la circulation des piétons rue de Rédange 37 à Arlon, en raison de travaux – raccordement fibre sol ouverture, du 01/07/26 à 08h00 au 08/07/26 à 17h00.

<u>Le 29 juin 2026 :</u> Réglementant le stationnement et la circulation des véhicules à Arlon, en raison de la Marche Arlonaise de Bonnert, le 30/06/26 de 15h00 à 23h59.

<u>Le 29 juin 2026 :</u> Réglementant le stationnement et la circulation des véhicules à Arlon, en raison de l'Eté au Parc, le 01/07/26 de 07h00 à 10h30.

à l'unanimité,

Prend acte sans observation de la communication des ordonnances de police dont il s'agit.

3. <u>Marché de Travaux : Rénovation du Palais et de l'ancien Hôtel du Nord en Pôle touristique, culturel et événementiel - Approbation des conditions, du mode de passation et du projet d'avis de marché</u>

\+ + +

19h09 : Madame Vanessa WAGNER, Conseillère, entre en séance

\+ + +

Monsieur MAGNUS – Nous commençons par rentrer dans le vif du sujet, avec les travaux communaux et la rénovation du Palais et de l'ancien Hôtel du Nord en pôle touristique, culturel, événementiel. C'est aujourd'hui l'approbation des conditions, du mode de passation et du projet d'avis de marché. C'est un projet qui vous a déjà été proposé il y a quelques mois, aujourd'hui on a des précisions plus importantes à propos des montants. Il ne vous aura pas échappé que cela a augmenté, un peu comme tout. On espère avoir de bonnes nouvelles.

J'ai appris par Marc et le service du Département Technique que pour les routes, il y a véritablement une baisse des prix, c'est dû au fait qu'il y a peut-être pour l'instant trop d'entreprises pour les marchés que nous avons. On espère donc que cette hausse que nous avons ici pourra être corrigée lors des ouvertures d'enveloppes, mais nous ne promettrons évidemment rien.

Monsieur Alexandre PENA, Bureau Altiplan – Bonjour à tous. On s'est vu pour la dernière fois lorsque je suis venu présenter l'avant-projet détaillé, il y a pile un an. On s'était quitté sur ces images 3D, que je reprends brièvement pour vous remettre dans le vif du sujet. On a travaillé d'arrache-pied sur le dossier de soumission pour que tout soit prêt pour démarrer les remises

de prix des entreprises. On a un estimatif qui a été mis à jour, il est à 12.980.000 €. On a scindé les éléments par chapitre : architecture, stabilité et techniques spéciales.

Par rapport à ce qui a été annoncé il y a un an, il y a eu des fluctuations indépendantes de notre volonté, mais il y a aussi eu des précisions dans pas mal d'éléments du dossier. Certaines sont dues à des impositions techniques. À titre d'exemple, une cabine moyenne tension a été imposée par Ores. Des éléments ont été découverts grâce à certains sondages qu'on a fait, il a donc fallu prendre des mesures en conséquence. Ces éléments-là expliquent une augmentation pour 677.000 €. Il y a une autre partie, qui elle n'est pas une véritable augmentation, parce que certains éléments étaient prévus - mais pas dans ce marché de travaux-ci - pour des raisons de coordination idéale pour que les éléments soient intégrés dès le départ et qu'on ne doive pas casser pour refaire etc., donc vraiment pour optimiser le budget, ces travaux-là ont été intégrés dans ce manche-ci. Là on parle de 890.000 € de travaux.

Si je prends l'un dans l'autre les impératifs techniques suite à des précisions qui ont été faites et qui ont été intégrées dans le dossier, et ces éléments d'un marché séparé qui ont été intégrés, on est plus ou moins à 1.500.000 €. Et le delta qui reste, de 704.000 € est expliqué par la révision, qui sur un an a été assez costaude. On avait pris certaines précautions, la révision qu'on a intégrée ici n'est pas plein pot par rapport à ce qu'on aurait pu supputer sur une année entière, mais il y a quand même un petit delta à ajouter. Je vais laisser la parole à Caroline pour le volet subsides.

Madame Caroline PINON, Idelux Projets Publics – Plusieurs subventions ont été rassemblées pour financier actuellement environ la moitié du projet. On a des subventions pour 6.483.000 €. Ce sont plusieurs pouvoirs subsidiants. On a notamment deux subventions Feder qui ont été octroyées pour le projet. Une subvention Feder 'mesure 15' qui est une mesure pour le développement urbain en général. Cette subvention interviendra pour le foyer - le volume vitré qui est situé entre les deux bâtiments. La 2ème subvention Feder est la 'mesure 8', c'est la rénovation énergétique des bâtiments en Province de Luxembourg, dont l'Hôtel du Nord - la partie administrative de l'Hôtel du Nord, ce n'est donc pas l'ensemble du bâtiment, c'est un morceau du bâtiment.

On a la subvention SAR - site à réaménager, pour l'enveloppe de l'Hôtel du Nord. Un subside en Plan Wallon d'Investissement, c'est un subside qui a été octroyé en 2018 et qui intervient sur le Palais - C'est la rénovation de tous les espaces d'accueil, les espaces Maison/Office du Tourisme, les espaces d'exposition au sein du Palais.

C'est un puzzle de subsides différents, sur des morceaux différents de bâtiments, avec une subtilité en plus, c'est que le subside Feder 'mesure 8' a été octroyé non pas à la Ville d'Arlon mais à Idelux Projets Publics. C'est un marché qui est passé conjointement avec Idelux Projets Publics, parce que le Feder 'mesure 8' demande à ce qu'Idelux Projets Publics soit aussi pouvoir adjudicateur de ce marché de travaux, c'est pourquoi vous aurez aussi une convention de marché conjoint à approuver pour qu'on puisse lancer le marché.

Ça se sont les subventions qui ont été octroyées. Il y a des subventions qui ont été sollicitées mais qui n'ont malheureusement pas été octroyées. La dernière fois qu'on s'est vu en août, on

attendait toujours des nouvelles des deux subsides en développement urbain qu'on avait sollicité. L'un était pour l'aménagement de la cour de l'Hôtel du Nord, l'autre était pour l'aménagement de la Maison des Associations et du Bénévolat. Ces deux subsides-là n'ont pas été octroyés à la Ville d'Arlon. Il a fallu faire des choix. La Région Wallonne a demandé à ce que la Ville d'Arlon priorise les projets qui avaient été introduits dans ce subside en développement urbain. C'est le projet de remembrement urbain entre la Grand-Place et la Grand-Rue qui a été sélectionné. Donc un subside a été octroyé pour celui-là, mais on n'en a pas eu pour le Palais et l'Hôtel du Nord.

Il reste encore des subsides qu'on peut aller solliciter. Si on les obtient cela permettrait de diminuer la part à charge de la Commune. C'est encore l'objectif à l'heure actuelle. Un subside auprès de Tourisme Wallonie - en équipement touristique, qui viendrait combler le solde pour l'aménagement des espaces d'exposition et une partie de la salle polyvalente. Il nous fallait un métré et un cahier des charges pour solliciter ce subside complémentaire. Maintenant on va avoir toutes les pièces, on va pouvoir introduire cette demande complémentaire.

Ces différents subsides ont des échéances qui sont de plus en plus courtes, notamment pour le subside dans le Plan Wallon d'Investissement. Il a été octroyé en 2018, il faut qu'on le liquide avant fin 2028 ; ce qui nécessite maintenant tout doucement d'avancer. Les derniers subsides n'ont été octroyés que l'année passée, en 2025. Entre 2018 et 2025, il y a eu tout ce travail de collecte de subsides, mais c'est vraiment maintenant qu'on peut se dire qu'on avance sur le marché de travaux.

Au niveau des échéances, l'échéance la plus proche est novembre 2028. On en a aussi en mars 2029, et on a l'échéance Feder pour fin 2029. Ces différentes échéances ont eu un impact sur la manière dont on a organisé le cahier des charges des travaux avec l'auteur de projet, parce que ce sont vraiment des contraintes importantes. Au niveau du marché de travaux, on a décidé de donner un poids très important à tout ce qui est planning, de façon à ce que l'entreprise prenne conscience dès le départ qu'il y a des échéances et des contraintes importantes. Au niveau des critères d'attribution, d'habitude on a un critère, c'est un critère prix ; ici on aura aussi un critère de délai. L'entreprise va devoir remettre un planning avec les différentes échéances de manière à montrer qu'elle pourra les tenir - planning qui pourra aussi lui être rappelé de temps à autre en cours de chantier.

L'objectif de mettre un planning en critères d'attribution permet aussi d'augmenter éventuellement les pénalités. Donc, on a deux critères d'attribution, et pas uniquement le prix. On a aussi un seul lot, on n'a pas alloti le marché, de façon à ce que l'entreprise qui remet le prix puisse avoir une vision globale sur l'ensemble des corps de métier qui vont devoir intervenir, et nous remettre un planning tenant la route.

Monsieur PENA – Peut-être une petite précision à ce niveau-là, ça permet aussi d'éviter que l'entreprise rejette la faute sur des éléments qu'elle n'a pas en sa possession. Elle a la maîtrise complète du planning du chantier et de ses sous-traitants au complet, donc elle ne pourra pas refiler la faute en disant qu'elle n'avait pas les informations ; elle est responsable en entièreté de tout le chantier. Dans les critères d'attribution, y a également une note méthodologique

assez complète qui est demandée, de façon à ce qu'elle puisse motiver très clairement comment elle envisage de mener à bien tout le chantier jusqu'à son jusqu'à son terme.

Madame PINON – Les subsides ont aussi des obligations que l'on doit respecter, notamment des échéances différentes. Ça va nécessiter aussi de prévoir des réceptions provisoires partielles en cours de chantier, de façon à avoir les documents nécessaires pour solliciter la liquidation des subsides. On a quatre réceptions provisoires qui sont prévues. C'est une complexité administrative, mais c'est nécessaire par rapport aux obligations des subsides.

La date finale des travaux est décembre 2029. On estime le début des travaux en mai 2027 au plus tard. Le souhait est de commencer le plus tôt possible, mais il est maintenant nécessaire de faire approuver le cahier des charges de travaux, de l'envoyer aux subsides, qui vont devoir aussi chacun l'approuver. Et seulement, on pourra lancer le marché de travaux. Et une fois qu'on a attribué, on doit de nouveau demander l'avis des subsides pour pouvoir notifier. Donc on a mis le mois de mai 2027 parce qu'il fallait mettre une date, mais on espère que ce sera plus tôt. Le permis a été déposé début février de cette année, il n'est pas encore octroyé. L'octroi est estimé fin septembre/début octobre. Le souhait c'est de lancer le marché quand on aura le permis.

Monsieur MAGNUS – Voilà les modifications depuis un an. Maintenant on doit lancer tout ça, et puis revenir vers vous pour vous donner les montants exacts que nous aurons suite à l'attribution.

Monsieur BALON – Merci pour votre travail, ça n'a pas l'air facile. Et on voit bien que si on veut que ce projet aboutisse, il faut être costaud et travailler rapidement et efficacement. Par rapport à l'avant-projet que vous nous aviez présenté, est-ce qu'il y a eu des changements significatifs à signaler ? On a eu un été particulièrement caniculaire, et par rapport à la verrière, est-ce qu'il y a quelque chose pour éviter que ça devienne une serre irrespirable ?

Monsieur PENA – Pour les changements significatifs, il n'y a rien à signaler. Tout ce qui avait été évoqué est intégré, il n'y a pas eu d'ajout majeur. Juste un peu plus de stockage parce qu'il apparaissait que c'était nécessaire, mais ça ne représente pas grand-chose en plus, ce n'est pas ça qui a impacté le budget.

Pour la question du risque de surchauffe, on avait déjà évoqué ceci et j'ai préparé quelques explications pour rassurer tout le monde. Ça a été étudié en détail. Pour réussir à avoir des valeurs fiables et précises, il faut passer par une simulation thermodynamique. Comment ça fonctionne ? On encode le projet en 3D dans un logiciel et on fait toute une série de vérifications pour être sûr que les valeurs qui sont estimées sont bien ce qui va être projeté dans le logiciel. On fait une analyse du risque de surchauffe, on mesure heure par heure l'impact des différentes solutions. On met les différentes propositions en parallèle, on regarde ce qui se passe avec chacune pour faire un bilan et décider de laquelle convient dans notre cas. Il y a quand même une vérification après, parce que forcément, plus on prend des mesures fortes, plus on risque d'avoir un impact budget fort. On objective les données pour voir quelle est la meilleure solution dans un cas précis. Le but est bien d'assurer les objectifs de confort que l'on se fixe.

\+ + +

19h25 : Monsieur Paul KIAME, Conseiller, entre en séance

\+ + +

Quand on parle de transmission thermique d'un vitrage et de valeur isolante d'un châssis, différents éléments sont pris en compte : la valeur Ug, comme 'glass' en anglais, c'est la valeur du vitrage ; le Uf pour 'frames', c'est le châssis à part entière ; le Uw pour windows. Nous ici, ce qu'on va vraiment aller chercher comme information, c'est la valeur du vitrage, puisque c'est l'élément le plus impactant dans notre cas. Lorsqu'on parle de vitrage, il y a deux facteurs importants. Le premier c'est la valeur isolante, ça veut dire que plus le facteur solaire est proche de 0, plus le vitrage est isolant. Et la 2ème valeur que l'on veut pour un vitrage c'est la transparence, sinon on mettrait un mur.

Sur le graphique, au-dessus à gauche on voit un triangle bleu clair, ce sont les valeurs qui sont impossibles à obtenir, techniquement ce n'est pas possible d'aller jusque-là. En bas à droite, en bleu foncé, ce sont les valeurs qui ne sont pas utiles, par exemple un vitrage qui n'est pas du tout transparent et qui en plus n'est pas performant techniquement. Ça, nous allons éviter, nous allons toujours travailler dans la zone centrale qui est plus claire sur le graphique. J'ai mis quelques valeurs pour vous faire une idée. Quand on veut un bon double vitrage, on est autour de 03 ou 04 de valeur d'isolation. Quand on regarde ça, on essaie de voir la meilleure transparence possible pour avoir le résultat qu'on veut. Ça c'est la première démarche.

Ensuite on regarde les données météorologiques sur l'année, et on regarde où sont les points critiques. Je ne vais pas vous le cacher, ça se passe autour de l'été. On voit ici le graphique avec les pics de juillet et août. C'est vraiment sur ces moments-là où on va essayer de travailler pour voir à quel point on accepte ou pas la surchauffe pendant un temps donné. Si on accepte 0 surchauffe ça veut dire qu'on met les données maximums, et à un moment donné il faut le payer, donc ce n'est pas toujours forcément intéressant. Souvent, on essaie d'accepter une semaine ou deux de chaleur plus importante sur l'année, car si on accepte de dépasser 25° pendant une semaine ou deux, on peut mettre des moyens beaucoup moins importants, qui vont coûter moins cher.

Si je mets les éléments en bout à bout, sur ce graphique on voit les gains solaires qui sont forcément plus importants aux mois de juillet et août ; et on a les différents ajouts. Si j'isole ça dans différents graphiques, on voit les apports de chaleur pour l'hiver sur le graphique de droite en rouge, et les apports de refroidissement pour l'été. On s'est dit qu'on allait partir avec un vitrage relativement performant. Mais plutôt que de partir sur un vitrage super performant qui va nous obliger à avoir peu de transparence, on va plutôt partir sur un vitrage assez performant, mais on va avoir un mode compensatoire : quand il fait vraiment chaud on va injecter du froid. On a fait plusieurs simulations et finalement c'est ça qu'on a retenu. On optimise vraiment l'isolation du vitrage, mais pour ne pas aller trop loin dans la technique, qui va faire en sorte que le vitrage va coûter super cher, on descend d'un cran et on met un système compensatoire -

une climatisation légère pendant les quelques périodes de l'année où il fait vraiment super chaud, pour justement éviter l'inconfort.

On a fait plusieurs tests, on a optimisé avec un vitrage de 03 et un vitrage de 04, pour voir où était le meilleur choix. De toute façon on ne pouvait pas raisonnablement se passer d'un système de refroidissement, donc on part plutôt sur du 04, et la compensation se fera de façon à ce que le confort soit présent. Si je reprends les différentes données, y compris celles du vitrage, avec ce mix-là on arrive finalement à la solution que l'on veut. On voit dans le graphique du haut les dépassements sans système de refroidissement (en mauve). Et lorsqu'on a le système de refroidissement, on voit qu'on est systématiquement en dessous des 5% du temps annuel d'inconfort ; ça veut dire 5% du temps où on dépasse, où on accepte 25° sur une très courte période.

Autre élément important qu'on ne sait pas faire sans simulation thermodynamique, c'est qu'on prend aussi en compte l'ombrage des bâtiments du contexte existant. C'est super important pour ce projet-ci, parce qu'en fait, le bâtiment se fait de l'ombre sur lui-même en fonction de la course du soleil. Ces données-là sont évidemment prises en compte pour évaluer la surchauffe complète.

Monsieur MAGNUS – Merci pour ces études qui ont été faites, on voit que la problématique a été analysée.

Monsieur SAINLEZ – Merci pour la présentation. J'ai tout d'abord une petite question, pouvez-vous me confirmer la jauge de spectateurs possible dans la salle de spectacle ?

Monsieur PENA – De mémoire, pour les places assises on était à 220. En mode concert, la capacité possible c'est 400 personnes 'salle', mais faudrait que je recontrôle avec le nombre des sorties d'évacuation qu'on a prévues. On est peut-être un peu en dessous de 400, entre 350 et 380.

Monsieur SAINLEZ – C'était juste pour confirmer, j'avais plus ou moins cette fourchette- là, mais pas autant de places debout donc c'est très bien.

Ce soir, ce que je voulais faire, c'est d'abord vous remercier et vous féliciter pour le projet. C'est un super projet pour cette mandature, et je pense que c'est un des plus grands projets financièrement aussi. Nous l'avons fait hors public à notre Bourgmestre, mais je le refais ici publiquement, on a une offre de service à faire à la Maison de la Culture. Parce qu'on voit ce projet maturer avec les années, c'est vraiment très bien, et on voit tout ce qu'il est possible de faire, notamment en termes de jauge. On a aujourd'hui à Arlon plusieurs offres culturelles, et ici, ça vient rajouter quelque chose de nouveau à l'offre existante, une jauge complémentaire.

Par exemple, à la Maison de la Culture on a une salle de 600 places assises, une autre salle d'une centaine de places et un espace bar. Ici, on a une jauge à plus de 200 personnes assises, ce qui est idéal parce que ça permet, pour des jauges de spectacles scolaires en journée ou d'autres spectacles, d'avoir une jauge complémentaire avec ce qui existe. On a donc un projet qui offre une adéquation culturelle forte sur Arlon. L'intérêt pour tous c'est d'avoir une mutualisation de

plusieurs choses - de programmation, de matériel et de technique - je pense que tout le monde y serait gagnant.

Le projet c'est pour 2029 si tout se passe bien. On est en 2026, on a encore le temps d'y penser, mais il faut du temps pour y penser (je pense à tout ce qu'on va faire à l'intérieur). Les équipes de la Maison de la Culture sont donc volontaires pour coopérer et pour aider à trouver - avec d'autres évidemment - la meilleure adéquation possible et ce qu'on pourrait faire de mieux pour ce lieu. Je pense qu'il y a vraiment lieu d'être ambitieux en matière de programmation, il y a beaucoup de belles choses à faire.

Autre chose d'important, c'est qu'on a une certaine période transitoire car le Palais va être fermé en bonne partie pendant une grande période. On a donc des espaces et des offres de service à trouver ailleurs. Je pense donc que c'est important de le partager ici avec vous, et de trouver la meilleure animation possible pour ces lieux dans le futur.

Monsieur MAGNUS – Merci pour l'offre de service de la Maison de la Culture. Je crois qu'il y en a d'autres qui ont envie de faire des offres de service. Et peut-être aussi que les services communaux veulent prendre également leur part du travail. On a encore quelques années pour pouvoir y réfléchir. Une fois que nous aurons le permis et que la première pierre sera posée, on commencera à attaquer la réflexion à ce niveau-là. Je ne vais pas encore commencer à mettre les équipes là-dessus alors qu'on n'a pas encore notre permis et qu'on n'a pas encore commencé les travaux. Chaque chose en son temps. Il ne faut pas se presser pour ça, on a encore le temps d'y réfléchir. Mais c'est vrai que nous avons la chance d'avoir des acteurs culturels nombreux et efficaces. On sort d'ArlonFolies et on a pu encore le voir durant ces 10 jours passés dans notre centre-ville. Nous pouvons être fiers de nos acteurs culturels, et évidemment la Maison de la Culture en fait partie et on ne manquera pas de revenir vers elle.

Monsieur DEWORME – On n'as pas le permis, ça nous a aussi été dit par Caroline tout à l'heure. Est-ce qu'on pourrait avoir des surprises de ce côté-là ? Ou est-ce que le travail architectural et urbanistique fait en amont, avec peut-être le Fonctionnaire délégué et ses services, nous met à l'abri d'une grosse surprise qui amènerait des délais plus longs ?

Monsieur PENA – C'est forcément compliqué de répondre en étant sûr à 100% qu'il n'y aura pas de remarque. On a effectivement fait un gros travail préalable, on est allé voir la Région, notamment pour le volet environnement, pour bien vérifier que tous les sujets soient bien traités jusqu'au bout du bout. On a expliqué en détail tous les risques acoustiques, ça avait été accueilli très favorablement. On avait aussi beaucoup de réunions au niveau du Service Urbanisme de la Ville pour anticiper toutes les questions qu'il pourrait y avoir. Donc de notre côté on estime qu'on a répondu à tout ce qui avait été posé le moment T.

Madame PINON – Il y a aussi eu des contacts avec les pompiers et l'AWaP - l'Agence Wallonne du Patrimoine. Toutes ces personnes ont été consultées en amont du dépôt.

Monsieur DEWORME – Un maximum de précautions si je comprends bien. Je pense que c'est bien que la Maison de la Culture se positionne comme un acteur possible, et même central, dans ce nouveau projet. La Maison de la Culture n'a plus à démontrer sa capacité à faire tourner la

boutique. Et je pense que c'est bien que le Président et le Vice-Président nous dise un petit mot là-dessus.

Monsieur KROELL – C'est toujours difficile de passer le 3ème... j'approuve évidemment à 100% ce que Matthieu et Alain disent. La Maison de la Culture n'a plus à démontrer sa très grande expertise au niveau du spectacle - en tout cas du spectacle assis - c'est plutôt vers ceux-là que l'on va puisqu'on a déjà une très belle enceinte de spectacles debout pour les concerts. Il faut véritablement déjà y réfléchir, parce que si on attend de trop, ne fût-ce que d'un point de vue technique, les choix vont devoir à mon avis être assez rapidement opérés. Et ça ne sera, je pense, pas les mêmes choix techniques suivant l'opérateur. Donc vraiment, ne traînons pas, prenons nos responsabilités et avançons.

Monsieur GAUDRON – Je ne suis ni président ni vice-président de la Maison de la Culture, ni même administrateur. Mais il n'empêche, je pense qu'en effet l'offre de service est intéressante. Je rejoins les réflexions précédentes sur le fait qu'il est important de pouvoir ouvrir les discussions au plus vite, car notamment a été évoquée l'offre qui sera mise en place dans la période transitoire où le Palais sera fermé. Par rapport à ne fût-ce que cet élément-là, plus aussi les choix d'investissement dans le matériel, ces deux éléments font qu'attendre la première pierre c'est un peu tard. Je pense qu'il faut ouvrir la réflexion un peu plus tôt.

Au-delà de ça, vous avez évoqué dans les différents subsides obtenus, le projet de remembrement urbain qui a été subsidié. Est-ce que pour ce subside-là, vous pouvez nous éclairer sur le délai pour la mise en œuvre du projet, et si le périmètre définitif a été fixé ?

Madame PINON – Le subside était d'un peu plus d'un million d'euros, je ne sais plus précisément de combien. Et au niveau des échéances, on est sur une échéance de décembre 2031, on a un peu le temps devant nous.

Monsieur SAUSSEZ – J'aimerais bien revenir sur un point que j'ai entendu brièvement, l'acoustique. Après la période estivale qui s'est passée à Arlon, avec les nombreux événements qu'il y eu - et tant mieux d'ailleurs ; on peut voir aussi le nombre de plaintes des riverains du centre-ville par rapport au bruit que génèrent ces événements. Qu'est-ce qui est prévu au pour absorber ce bruit au maximum ? Ça a peut-être été mis en avant précédemment, je ne me rappelle plus. Mais est-ce qu'il y a éventuellement des sas antibruit, comme on peut en retrouver dans d'autres salles de concerts ou de spectacles, pour pouvoir espérer avoir des soirées en centre-ville qui ne dérangent plus les citoyens. Que ça soit surtout aussi autre chose que des spectacles assis, qui sont moins nuisants, mais imaginer aussi des soirées par exemple avec de la musique électronique en plein centre-ville qui ne dérange pas le citoyen.

Et effectivement, je rejoins les autres intervenants par rapport à l'aspect du matériel. Je pense que c'est des choses qui doivent être anticipées, parce que du matériel qui vient et qui repart par des prestataires X n'est pas étudié de la même façon pour correspondre aux salles et aux différentes programmations. On n'utilise pas le même matériel pour sonoriser un humoriste que pour sonoriser un DJ.

Monsieur PENA – J'ai pris la présentation de l'année passée au cas où y aurait des questions. Je ne vais pas revenir en détail sur l'explication du masse-ressort-masse que j'avais fait pour expliquer l'utilisation acoustique de la salle, mais j'ai le graphique et je vais réexpliquer les différents éléments. Ça c'est pour traiter le volume et l'absorption interne du volume, ainsi que son rayonnement sur les espaces extérieurs ou des locaux supérieurs. Comme le bâtiment est existant, forcément il a fallu trouver des solutions avec ce qui est là. On n'a donc pas pu placer toute une série de sas comme on l'aurait fait dans une nouvelle salle, on a plutôt travaillé avec ce qui était disponible. Si on avait voulu placer des sas, par exemple pour pouvoir accéder à la cour de l'Hôtel du Nord, ça aurait pris une place démesurée dans la cour et il n'en serait plus resté grand-chose.
On a une double porte qui assure l'acoustique au même titre que les parois en pierre actuelles - lorsqu'on a un concert, on ne sortira pas directement vers la cour, sinon ça veut dire qu'effectivement le sas n'est pas disponible, donc on pourra avoir des nuisances. En fait c'est le foyer qui fait office de sas, ça veut dire que lorsque l'on sort de la salle de concert et qu'on veut aller par exemple aux sanitaires, on reste dans le volume du bâtiment. Donc en ouvrant les quatre portes qui donnent accès au foyer, on reste dans le volume, on reste sous la protection acoustique du bâtiment. On n'a donc pas de rayonnement sonore au-delà du bâtiment. Effectivement, quand je suis dans le foyer, je peux entendre un bruit de fond de musique quand j'ouvre les portes ponctuellement, mais on n'aura pas de nuisances pour les riverains puisque c'est traité. En fait, on a un énorme sas qui est le bâtiment en tant que tel, on a travaillé le bâtiment dans les murs qui sont disponibles.

Monsieur LAFORGE – Je prends ici ma casquette d'Echevin du Tourisme. On sait que les équipes de l'Office du Tourisme et de la Maison du Tourisme ont travaillé de manière importante sur ce projet, notamment l'aménagement des espaces touristiques. Je les remercie pour ce travail, en étant aidé par certains experts et en allant aussi voir ce qui se passait ailleurs. Et j'aimerais bien savoir, pour un peu les rassurer, ce qui est exactement prévu dans le cahier des charges actuel par rapport à ce qui a été demandé, et si on doit s'attendre dans quelques temps à d'autres marchés qui seraient lancés par rapport à certains équipements.

Monsieur PENA – On a prévu toute une série de mobilier fixe, des armoires de rangement, de stockage, etc. Ici ce sont des plans de l'année passée, je n'ai pas les nouveaux. La boutique a évidemment évolué lors les différentes réunions. Il y a du mobilier qui permet de ranger les différents éléments, les flyers, le stock de la boutique... dans les bureaux c'est pareil, on a du mobilier fixe - fixe ça veut dire que ce n'est pas une chaise ou une table que l'on peut déplacer, c'est vraiment ce qui reste dans le bâtiment. Ce qui n'est pas prévu, c'est effectivement le mobilier qui est mobile, donc les chaises de bureau, les tables, etc. On a prévu un écran dans les salles polyvalentes pour les projections. On a aussi prévu des écrans sur les façades extérieures pour communiquer sur ce qui va se passer dans le Palais, ça fait partie du marché. Comme je disais tout à l'heure, il y avait des marchés séparés qui intégraient tous ces éléments-là et qui sont maintenant greffés au projet. De tout façon ça allait être nécessaire dans un avenir relativement proche par rapport au marché de travaux, c'était donc tout à fait censé de l'intégrer dès le départ pour que les liaisons électriques etc. puissent être étudiées et menées à bien sans devoir refaire les choses par après, comme on peut le connaître dans d'autres dossiers.

On a prévu une cloison vitrée mobile. Dans la journée l'espace est complètement ouvert, c'est beaucoup plus agréable, on sait facilement déambuler et on n'a pas cette sensation de barrière. Et pour que ça reste quand même agréable, même si on est en dehors des heures d'ouverture de la boutique, on a gardé une cloison vitrée mobile ; les parois se referment, mais on a quand même la possibilité d'admirer ce qu'il y a derrière, on peut jouer avec une scénographie qui va mettre en avant les différents éléments.

Monsieur SIGARD – J'ai une petite question, encore par rapport à la verrière. C'est peut-être une question un peu un peu bête, mais on sait que les propriétaires d'immeubles en centre-ville ont beaucoup de problèmes avec les déjections de pigeons. Par rapport à la verrière est-ce que quelque chose est prévu pour qu'il n'y ait justement pas de pigeons qui viennent stagner et salir ? Ça peut vite donner une très mauvaise image de la verrière du Palais.

Monsieur PENA – C'est un mur-rideau, les oiseaux ne peuvent pas se poser dessus. Mais effectivement, comme tout acrotère, à un moment donné il y a un risque que les oiseaux se posent dessus, et si le vent est en sens contraire, je ne vous garantis pas qu'il n'y aura pas de déjections sur une des façades. Mais c'est comme pour tout bâtiment…si je regarde dehors en face, un oiseau se pose dessus, le vent passe, c'est sûr que si à ce moment-là il y a une déjection, il finira sur la façade.

Monsieur SIGARD – Mais par rapport au toit ?

Monsieur PENA – C'est une toiture plate.

Monsieur SIGARD – C'est parce que je n'ai pas trouvé de photo où on voit le toit de la verrière.

Madame BACK – J'ai une question plus pratique. Pendant la durée du chantier, quelles mesures sont envisagées pour limiter l'impact sur les riverains et sur l'accessibilité du centre-ville ?

Monsieur PENA – À part fixer des horaires de travaux…c'est déjà assez compliqué, parce qu'il faut se rendre compte que le périmètre d'intervention est très restreint. L'installation de chantier va déjà être hyper compliquée pour l'entreprise. On attend aussi des propositions de leur part, pour voir comment eux imaginent organiser leurs travaux. Parce qu'en fait, comme stockage, on a que la cour de l'Hôtel du Nord. Pendant le démarrage, tout ce qui est démolition etc., il y aura le passage du Nord. Mais très vite, lorsqu'on va commencer à faire des fondations, on ne pourra plus faire de stockage. L'entreprise devra respecter les heures, et de toute façon c'est dans son intérêt de livrer en dehors des heures de circulation publique, parce que ça va les embêter aussi.

Mais à part restreindre les heures…c'est toujours le risque, plus on restreint, plus les prix montent. Il faut faire un choix entre un inconfort à un moment donné, ou payer pour avoir plus de confort. Il y a peu de moyens qui peuvent être employés. Les démolitions ne seront a priori pas trop impactantes car le volume reste intact, ce sont des démolitions qui vont être faites principalement depuis l'intérieur et le volume du bâtiment le protège lui-même. Tout ce qui est risque de poussière, etc. est déjà fortement réduit, voire presque inexistant. Le gros risque de nuisance, mais qui sera vraiment très court, c'est lorsqu'on va démolir le passage du Nord - le

tarmac, etc. - parce que là il y aura un peu de bruit, mais ça va aller très vite, sur même pas une semaine tout sera parti. Donc ça reste quand même des éléments très ponctuels et très limités.

Monsieur KROELL – Au-delà de qui aurait la gestion, est-ce qu'on a quand même prévu une multitude de travaux et de caractéristiques techniques pour passer les câbles, tenir les câbles, des rails, des places pour les luminaires...tout ça est déjà prévu ou pas du tout ?

Monsieur PENA – Par exemple dans la salle polyvalente on a prévu un passage de câbles, c'est le même principe que ce qu'il y a à l'Entrepôt. On a prévu un caniveau technique central, qu'on peut démonter et remonter pour pouvoir passer les câbles et tout ce qu'on veut. On a prévu des potences et des fixations pour pouvoir accueillir ce qui arrivera. On a le grill qui est prévu dans le dossier pour fixer toutes les techniques de scène. La passerelle pour fixer les éléments est manuelle, le roulement est vraiment très fin et permet, comme à l'Entrepôt, à un homme de se hisser lui-même pour poser les éléments, pratiquement sans le moindre effort. On a étudié la manière de fixer les grosses enceintes et voir au niveau du rayonnement sonore ce que ça allait donner, pour être sûr que par rapport à tout ce qui était prévu, ce soit bien cohérent par rapport aux besoins à venir. Il y a une multitude d'éléments disponibles pour fixer le matériel à venir, et son évolution.

Au niveau éclairage, notamment pour les salles d'exposition, on a prévu des rails triphasés sur lesquels on peut fixer toute une série d'appareils d'éclairage. On a prévu dans le marché déjà un certain nombre d'appareils d'éclairage, qui pourra évoluer si vous voulez en enlever ou en rajouter. Sur le même système, on fixera aussi les caméras. Pour ne pas multiplier les systèmes, on a plutôt travaillé sur un système général qui peut accueillir et plugger tout ce que vous souhaitez par après.

Monsieur KROELL – D'un point de vue technique, qui était votre interlocuteur conseil ?

Monsieur PENA – On a travaillé ça en interne. On a été voir un musée au Luxembourg, on a beaucoup discuté avec les acteurs là-bas, pour voir quels étaient les meilleurs outils. On a aussi travaillé avec Losange pour être aiguillés sur les besoins nécessaires. Effectivement, en termes de technique de pointe de concert, ce n'est pas notre domaine. Ils nous ont envoyé voir à gauche et à droite ; comme lorsqu'on n'avait pas forcément l'information, on est allé vérifier pour pouvoir choisir ce qui pourrait venir, mais on a surtout ouvert les possibilités pour que vous puissiez venir avec ce que vous souhaitez.

Monsieur KROELL – Je veux rebondir vraiment sur ce que j'ai dit. Il faut faire attention de ne pas s'embarquer trop techniquement parlant d'un côté, si on choisit peut-être d'aller de l'autre.

Monsieur MAGNUS – On avait aussi fait appel à une société d'acoustique spécialisée.

Après discussion, le Conseil communal :

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et ses modifications ultérieures, notamment l'article L1222-3 §1 relatif aux compétences du Conseil communal et les articles L3111-1 et suivants relatifs à la tutelle ;

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions et ses modifications ultérieures ;

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics et ses modifications ultérieures, notamment l'article 36 ;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et ses modifications ultérieures ;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et ses modifications ultérieures ;

Vu la décision du Conseil communal du 17 mars 2015 approuvant la Convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la reconversion de l'ancien Palais de Justice et de l'ancien Hôtel du Nord avec IDELUX Projets publics, Drève de l'Arc-en-Ciel, 98 à 6700 Arlon ;

Considérant la volonté de la Ville d'Arlon de reconvertir cet ensemble en un pôle touristique, culturel et événementiel ;

Considérant que du fait de sa localisation stratégique et le programme envisagé, cet équipement polyvalent constituera un véritable pôle d'animation et d'irrigation de l'hypercentre arlonais, participant tant au renforcement des fonctions urbaines d'Arlon qu'à la promotion de son image ;

Vu la décision du Conseil communal du 18 octobre 2016 approuvant les conditions, le montant estimé et le mode de passation du marché « Désignation d'un auteur de projet pour la reconversion de l'ancien Palais de Justice et de l'ancien Hôtel du Nord » ;

Vu la décision du Collège communal du 3 avril 2017 d'attribuer ce marché à la Société Momentanée ALTIPLAN Architects – Bureau d'Etudes Lemaire, rue des Fories, 2 à 4020 Liège ;

Considérant que la première phase de la mission d'auteur de projet consistait en la réalisation d'une pré-esquisse ;

Considérant qu'en 2018 et 2019, une étude de faisabilité financée par le Centre d'Ingénierie Touristique Wallon (CITW) a été menée afin de valider la pré-esquisse établie par l'auteur de projet, ainsi que le programme général défini par la Ville en collaboration avec les différents acteurs du monde touristique, économique, culturel et associatif ;

Vu la décision du 9 mars 2020 du Collège communal approuvant la pré-esquisse ;

Vu la décision du 2 décembre 2024 du Collège communal approuvant l'esquisse au montant de 9.960.751,83€ HTVA ;

Vu la présentation de l'avant-projet au Conseil communal du 28 août 2025 ;

Vu la décision du 8 septembre 2025 du Collège communal approuvant l'avant-projet au montant de 10.702.092,06€ HTVA ;

Considérant le dépôt du dossier de demande de permis unique le 2 février 2026 et l'accusé de complétude daté du 23 février 2026 ;

Considérant que le 17 novembre 2017, l'Hôtel du Nord a fait l'objet d'une demande de reconnaissance en Site à Réaménager (SAR) ;

Vu l'arrêté ministériel du 20 mai 2022 adoptant définitivement le périmètre du site à réaménager, dit « Hôtel du Nord », et la demande de subvention en Site à Réaménager (SAR) introduite le 20 octobre 2022 ;

Vu l'arrêté ministériel du 28 novembre 2025 octroyant une subvention d'un montant de 2.025.000€ à la Ville d'Arlon en vue des travaux de réaménagement du SAR dit « Hôtel du Nord » ;

Considérant que cette subvention en Site à Réaménager (SAR) porte sur les travaux de gros-oeuvre et la mise hors eau de l'Hôtel du Nord ;

Considérant que le 8 février 2018, le projet de rénovation du Palais et de l'ancien Hôtel du Nord en Pôle touristique, culturel et événementiel a fait l'objet d'une demande de financement dans le cadre du Plan Wallon d'Investissement 2018 (PWI 2018) - Grandes infrastructures touristiques ;

Considérant que dans le cadre du PWI 2018, le Gouvernement wallon a décidé d'octroyer, le 24 mai 2018, un financement de 2.000.000€ à ce projet ;

Considérant que cette subvention PWI 2018 – Grandes infrastructures touristiques porte sur la rénovation du Palais, et plus particulièrement sur l'aménagement de l'Office et de la Maison du Tourisme ainsi que sur la rénovation des espaces accessibles au publics ;

Considérant que le 20 mai 2022, le projet de rénovation du Palais et de l'ancien Hôtel du Nord en Pôle touristique, culturel et événementiel a fait l'objet d'une demande de financement dans le cadre de la programmation FEDER 2021-2027, dans la Mesure 15 dédiée au développement urbain ;

Considérant que le financement FEDER – Mesure 15 octroyé à ce projet par le Gouvernement wallon du 12 décembre 2024 s'élève à 1.786.261,33 € (dont 10% de cofinancement communal, soit un montant de subvention de 1.607.635,20€) ;

Considérant que cette subvention FEDER – Mesure 15 porte sur la construction du volume de liaison vitré (dit « Foyer ») et l'aménagement de ses accès ;

Considérant que le 20 mai 2022, à la suite d'une enquête menée auprès de l'ensemble des communes de la province de Luxembourg, IDELUX Projets publics a, dans le cadre de la

programmation FEDER 2021-2027 – Mesure 8, déposé une candidature visant la rénovation énergétique des bâtiments publics identifiés comme les plus énergivores et les moins performants du territoire provincial, dont l'Hôtel du Nord ;

Considérant que dans le montant de subvention octroyé à IDELUX Projets publics par le Gouvernement wallon du 3 juillet 2025, un montant de 784.550,76 € (dont 10% de cofinancement communal, soit un montant de subvention de 706.095,68€) a été alloué pour la rénovation énergétique de l'aile administrative de l'Hôtel du Nord ;

Considérant que le montant des subventions octroyé à ce stade s'élève ainsi à 6.338.730,88€ ;

Considérant qu'un complément budgétaire à la subvention du 03 juillet 2025 a été octroyé à IDELUX Projet publics pour la rénovation énergétique des bâtiments publics en Province de Luxembourg, dont l'aile administrative de l'Hôtel du Nord mais que le montant complémentaire alloué à l'Hôtel du Nord n'est pas encore connu ;

Considérant qu'une demande de subvention en Equipements touristiques sera introduite prochainement auprès de Tourisme Wallonie pour l'aménagement du solde des espaces d'exposition temporaire et une partie de la salle polyvalente ;

Considérant que les demandes de subvention sollicitées dans le cadre du Développement urbain, pour l'aménagement de la Maison des associations et du Bénévolat ainsi que pour l'aménagement de la cour de l'Hôtel du Nord, n'ont pas été retenues ;

Vu les échéances liées aux différentes subventions octroyées et la nécessité d'avancer dans la mise en œuvre du projet :

- *PWI 2018 = approbation du décompte final des travaux éligibles avant le 30/11/2028 ;*
- *SAR = approbation du décompte final et de la réception provisoire des travaux éligibles avant le 28/02/2029 ;*
- *FEDER – Mesure 15 = paiement de la dernière facture des travaux éligibles avant le 31/12/2029 ;*
- *FEDER – Mesure 8 = paiement de la dernière facture des travaux éligibles avant le 31/12/2029 ;*

Considérant que les pouvoirs subsidiants (excepté dans le cadre du PWI 2018) remettent un avis sur le cahier spécial des charges de travaux avant le lancement du marché ;

Considérant que la décision relative à l'octroi du permis unique est attendue début octobre 2026 ;

Considérant qu'aucune réclamation n'a été déposée lors de l'enquête publique menée dans le cadre de la procédure d'instruction de la demande de permis ;

Vu les divers avis positifs obtenus sur le projet, en phase avant-projet (AWaP, Zone de secours,…) ;

Vu le cahier des charges établi par la Société Momentanée ALTIPLAN Architects – Bureau d'Etudes Lemaire, et portant la référence MT-PO/26-3314 ;

Considérant le montant total des travaux estimé par l'auteur de projet à 12.982.043,49 € hors TVA ou 15.708.272,62 € TVA 21% comprise ;

Considérant qu'il est proposé de passer le marché par procédure ouverte et de choisir les critères de sélection qualitative et d'attribution tel que mentionné dans le cahier des charges ;
Considérant que cette estimation dépasse les seuils d'application de la publicité européenne ;

Vu le projet d'avis de marché ;

Considérant que le crédit permettant cette dépense est inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2026, article 124/723-60/2016/20161032 et devra être augmenté lors de la prochaine modification budgétaire ;

Attendu que la présente décision a une incidence financière d'un montant de 12.982.043,49 € hors TVA et que, conformément à l'article L 1124-40 §1,3° du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, l'avis de la Directrice financière est obligatoirement sollicité ;

Vu la demande d'avis de légalité adressée au Directeur financier ff en date du 14 août 2026 ;

Vu l'avis défavorable rendu par le Directeur financier ff en date du 17 août 2026 en raison de crédit budgétaire insuffisant ;

à l'unanimité,

décide

Article 1er : D'approuver le cahier des charges N° MT-PO/26-3314 et le montant estimé du marché "Rénovation du Palais et de l'ancien Hôtel du Nord en Pôle touristique, culturel et événementiel", établis par l'auteur de projet, la Société Momentanée ALTIPLAN Architects - Bureau d'Etudes LEMAIRE, Rue Souverain Pont, 33 à 4000 LIEGE. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 12.982.043,49 € hors TVA ou 15.708.272,62 € TVA 21% comprise.

Article 2 : De passer le marché par la procédure ouverte et d'approuver les critères de sélection qualitative et d'attribution tels que décrits dans le cahier des charges ; l'estimation dépasse les seuils d'application de la publicité européenne.

Article 3 : D'approuver le projet d'avis de marché au niveau national et européen.

Article 4 : De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2026, article 124/723-60/2016/20161032 et qui devra être augmenté lors de la prochaine modification budgétaire.

Article 5 : De transmettre aux pouvoirs subsidiants la présente délibération et les documents du marché, pour avis.

4. Rénovation du Palais et de l'ancien Hôtel du Nord en Pôle touristique, culturel et événementiel - Approbation de la convention entre pouvoirs adjudicateurs (Ville d'Arlon et IDELUX Projets Publics) relative à la réalisation de marchés conjoints

Monsieur MAGNUS – On a déjà répondu aussi au point 4, qui était l'approbation de la convention des pouvoirs adjudicateurs, Caroline nous en a parlé. C'est important de pouvoir avancer dans cette direction. Ça nous a posé quelques sueurs froides à certains moments, on a dû se battre et aller expliquer les choses à Namur pour qu'on puisse nous entendre et nous, bénéficier de la totalité du subside. Pour cela, on doit faire une convention avec Idelux.

Après discussion, le Conseil communal :

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et ses modifications ultérieures, notamment l'article L1222-6 §1 relatif aux compétences du Conseil communal ;

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics, notamment l'article 48 ;

Vu la décision du Conseil communal du 17 mars 2015 approuvant la Convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la reconversion de l'ancien Palais de Justice et de l'ancien Hôtel du Nord avec IDELUX Projets publics, Drève de l'Arc-en-Ciel, 98 à 6700 Arlon ;

Considérant la volonté de la Ville d'Arlon de reconvertir l'ensemble Palais et Hôtel du Nord en un pôle touristique, culturel et événementiel ;

Vu la décision du Conseil communal du 18 octobre 2016 approuvant les conditions, le montant estimé et le mode de passation du marché « Désignation d'un auteur de projet pour la reconversion de l'ancien Palais de Justice et de l'ancien Hôtel du Nord » ;

Vu la décision du Collège communal du 3 avril 2017 d'attribuer ce marché à la Société Momentanée ALTIPLAN Architects – Bureau d'Etudes Lemaire, rue des Fories, 2 à 4020 Liège ;

Considérant que pour aménager ce Pôle touristique, culturel, événementiel et administratif, depuis 2018, plusieurs subventions ont été sollicitées par la Ville d'Arlon, assistée par IDELUX Projets publics. Trois subventions ont ainsi été octroyées à la Ville d'Arlon :

- *en 2018, une subvention PWI 2018 – Grandes infrastructures touristiques d'un montant de 2.000.000€ pour la rénovation du Palais ;*
- *en 2024, une subvention FEDER 2021-2027 d'un montant de 1.607.635,2€ pour l'aménagement d'un Pôle touristique, culturel et événementiel en cœur de ville. Cette subvention relève de la Mesure 15 dédiée au Développement urbain. Ce projet 510 s'intègre dans le Portefeuille « Développement des grands pôles économiques et urbains de la Province de Luxembourg » ;*

- *en 2025, une subvention en Site à réaménager (SAR) d'un montant de 2.025.000€ pour la rénovation de l'Hôtel du Nord ;*

Considérant que dans le cadre de la programmation FEDER 2021-2027, et à la suite d'une enquête menée auprès de l'ensemble des communes de la province de Luxembourg, IDELUX Projets publics a déposé, en mai 2022, une candidature visant la rénovation énergétique de 22 bâtiments publics identifiés comme les plus énergivores et les moins performants du territoire, dont l'Hôtel du Nord (Projet 1 « Rénovation énergétique des bâtiments publics les plus énergivores et les moins performants sur le territoire de la province de Luxembourg » du portefeuille de projets FEDER) ;

Considérant que conformément aux règles de la programmation FEDER, limitant à dix le nombre maximum de bénéficiaires par portefeuille de projets FEDER, IDELUX Projets publics s'est positionnée comme bénéficiaire unique de cette subvention ;

Considérant qu'à l'issue de nombreux échanges avec les administrations compétentes (Région wallonne – FEDER) et suite à la décision du Gouvernement wallon du 3 juillet 2025, seuls sept bâtiments ont finalement été retenus, dont l'aile administrative de l'Hôtel du Nord. Sur base de l'audit énergétique réalisée en 2022 par l'auteur de projet, en amont du dépôt de la candidature FEDER, le montant de la subvention octroyée à IDELUX Projets publics pour la rénovation énergétique de l'Hôtel du Nord est de 706.095,68€ ;

Considérant que lors de sa séance du 12 septembre 2025, le Conseil d'administration d'IDELUX Projets publics a sollicité la scission du Projet 1 « Rénovation énergétique des bâtiments publics les plus énergivores et les moins performants sur le territoire de la province de Luxembourg », afin que chaque commune (et IDELUX Développement) soit bénéficiaire pour son propre bâtiment ;

Considérant qu'à ce stade, cette demande de scission a été refusée par les administrations et Ministres concernés ;

Considérant que la mise en œuvre du projet de rénovation du Palais et de l'ancien Hôtel du Nord en Pôle touristique, culturel et événementiel rassemble dès lors deux bénéficiaires différents : la Ville d'Arlon et IDELUX Projets publics ;

Considérant que pour permettre la mise en œuvre opérationnelle de ce projet, il est dès lors nécessaire de formaliser les relations entre IDELUX Projets publics et la Ville d'Arlon par une convention entre pouvoirs adjudicateurs relative à la réalisation de marchés publics conjoints conformément à l'article 48 de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics ;

Considérant que les parties s'accordent pour désigner le pouvoir adjudicateur Ville d'Arlon comme pilote des marchés publics conjoints, étant donné que :

- *la Ville d'Arlon est bénéficiaire des subventions FEDER Mesure 15, SAR et PWI 2018 Grandes infrastructures touristiques, et a désigné l'auteur de projet chargé de la reconversion de l'ancien Palais de Justice et de l'ancien Hôtel du Nord ;*
- *IDELUX Projets publics est bénéficiaire unique de la subvention FEDER Mesure 8 ;*

Considérant que la Direction de l'aménagement opérationnel et de la Ville qui gère la subvention en Site à Réaménager (SAR) a, ce 27 mai 2026, validé ce fonctionnement ;

Considérant que l'administration fonctionnelle qui contrôle la mise en œuvre du Projet FEDER « Rénovation énergétique des bâtiments publics les plus énergivores et les moins performants sur le territoire de la province de Luxembourg » n'a, ce 10 juin 2026, pas émis de remarques sur ce fonctionnement ;

Considérant que cette convention définit notamment :

- *le rôle de la Ville d'Arlon en qualité de pouvoir adjudicateur pilote ;*
- *le rôle d'IDELUX Projets publics en qualité de pouvoir adjudicateur non-pilote ;*
- *les modalités de passation, d'attribution et d'exécution des marchés publics nécessaires à la réalisation du projet ;*
- *les responsabilités respectives des parties ;*
- *les modalités administratives, techniques et financières liées à l'exécution du projet ;*
- *les obligations respectives des parties vis-à-vis du programme FEDER et des autres autorités concernées ;*

Considérant que le pouvoir adjudicateur pilote est chargé :

- *d'établir ou de faire établir les documents du/des marchés conjoints (cahiers des charges, inventaires/métrés, estimations, avis de marché) en tenant notamment compte des obligations liées au pouvoir subsidiant, aux éventuelles demandes spécifiques de la Commune et de la législation belge en matière de marchés publics ;*
- *de procéder à la passation du/des marché(s) public(s) conjoint(s) (publicité, ouverture des offres, négociations, attribution, conclusion et information) ;*
- *d'adresser, si requis, les dossiers à la Tutelle à tous stades nécessaires ;*
- *d'établir ou de faire établir l'éventuel permis d'urbanisme et les éventuelles autorisations en lien avec le projet ;*
- *d'assurer le suivi et la direction des travaux/fournitures/services y compris les éventuels avenants en cours d'exécution du marché ;*
- *d'établir les éventuels procès-verbaux de manquement ;*
- *de concéder un droit réel à IPP sur les terrains (ou les parties de terrains ou les parties d'immeubles) concernés par la subvention FEDER Mesure 8 avant de réaliser les travaux ce, comme l'impose le pouvoir subsidiant FEDER. Ce droit réel est octroyé à titre gratuit, invoqué par l'utilité publique du projet ;*
- *d'assurer les obligations administratives, techniques, financières et de communication à l'égard du pouvoir subsidiant (FEDER) afin de garantir l'éligibilité des dépenses engagées ;*

Considérant que le Pouvoir adjudicateur non-pilote, en l'occurrence IDELUX Projets publics, est chargée :

- *d'approuver le cahier spécial des charges de chaque marché nécessaire à la concrétisation du projet global d'aménagement du Pôle touristique, culturel, événementiel et administratif et/ou liés à des objets concernés à la fois par une/des subvention(s) octroyée(s) à la Ville d'Arlon et à IPP. Excepté le marché de services d'auteur de projet qui est pris en charge par la Ville d'Arlon ;*

- *de ratifier la décision d'attribution de chaque marché ;*

Considérant que la convention prévoit également :

- *qu'afin de permettre à IDELUX Projets publics de faire face aux dépenses des différents projets du PROJET 1 – « Rénovation énergétique des bâtiments publics les plus énergivores et les moins performants sur le territoire de la province de Luxembourg », sans générer de charges d'intérêt et pour tenir compte du décalage dans le temps entre le paiement des factures et le versement des subsides, il est convenu que :*
- *périodiquement, la Ville réalise des avances de trésorerie à IDELUX Projets publics (part subsidiée (hors avance) et part communale) et ce, en tenant compte des subsides perçus ;*
- *IDELUX Projets publics sollicite l'avance auprès du pouvoir subsidiant (jusqu'à 20% de la part « Europe » de la subvention FEDER 21-27. Cette part « Europe » correspondant à 40% de la subvention) ;*
- *la Ville paie à IDELUX Projets publics un montant correspondant au solde non subsidié (travaux, honoraires et prestations IPP) ;*
- *que les modalités applicables dans l'hypothèse où la demande de scission du PROJET 1 – « Rénovation énergétique des bâtiments publics les plus énergivores et les moins performants sur le territoire de la province de Luxembourg », actuellement à l'examen des autorités compétentes, serait acceptée. Dans ce cas, chaque commune deviendrait bénéficiaire directe de la subvention FEDER Mesure 8 pour son propre bâtiment et la présente convention deviendrait caduque ;*
- *que la convention est conclue à titre gratuit ;*

Attendu que la présente décision n'a aucune incidence financière et qu'aucun avis de légalité n'a été demandé ;

à l'unanimité,

Décide

Article 1er : D'approuver le principe de la collaboration avec IDELUX Projets publics dans le cadre du projet de rénovation du Palais et de l'Hôtel du Nord en Pôle touristique, culturel, événementiel et administratif, notamment financé par le FEDER 2021-2027 (Mesure 8) ;

Article 2 : D'approuver la convention entre pouvoirs adjudicateurs relative à la réalisation de marchés publics conjoints.

5. Aménagement d'une aire pour motorhomes de qualité à la rue de Rédange - Approbation du dossier de demande de subside auprès de Tourisme Wallonie.

Monsieur LAFORGE – Comme vous le savez, notre objectif est d'améliorer la qualité de l'accueil des touristes à Arlon, on connaît tous les effets positifs du tourisme sur le monde économique et commercial d'une ville. Ce projet, il est à mettre en parallèle avec le projet précédent qui

vous a été présenté, on améliore par ce biais-là, l'accueil des touristes. Au mois d'octobre normalement, on inaugurera le nouveau circuit du Viel Arlon, un circuit touristique qui est en train d'être terminé. On aura un circuit Gallo-Romain. On aura également la rénovation du Parc archéologique des thermes romains, et on va aussi améliorer l'accueil des touristes au Belvédère. On peut aussi mettre en parallèle les futurs aménagements qui se terminent tout doucement au parc de l'Hydrion et au Bloc Milan.

Le site choisi est celui de la rue de Rédange, car il est à proximité de notre centre-ville et d'un axe assez important, la N 4. Cette aire offrira tous les services de base nécessaires aux motorhomistes. Après l'attribution des subsides, on devra penser à lancer un marché de service pour la gestion de ces terres par une société, en lien avec nos services.

Le plan prévisionnel de cet avant-projet qui vous sera présenté ce soir est de 626.862,75 € TVA comprise et honoraires compris. On aura un subside 60%, ce qui est prévu au décret, et la part communale s'élèverait alors à 250.745,10€ hors frais raccordement Ores et SWDE.

Aujourd'hui, on vous demande : D'approuver le dossier de demande de subvention pour avoir ces 60% de subsides. Ce dossier a été élaboré par Idelux Projets Publics, on les remercie d'ailleurs, avec Benoît Muller, pour ce travail. De ratifier l'avant-projet qui vous sera présenté, et le plan prévisionnel d'investissement. De s'engager à prévoir au budget communal la part non subsidiée de 40%. De s'engager à appliquer la pratique tarifaire tel que c'est prévu dans le décret. De maintenir les aménagements qui ont été subventionnés pour une durée de 15 ans, à dater du premier janvier qui suit la liquidation de la subvention. Et on s'engage également à entretenir en bon état les aménagements réalisés.

Monsieur Quentin BRODDELEZ, Bureau Alinea Ter – Bonsoir à tous. Je rentre directement dans le vif du sujet avec le plan de situation. L'aire se situe au niveau du SRI, près de l'aire actuelle, qui est actuellement une aire de stockage de matériaux. On est maximum à 600 mètres en termes d'intérêts pour les gens qui vont arriver là - il y a du patrimoine, de la culture, de la nature, du sport. Et à proximité on a aussi le centre-ville d'Arlon, ce qui en fait un nœud important puisqu'on va se retrouver à côté de la rue de Rédange et de la N4. Donc pour les autocaristes, l'accès est direct. Au niveau de l'occupation de la parcelle, on a le Service Régional Incendie, l'espace vert qui est actuellement présent - avec 3 arbres qui ont été identifiés sur site, une zone de stockage - la grande dalle qui se situe juste à côté de l'espace vert, et on a une aire pour actuellement 6 camping-cars.

Voilà quelques images de la zone prises en juillet. On voit qu'il y avait deux ou trois personnes dessus, et l'accès direct depuis la voirie d'accès. Un robinet était existant, mais on ne le retrouve plus actuellement. L'accès avec le SRI. La future aire de motorhomes se situerait ici au-dessus. Là c'est l'aire de stockage actuelle, et puis l'accès depuis le rond-point de la rue de Rédange. Le nouvel accès de l'aire de motorhomes serait totalement indépendant de la zone du SRI.

Voici l'occupation de la parcelle de la zone qui est proposée. Le SRI reste évidemment où il est. On réduit la zone de stockage et on va venir intégrer cet espace vert à la zone de camping-cars. On ne touche pas à cette zone verte, c'est vraiment une partie de l'aire de stockage qu'on vient réinvestir en aire de camping-cars.

Au niveau de la circulation, on a la rue de Rédange et la N4, et on a cette voirie secondaire qui dessert actuellement le SRI, l'aire de camping-car et la zone de stockage - ce qui en fait un accès quand même relativement emprunté. C'est une demande des subsides d'avoir un accès direct depuis une voirie. Au niveau piétons, c'est déjà desservi. Ici on va vers une zone qui est plus naturelle et ici on va vers le centre-ville ; des aménagements existent déjà. L'idée c'est que cette aire de camping-cars vienne s'intégrer à ce qui existe déjà et puisse en faire profiter davantage de personnes.

Au niveau du plan d'implantation. On voit le rond-point au-dessus de la rue de Rédange et l'accès actuel vers la zone de camping-cars. Pour avoir discuté avec le SRI, on a un croisement de véhicules ; tous les véhicules qui descendent ne font pas forcément attention aux camions qui sortent de la zone SRI, et sont bien sûr prioritaires. Il existe un miroir, je pense qu'il existe même un feu, néanmoins, c'était un des premiers problèmes qui était soulevé par les responsables sur place. Le 2ème problème c'est qu'ils se transforment quelque peu en agence de touristes ; les gens viennent leur poser des questions à tout bout de champ pour savoir comment faire sur la zone, comment elle fonctionne, où est-ce qu'on trouve l'eau etc. Ça limiterait donc aussi un petit peu ces interactions qui ne leur sont pas fort utiles.

L'accès principal de l'aire va se faire depuis la rue de Rédange. On a déjà discuté avec le SPW Mobilité et Infrastructures, ça peut se faire selon certaines conditions, c'est à dire que les gens ne pourront pas rentrer direct en venant du rond-point du dessous, ils devront faire demi-tour au rond-point du dessus pour éviter de traverser cette nationale. Et pareil, s'ils veulent repartir vers la droite, ils iront d'abord vers le rond-point du dessous pour remonter ensuite vers celui du dessus.

Au niveau de la zone, on a l'accès qui se fait depuis la rue de Rédange. On arrive sur une zone où les places de parking sont orientées de manière à rentrer sur la zone et à reculer directement avec le camping-car dessus, ça évite trop de manœuvres des véhicules – ils arrivent, ils reculent, ils sont en place. Le lendemain ils repartent, il y a une zone de retournement qui est faite pour eux, et accessoirement pour le SRI. Ils font demi-tour, ils repartent dans l'autre sens et ils peuvent sortir de la zone. On va distinguer trois zones au niveau du stationnement : un emplacement pour les PMR, les places font 5/9 m, un emplacement pour les grands gabarits avec 4/10,50 m, et un emplacement standard sur le dessus. Tout cela se réparti plutôt pas mal, on arrive et on a la zone PMR à gauche, on a la zone grand gabarit à droite, et devant on a la zone pour les emplacements standards avec des emplacements de 4 par 8. Cette dimension pourrait encore éventuellement bouger quelque peu, mais on est dans cet ordre-là, c'est la dimension minimum demandée.

Au niveau de l'aspect plus technique, on va voir ici le point de vidange et d'approvisionnement en eau. C'est là que les camping-cars vont pouvoir remplir leur réservoir d'eau et vidanger ce qu'ils ont à vidanger. On va avoir un point d'eau potable qui est accessible au niveau de l'aire de convivialité, c'est un point d'eau potable indépendant. Chaque emplacement est évidemment équipé d'une borne. Ici on a une borne pour deux emplacements parce que souvent sur une borne il y a quatre prises. Donc chaque emplacement peut bénéficier d'une à deux prises, ça, dépend du type de borne mais ça vous donne déjà une idée de ce que ça peut donner.

Au niveau de l'aire de convivialité, on va retrouver une petite plaine de jeux et une zone de pique-nique. Les trois arbres qu'on voit sont des arbres qui sont conservés et intégrés dans le plan de plantation que je vais très rapidement vous présenter après. On va retrouver à l'entrée un petit cabanon avec les installations électriques, la zone technique pour tout ce qui est poubelles, etc… donc si une intervention doit être faite par Ores ou un camion-poubelle, ils ne sont pas obligés de rentrer sur l'aire.

Au niveau des revêtements de l'aire, ils sont tous perméables. Au niveau des emplacements on va avoir des dalles béton perforées qui seront remplies avec du gazon, et au niveau des chemins de circulation, on aura du gravier. Au niveau de la végétation, l'aire sera entièrement entourée par une haie. Il y aura de la végétation plus ponctuelle, de la végétation moyenne tige et basse ; l'aire étant à côté de la nationale, pour essayer de donner un petit peu d'intimité et la rendre plus agréable en pouvant profiter des espaces verts quand on est dessus.

Au niveau de ce plan, tous les ronds ce sont des petits arbres qui vont être qui vont être ajoutés. On va avoir une aire de jeu et une aire de pique-nique qui sera entouré par une haie. Il y aura une haie non mixte en hêtre et une haie mixte composée de plusieurs essences d'arbustes. Au niveau du mobilier urbain, voici quelques propositions - pour la plaine de jeux, les revêtements perméables sur les emplacements de parkings, le barbecue ou pour bancs et tables.

Monsieur LAQLII – Je sais que la rue de Rédange est équipée par la fibre optique. Mais pour cette zone, est-ce qu'on a prévu quelque chose pour la connectivité en général ? Par exemple pour installer des caméras. Peut-être que les caméras de demain auront besoin de plus de connexion…

Monsieur BRODDELEZ – C'est vrai que je n'ai pas tellement parlé de la gestion. Je suis en contact avec un gestionnaire pour approcher au mieux les choses, mais il n'est pas encore sélectionné, il y aura un appel d'offre. Ce n'est donc pas forcément celui-là qui sera défini, mais de manière générale il propose des bornes interactives aux entrées - des bornes d'information pour l'aire de camping-cars, mais également sur les informations sur ce que propose la Ville. Une borne wifi est mise à disposition. Il y a également une caméra et un panneau d'affichage affichant le nombre de places disponibles. Il y a les barrières d'entrée et de sortie. Quand ils vont arriver sur le site, ils auront l'eau, l'électricité, le Wifi, la caméra, et un éclairage est prévu.

Monsieur LAQLII – Qu'est-ce qu'on a prévu pour le paiement ? Est-ce que c'est via Internet, une borne ?

Monsieur LAFORGE – On devra lancer un marché de service et on travaillera avec une société qui mettra tout à disposition pour les paiements. Ça se fera avec les moyens actuels. Si vous avez déjà pu aller en France, même à Herbeumont, on a ce genre de société qui gère les aires de motorhomes. Donc ce sera bien un privé. Il y a une application qui dit s'il reste des places etc.

Monsieur MERGEAI – Je n'ai pas vu de mobilier pour le tri de déchets, c'est quelque chose qu'il faut prévoir. Et par rapport aux coûts, c'est des choix que la Ville doit faire. Il y a certaines villes qui ont des aires gratuites, payantes et privées. Tout ça peut se discuter.

Monsieur LAFORGE – Je réponds au niveau du tri des déchets. Il y a effectivement une zone de tri des déchets qui se situe à l'entrée du site. Je n'ai pas été plus loin pour l'instant. Je suis dans l'avant-projet, mais il y a des fiches de calculs que j'ai parce que j'ai déjà utilisé ça sur d'autres projets. En fonction du nombre de personnes et du type de déchets, des relevés sont faits. In fine, dans mon tableau j'encode le nombre de personnes et je sais alors le nombre de poubelles dont on a besoin pour subvenir à la capacité du site. Ça je l'ai déjà calculé, mais ça n'apparaît pas dans l'avant-projet.

Monsieur MAGNUS – Ça va aller. Vous n'avez pas encore réfléchi ou décidé sur le type de d'endroit...est-ce que ça va être payant ? Est-ce que ça va être gratuit ?

Monsieur LAFORGE – L'idée c'est quand même que ce soit payant. À voir maintenant quel type d'accord on a avec la société - le mode de gestion, jusqu'où ça va, etc. Mais comme on n'a pas encore choisi la société qui gérera, on ne peut pas encore dire maintenant quel choix sera fait.

Monsieur LAQLII – La commune ne peut pas gérer elle-même ?

Monsieur LAFORGE – Non.

Monsieur LAQLII – Mais si on est gagnant pourquoi pas ?

Monsieur LAFORGE – Dans tous les cas on peut gagner.

Monsieur BOSSELER – Merci pour la belle présentation. Je pense en effet que c'est important qu'on investisse dans ce genre d'infrastructures pour pouvoir accueillir tout type de personnes, peu importe comment elles voyagent et se logent. Je rejoins un petit peu Morad Laqlii sur sa question. Au-delà du paiement, comment est-ce qu'on pourra contrôler que c'est en effet utilisé pour les camping-cars et les motorhomes, et que ça ne devienne pas à un moment donné soit un parking de voitures ou un endroit de dépôt.

Monsieur LAFORGE – On a un système de barrières et une société qui gère ça à distance. Il y a un maximum d'heures possibles, et qui sont payées. Une camionnette ou un camping-car qui resterait sur le site aurait à un moment donné des pénalités au niveau des coûts et des frais qu'il devrait supporter sur la zone.

Madame BACK – Une fois l'aire de motorhomes aménagée, comment est-ce qu'on compte inciter les motorhomistes à rejoindre le centre-ville, à fréquenter nos commerces et nos attractions touristiques ?

Monsieur LAFORGE – Il est prévu de mettre des panneaux informatifs pour dire tout ce qu'on peut trouver sur Arlon, et tout ce qu'on peut visiter. Quelques panneaux comme on a un peu partout ; on en a sur le site de l'Hydrion, à la Spetz...

Monsieur GIGI – On est à 10 minutes à pied du centre-ville et on multiplie le nombre d'accueils, c'est vraiment un super projet, il faut vraiment le souligner. J'avais une réflexion et puis une question.

Aujourd'hui on voit qu'il y a des motorhomes touristiques qui se stationnent un peu partout en ville, il y a d'autres parkings qui sont aujourd'hui référencés sur les applications. Je pense qu'à terme il faudrait arriver à supprimer ces localisations et référencer uniquement cette aire comme lieu pour Arlon.

En ce qui concerne la zone actuelle de stationnement, qu'est-ce qu'elle va devenir ? Est-ce qu'il y a un accord avec le SRI ? Est-ce qu'il y a une autre idée ? Est-ce que la réflexion a déjà eu lieu ?

Monsieur LAFORGE – Elle est maintenant sur propriété du SRI. Le SRI voulait qu'on abandonne cette zone-là, parce que pour eux c'est une gestion assez compliquée. Ils ont pas mal de demandes, et de temps en temps ils doivent aussi aller surveiller ce qui se passe…quand ce n'est pas la Police. Le but c'est d'abandonner toute cette zone-là et de supprimer ce qui est dessus. Et je suppose que le SRI a quelques projets pour occuper cette zone.

Madame GOFFINET – Merci pour ce projet. Sur les photos que vous avez montrées, il n'y a pas beaucoup de camping-cars. N'habitant pas très loin avec Morad, on constate que c'est quand même fortement occupé, également sur le parking qui est de l'autre côté, près de l'abeille Arlonaise, ou encore près du près du Bloc Milan. Donc c'est une nécessité.

Par rapport à l'avant-projet, je m'interroge sur les dimensions pour la sortie. Au niveau braqué ça me semble correct. Sauf qu'à l'entrée et sortie il y a une borne au milieu, et pour avoir déjà conduit des camping-cars, ça me semble quand même étroit à cet endroit.

Etant donné que l'option a été prise de faire des emplacements sans espace entre les camping-cars pour pouvoir s'assoir, mettre une chaise etc., il faut vraiment envisager et bien penser la zone de pique-nique pour qu'il y ait plusieurs espaces afin d'être en adéquation avec le nombre d'occupants.

Je rejoins Raphaël Gigi, je pense qu'au niveau de la Ville il faut vraiment analyser l'ensemble des espaces qui sont actuellement occupés par des camping-cars. Décider ceux qui ne doivent plus l'être, accepter certains, en mettant soit des panneaux 24 h soit des panneaux autorisation 48 h. Mais surtout, j'invite le Conseiller de Mobilité de la Ville au Service de l'Office du Tourisme, d'aller sur les applications de camping-caristes comme ParkNight. C'est sur cette application-là où il y a les échanges de bons procédés et d'endroits sympas. Dès que cette aire sera opérationnelle, indépendamment qu'elle soit confiée à un organisme extérieur de gestion, il est important que la Ville puisse maîtriser et indiquer les caractéristiques sur ses sites spécifiques, et bien supprimer ceux que vous ne voulez plus qu'ils soient ; parce que tout fonctionne via du réseautage. Voilà les éléments sur lesquels je voulais insister.

Monsieur MAGNUS – Merci pour ces réflexions.

Monsieur LAQLII – Cette zone est utile pour le stockage des matériaux. Lorsque cette zone sera opérationnelle, est-ce que vous avez déjà prévu une autre zone pourra stocker les matériaux ?

Monsieur KERGER – Il y aura déjà la zone qui reste ici. Et il y a encore d'autres zones que l'on envisage éventuellement de conserver ou de réaménager. Comme par exemple au rond-point de Viville, bien que celle-là, on essayera de l'éliminer en essayant d'en trouver une autre, pour embellir un peu cette entrée de la ville.

Madame THINES – Quand le camping-cariste veut repartir sur Arlon avec son vélo ou à pied, il prend la même entrée et la même sortie que par là où il rentre avec son véhicule ?

Monsieur BRODDELEZ – Oui. Sur des aires comme celles-là, ça ne va pas être l'Hydrion, les zones ne sont pas pleines à craquer tous les jours. Maintenant, au stade le l'avant-projet, je n'ai par exemple pas aménagé le bord, mais on pourrait imaginer quelque chose comme une surlargeur pour que le piéton puisse y passer sans problème et rejoindre le trottoir.

Je rebondis également sur ce que Madame disait au niveau de l'entrée. Pour avoir échangé avec la société, eux me disaient qu'elle était trop large parce qu'ils n'avaient besoin que d'une seule barrière. Donc pour 20 camping-cars, on ne peut avoir qu'une seule barrière d'entrée et de sortie. Ce qui rejoint ma remarque sur le fait qu'il n'y aura pas d'embouteillage au niveau de la barrière. J'ai eu l'information après avoir diffusé l'avant-projet ; c'est une information qui arrive d'une société, ça ne veut pas dire que c'est absolument ça qu'il faut suivre.
Au niveau des places, comme je disais, 4 à 8 c'est le minimum qui est demandé. On est en réflexion pour éventuellement les passer à 5, en regardant l'impact que ça peut avoir sur le nombre de places. Mais en tout cas à ce stade-ci la réflexion a été menée.

Monsieur SAUSSEZ – C'est un top-projet. Moi je reviens juste parce que j'ai pris le temps de regarder l'estimatif des dépenses. Tantôt vous parliez d'une borne électrique pour deux emplacements, et ici je vois qu'il n'y a que cinq bornes électriques qui sont prévues. Est-ce que c'est parce qu'il y a une spécificité bien particulière par rapport à ça ?

Monsieur BRODDELEZ – Pour approcher au mieux de l'estimation, j'ai demandé un estimatif chez la personne avec qui je suis en contact, qui équipe des aires de camping-cars. Et eux, ils ont des bornes où il y a des prises en suffisance pour quatre emplacements. Il y en a qui ont des bornes pour deux emplacements avec deux prises, il y en a qui ont des bornes avec quatre prises pour quatre emplacements. Effectivement dans l'offre, ce sont des bornes pour quatre emplacements, mais au niveau du fonctionnement, c'est soit une pour deux soit une pour quatre.

Monsieur SAUSSEZ – J'avais une dernière question. C'est un bête exemple mais au niveau du barbecue…je ne suis pas un grand apte du camping, mais vous prévoyez un barbecue pour vingt emplacements, en sachant que grosso modo tout le monde mange en même temps. Quand on voit le prix du barbecue à 10.000 €, est-ce qu'il ne serait pas plus intéressant d'en mettre plusieurs dans l'aire du camping ?

Monsieur BRODDELEZ – Très souvent, les camping-caristes sont là pour une nuit, deux nuits au maximum, et ils tirent l'auvent du camping-car et ils se mettent là. Donc à juger de la nécessité d'en proposer un 2ème ou pas. Ça a un coût, c'est du mobilier public donc forcément ça coûte plus cher puisque c'est fait a priori pour tenir plus dans le temps.

Monsieur MAGNUS – C'est aussi pour faciliter la convivialité.

Monsieur BRODDELEZ – La plupart de ceux qui arrivent avec un camping-car ont de quoi cuisiner dans le camping-car. Le barbecue est un plus, ça ne les empêchera pas de manger le soir. Néanmoins, ça permet effectivement de rendre la chose plus conviviale.

Madame GILLET – À la fin de votre exposé, vous avez parlé que vous alliez mettre une haie de hêtre. Et j'ai cru comprendre cet été, en regardant beaucoup la télévision et les journaux, que ce n'était plus une essence réellement idéale dans nos contrées, que le hêtre avait beaucoup souffert et qu'il souffre beaucoup des canicules. Il faudrait donc peut-être penser, si on veut du long terme, à une autre essence plus persistante. Et la 2ème chose, quand est-ce que ce projet va voir le jour ?

Monsieur BRODDELEZ – On est au stade de l'avant-projet qui va être présenté aux subsides. Je vais laisser la parole aux politiques car au niveau des subsides je ne sais pas.

Monsieur MAGNUS – Ça dure longtemps.

Monsieur BRODDELEZ – Il va être rentré pour cette année, on espère qu'en 2027 il passera entre les mains des personnes.

Monsieur LAFORGE – Il n'y a pas vraiment de délai. Ce n'est pas comme avec Infrasports. Maintenant, c'est toujours à l'appréciation de la ministre pour signer.

Monsieur BRODDELEZ – Si je peux vous rassurer, on essaye d'être réactif et on le sera au moment où on doit l'être.

Monsieur GAUDRON – On est juste à côté du SRI, est-ce qu'en termes de quiétude des lieux on a une idée du nombre de sorties sirènes hurlantes qui pourrait avoir lieu ? Et est-ce que ça ne va pas être un frein pour les gens s'y installer ?

Monsieur BRODDELEZ – C'est une excellente question, je ne sais pas exactement les sorties du SRI. Pour avoir déjà discuté avec les pompiers, je sais qu'ils ne mettent les sirènes que quand ils sont en circulation, à priori ils ne les mettent pas en sortant de caserne, ils ont les feux bleus. Ils vont mettre les sirènes à partir du moment où ils vont rentrer dans la circulation.

Monsieur MAGNUS – Votre réponse est excellente. C'est à dire que les pompiers ne mettent le bruit des sirènes qu'à partir du moment où c'est nécessaire. Si ce n'est pas nécessaire, ils ne vont pas embêter les gens.

Merci beaucoup pour cette présentation très complète et vos questions qui nous ont permis d'affiner le projet. Je vous refélicite pour votre présentation qui a entraîné une unanimité au sein de notre Conseil, merci beaucoup et bon retour.

Après discussion, le Conseil communal :

Considérant que la Ville d'Arlon a entamé depuis plusieurs années une importante réflexion pour la valorisation de ses différents points d'intérêts historiques ; que l'objectif de la Ville d'Arlon est d'améliorer la qualité de l'accueil des touristes ;

Considérant que, dans ce contexte, la Ville souhaite à présent entamer la réflexion pour l'aménagement d'une aire de motorhomes à la rue de Rédange ;

Considérant la décision du Conseil communal du 20 février 2025 de confier une mission d'assistance à maitrise d'ouvrage à IDELUX Projets publics ;

Considérant la décision du Conseil communal du 28 août 2025 d'approuver le cahier des charges d'auteur de projet pour la réalisation d'une aire de motorhomes à Arlon ;

Considérant la décision du Collège communal du 24 novembre 2025 d'attribuer le marché d'auteur de projet au bureau ALINEA TER de Habay ;

Considérant l'arrêté ministériel du 22 avril 2026 organisant la matière relative à la création et à la modernisation, ou à l'agrandissement, d'aires publiques d'accueil de motorhomes équipée pour y passer la nuit en exécution du Code wallon du Tourisme ;

Considérant les conditions fixées par l'arrêté ministériel du 22 avril 2026 concernant les aménagements minimaux et les conditions d'exploitation à respecter ;

Considérant la décision du Collège communal du 29 06 2026 d'approuver l'esquisse de l'aire de motorhomes réalisée par l'auteur de projet ALINEA TER ;

Considérant la décision du Collège communal du 03 août 2026 d'approuver l'avant-projet de l'aire de motorhomes réalisée par l'auteur de projet ALINEA TER ;

Considérant que l'esquisse et l'avant-projet réalisés par l'auteur de projet répondent aux conditions énumérées dans l'arrêté ministériel ;

Considérant le dossier de demande de subside réalisé par IDELUX Projets publics, dans le cadre de sa mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage ;

Vu le plan prévisionnel d'investissement (travaux et suivi opérationnel du projet) établi au stade avant-projet et portant sur un montant total (TVA et honoraires compris) de 626.862,75 € ;

Considérant que, sur base d'un subside de 60%, la part communale serait de 250.745,10 €, hors frais de raccordement ORES et SWDE ;

à l'unanimité,

DECIDE,
Article 1 : D'approuver le dossier de demande de subvention élaboré par IDELUX Projets Publics.
Article 2 : De ratifier l'avant-projet et le plan prévisionnel d'investissement.
Article 3 : De s'engager à prévoir au budget communal la quote-part non subsidiée des travaux et du suivi opérationnel, à savoir 40% du montant total du projet.
Article 4 : De s'engager à appliquer une pratique tarifaire en application de l'article R.IV.76, §7 du Code wallon du Tourisme et respectant la moyenne des prix pratiqués en Région Wallonne.
Article 5 : De s'engager à maintenir les aménagements subventionnés par Tourisme Wallonie pendant un délai de quinze (15) ans prenant cours le 1er janvier qui suit l'année de la liquidation totale de la subvention. Dans le cas contraire, et s'il n'y a pas eu autorisation préalable du Ministre qui a le Tourisme dans ses attributions, il s'engage à rembourser le montant de la subvention perçue.
Article 6 : De s'engager à entretenir en bon état les aménagements réalisés.

6. Nouveau raccordement à l'électricité pour l'aire de motorhomes - Approbation des conditions et du mode de passation

Le Conseil communal :

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et ses modifications ultérieures, notamment l'article L1222-3 §1 relatif aux compétences du Conseil communal et les articles L3111-1 et suivants relatifs à la tutelle ;

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions et ses modifications ultérieures ;

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics et ses modifications ultérieures, notamment l'article 92 (le montant estimé HTVA n'atteint pas le seuil de 30.000,00 €) ;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et ses modifications ultérieures ;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et ses modifications ultérieures ;

Considérant que dans le cadre de dossiers non subsidiés, ORES propose de passer le marché en application de l'exception "In House";

Considérant que ORES Assets est une intercommunale sous forme de SC;

Considérant que la commune est associée à l'intercommunale ORES Assets SC;

Considérant que ses organes de décision sont composés des représentants de tous ses associés, une même personne pouvant le cas échéant représenter plusieurs membres ou l'ensemble d'entre eux ;

Considérant que les membres de l'intercommunale sont en mesure d'exercer conjointement une influence décisive sur les objectifs stratégiques et les décisions importantes de l'intercommunale ;

Considérant qu'au regard de l'objet social statutairement défini, l'intercommunale ne poursuit pas d'intérêts contraires à ceux de ses membres ;

Considérant que la commune exerce dès lors sur cette intercommunale, conjointement avec ses autres membres, un contrôle analogue à celui qu'elle exerce sur ses propres services ;

Considérant que l'intercommunale exerce plus de 80% de son activité sur le territoire de ses membres dans le cadre de l'exécution des tâches qui lui sont confiées ;

Considérant qu'ORES Assets SC est une intercommunale qui ne comporte pas de participation directe de capitaux privés ;

Considérant par conséquent que les trois conditions pour que puisse exister une relation dite « In House » entre la Commune et l'intercommunale ORES Assets SC sont réunies ; qu'il n'y a pas lieu d'appliquer la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics et partant qu'il n'y a pas lieu de procéder à une mise en concurrence dans la relation qui les lie ;

Considérant que la Commune de Arlon, qui jouit d'une situation stratégique pour le tourisme en motorhomes, souhaite se doter d'un nouvel outil pour accueillir ces touristes dans des conditions optimales et pour accentuer sa visibilité ; La Commune d'Arlon est idéalement localisée sur un axe fort fréquenté par les vacanciers et dispose à cet égard d'un gros potentiel pour capter les motorhomistes en itinérance ; L'objectif est de créer une aire de qualité pour motorhomes, parfaitement intégrée en termes urbanistique et paysager, et offrant les services de base nécessaires aux motorhomistes (vidange des eaux, alimentation en eau, alimentation en électricité, espaces de détente, etc.) ;

Considérant que pour répondre au besoin en électricité du site mais aussi des motorhomistes, la ville a fait une demande à ORES pour apporter l'électricité sur le futur site des motorhomes ;

Considérant le marché "Nouveau raccordement à l'électricité pour l'aire de motorhomes" (MT-IH/26-3322) dont le montant estimé s'élève à 50.353,99 € hors TVA ou 52.891,93 € TVA 0% et 21% comprise ;

Considérant qu'il est proposé de passer le marché en application de l'exception « In House » avec ORES Assets, Avenue Général Patton 237 à 6700 ARLON ;

Considérant que le crédit permettant cette dépense est inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2026, article 421/731-60/2025/20254007 ;

Considérant que la présente décision a une incidence financière d'un montant de 50.353,99 € HTVA et que conformément à l'article L 1124-40 §1, 3° du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, l'avis de la Directrice financière est obligatoirement sollicité ;

Vu la demande d'avis de légalité adressée à la Directrice financière en date du 11 août 2026 ;

Vu l'avis favorable rendu par le Directeur financier ff en date du 14 août 2026 ;

à l'unanimité,

Décide

Article 1er : D'approuver le marché "Nouveau raccordement à l'électricité pour l'aire de motorhomes" (MT-IH/26-3322) dont les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 50.353,99 € hors TVA ou 52.891,93 € TVA 0% et 21% comprise.

Article 2 : De passer le marché en application de l'exception « In House » avec ORES Assets, Avenue Général Patton 237 à 6700 ARLON.

Article 3 : De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2026, article 421/731-60/2025/20254007.

7. Présentation en séance du logiciel BetterStreet – zoom sur son utilisation par le Service Voirie

Monsieur KERGER – Nous y voilà, j'espère que vous l'utiliserez bientôt. Après une période de formation en interne de tout le personnel, après également une période d'essai au niveau de la section 'Bâtiments' du Service Technique, et dernièrement au Service Voirie ; je crois qu'on est prêt à lancer l'application au sein de notre population. La dernière fois on avait dit que ça traînait, je crois qu'on peut dire que cette période de préparation fut nécessaire. Une introduction d'un tel logiciel au niveau de la population sans avoir vraiment des personnes rodées er qui savent travailler aurait pu être véritablement périlleux.

On va vous présenter cette application, qui met réellement le citoyen en relation directe avec le Service Technique. Je l'utilise moi-même depuis trois /quatre semaines, ça marche pas mal. Il y a aussi d'autres citoyens qui l'ont ont déjà découvert et qui l'utilisent.

Je vais laisser Kevin Herman et Simé Jadresin, nos deux responsables de l'équipe de régie, vous présenter le logiciel avec lequel ils travaillent tous les jours. Ce qui leur réserve parfois certaines surprises, même parfois un peu humoristiques ou agréables, ce qui agrémente bien leurs

journées. Je remercie aussi Fabien Revemont, Directeur du Service Technique, qui les a aidés. Et en fonction des questions que vous aurez, je serai prêt à répondre à tout ça par la suite.

Monsieur REVEMONT – On va vous présenter le logiciel BetterStreet, qui permettra aux citoyens de demander des travaux à réaliser devant chez eux assez facilement. On va surtout vous montrer comment ça fonctionne.

Avant de présenter l'outil, c'est quand même intéressant de savoir un petit peu l'étendue de notre territoire, et de connaître aussi notre réseau de voiries et de trottoirs. On a un territoire qui fait 119 km2, c'est un des territoires les plus étendus de Wallonie. À peu près 9.500 bâtiments sont construits sur notre territoire ; quand il y a des bâtiments, forcément, il y a du gaz, de l'électricité, du télécom et autres – tout ça peut créer ensuite des affaissements et des problématiques sur notre réseau, nos trottoirs et nos voiries. On a aussi 4.500 avaloirs dans toutes nos rues, qu'on entretient régulièrement, mais qui peuvent être problématiques à la fois pour nos services et parfois aussi pour les citoyens. Les voiries d'Arlon sont assez longues, on a à peu près 241 km de voiries principales sur notre territoire, c'est une distance Arlon / Gand, ce qui est assez énorme. Et si on parle de chiffres, on voit dans les budgets communaux que les voiries sont des budgets quand même assez énormes. Pour un simple surfaçage on va être à peu près à 300.000 € pour un 1 km de voirie ; et près 1.500.000 € pour 1 km de voirie refaite complètement, avec son coffre etc. On voit qu'on ne parle pas de petits budgets.

Pour gérer tout ça, le Service Voirie a fait une cartographie de tout ce qui est voiries communales, pour pouvoir gérer au mieux les investissements futurs et essayer de diminuer les grosses réparations, et faire un petit peu plus de surfaçage. Donc là, il y a quand même une maîtrise du service sur ces voiries.

À savoir aussi qu'on a 170 km de longueur de trottoirs sur notre commune - c'est la distance Arlon / Bruxelles - qui sont faits avec différents matériaux (des pavés, des dalles béton, du tarmac, du porphyre etc.) Vous voyez qu'on n'a pas des petites longueurs. Si on cumule la distance voiries et trottoirs, on se retrouve à Amsterdam, c'est assez énorme. On se rend compte qu'on ne peut pas être derrière chaque mètre carré de voirie et de trottoir.
Pour gérer tout ça, il y a une bonne équipe qui est en place au niveau du Département Technique, une équipe d'environ 20 personnes. Il y a un responsable de service, Marc Valenne - que vous avez déjà vu dans différentes présentations et qui ne compte pas ses heures pour gérer son service. Ça fait 8 ans qu'il est avec nous, il a effectué un très bon travail pour l'instant. Malheureusement, l'âge de la retraite arrivant, on va le perdre certainement avant la fin d'année.

Marc gère un bureau technique qui est composé de 5 agents. Il y a 2 contrôleurs de chantiers qui vont gérer tous les chantiers et marchés publics que vous voyez passer ici, plus encore des marchés de services qui sont derrière. Il y a un responsable impétrant, et on sait que le travail n'est pas facile ; aujourd'hui avec tout ce qui est télécom, toutes les ouvertures de trottoirs...une personne est derrière et gère tout ça le mieux possible. Il y a un Conseiller en mobilité, Vincent Thibault, et il y a une employée administrative qui gère tout ce qui est occupation du domaine public. À côté de ça, on a une équipe de 13 agents. On a des encadrants. On a ici Kévin, qui est contremaître au Service Voiries, et Simé qui est brigadier au Service Voirie

- ils sont arrivés début d'année et je dois dire qu'ils font un très bon travail et qu'ils redynamisent un peu le service. Avec eux, pour l'instant, il y a 11 ouvriers - vous avez vu, 411 km en tout trottoirs et voiries - et il y en a 2 qui vont arriver la semaine prochaine. Le service est renforcé, ce qui est une bonne nouvelle.

Les missions de cette équipe d'ouvriers. Réparer les voiries, tous les travaux de petite et moyenne importance ; tout ce qui est nids de poule, réfection de tarmac, affaissements, etc. Ils entretiennent aussi les trottoirs, réparation de pavés, petites réparations de trottoirs, etc. On a une société privée qui nettoies les avaloirs chaque année, et s'il y a un problème particulier ou une urgence, c'est notre équipe qui intervient, mais d'abord, ça passe par le marché particulier. Tout ce qui est pose de poteaux de signalisation, de panneaux de signalisation, c'est l'équipe voirie qui le fait aussi, ainsi que tout ce qui est sécurisation des voiries en cas d'accident, d'intempéries...Ils entretiennent aussi une partie du mobilier urbain, tout ce qui est barrières, bornes, potelets. Pour la petite histoire, il y a deux jours, une voiture a essayé de se frotter à un des poteaux qui a été mis par nos services, c'était une voiture qualité allemande, elle était dessus, sur le poteau ; il a juste été un peu déplacé et les services l'ont remis en place le lendemain. Ils assurent aussi tout ce qui est déneigement, salage des voiries, avec l'aide aussi des autres équipes quand c'est en soirée. Et ils interviennent forcément aussi sur tout ce qui est manifestations, installations de signalisation, sécurisations des sites...la ville est vivante, il y a beaucoup de fêtes et manifestations, l'équipe voirie intervient aussi à ce niveau-là.

Quel est le constat ? C'est qu'avec nos 411 km de voiries et de trottoirs, avec tous nos bâtiments qui sont construits, avec tous nos avaloirs, c'est difficile d'être derrière eux en constance. Ce qu'on constate aussi, c'est que quand on nous signale parfois les problématiques, notamment au niveau des citoyens, y a différents canaux - on reçoit des demandes par e-mail, par téléphone, physiquement, parfois via des connaissances, échevin, conseiller, et parfois via les réseaux sociaux...malheureusement quand quelqu'un met quelque chose sur un réseau social, ce n'est pas pour ça que ça va arriver chez nous et que l'action va être réalisée, c'est bien dommageable. On se rend compte que souvent, quand il y a une demande, elle est assez imprécise. Et on voit que de notre côté, on ne donne pas toujours du retour aux citoyens sur ce qu'ils nous ont demandé. Donc face à ce constat-là, on sait que BetterStreet va amener un mieux. Tout ce que les citoyens voudront nous signaler - comme un trottoir dangereux, un nid de poule, un avaloir bouché ou autre - ils pourront le signaler avec cette application assez facilement, en moins d'une minute. Pour une fois, le signalement sera complet. Il y aura des photos, une géolocalisation grâce à l'application, on aura des infos complètes. Et en plus, derrière il n'y aura pas besoin de recontacter le citoyen, car avec cette application il aura un retour par les services de tout ce qui est fait. Dès qu'il va signaler quelque chose, il saura quand c'est planifié et il saura quand c'est résolu. Et si l'action est rejetée, ça peut arriver, mais ça, Kevin et Simé en reparleront.

Nous on l'utilise BetterStreet dans nos services depuis à peu près deux ans et demi. On l'a d'abord utilisé au niveau du Service Patrimoine Bâtiments - forcément pour nos bâtiments, ça n'intéresse pas le citoyen, mais pour vous donner une idée, en deux ans, on a 3.500 actions qui ont été traitées grâce à BetterStreet. Et grâce à l'arrivée de Simé et de Kevin à la tête du service ouvrier, on a pu déployer l'application depuis début 2026 au niveau du service voirie. Il y a eu une première phase test en interne. À savoir aussi qu'on a ouvert discrètement l'application il y

a à peu près 2 mois, 2 mois et demi, aux citoyens. Ceux qui savaient l'utiliser dans d'autres communes l'ont utilisé. Ça nous a permis aussi de pouvoir recréer des catégories et tester le fonctionnement. L'idée maintenant, c'est d'ouvrir le fonctionnement à tout le monde à partir du mois de septembre.

Monsieur Kévin HERMAN – Je vais vous expliquer comment se procurer BetterStreet. C'est tout simple, vous prenez votre téléphone, vous allez sur Google Play et vous téléchargez. Une fois que vous l'avez téléchargé, vous l'ouvrez, et pour signaler un problème ou quelque chose, vous allez sur l'application à « signaler » ici en bas (en haut, vous voyez tous les signalements à proximité). Une fois que vous avez poussé sur « signaler », vous êtes automatiquement géolocalisé. Vous vérifiez que c'est bon et vous cliquez sur « suivant ». Et là, on vous propose 4 catégories. Pour le moment on pense que c'est complet ; il y a possibilité de rajouter d'autres choses mais je pense qu'il n'y aura pas besoin. Là vous avez les égouts et avaloirs ; les panneaux de signalisation et potelets ; les réparations de route (nids de poule…) ; et les trottoirs.

Ensuite, une fois que vous êtes devant votre problématique, vous prenez une photo – c'est toujours mieux pour nous d'avoir la photo mais ce n'est pas obligatoire – et puis vous marquez le problème, et si vous avez une photo vous la téléchargez et l'envoyez. Après, votre signalement est fait, vous le voyez dans les signalements et vous recevez un mail de confirmation. À partir de là, pour vous c'est terminé, vous n'avez plus rien à faire, c'est à nous à prendre le relai.

Voilà notre interface sur le l'ordinateur du côté de la Ville. On voit le problème qu'on va expliquer maintenant pour exemple, ainsi que tous les autres problèmes qu'on reçoit. Une fois qu'on clique, on a le problème : « réparation nid de poule », et on a la photo. Une fois qu'on planifie, quand on clique dessus, on a soit « planifier », « à faire », « rejeter » …on a plein de choses possibles. Dans ce cas, on va la planifier à demain, après-demain…peu importe - ici, on le planifie sur une journée, on met la date et on marque les agents qui vont effectuer le travail. Une fois que c'est planifié, on met « en cours » - et c'est pareil, on a plusieurs possibilités, on met par exemple que ce sera fait le 24. À ce moment-là, la personne qui a fait le signalement reçoit un mail, et elle sait voir l'avancement des travaux sur son application.

On a la fonction « imprimer ». Maintenant c'est une chose que personnellement, on ne fait pas. On le dit aux hommes, on leur donne toutes les informations, mais on pourrait leur imprimer la fiche. Après, comme je l'ai dit avant, le citoyen est au courant de tout. Là le travail a été planifié donc il a reçu ça sur l'application et par mail. Et une fois que c'est fait, on clique « terminer ». À partir de ce moment-là c'est terminé, pour vous comme pour nous.

Comme expliqué avant, c'est ouvert aux citoyens depuis peu de temps, ça nous est arrivé de rejeter des demandes parce que ce n'était pas de notre ressort. On a un exemple d'action qu'on a rejeté. On voit une voiture qui est mal stationnée. On ne peut pas rejeter sans mettre un commentaire, il faut toujours justifier au citoyen la raison pour laquelle on a rejeté. On a mis un commentaire comme quoi ce n'est pas de notre ressort mais plus de la Police. Et ici, c'est un outil de gestion, mais c'est plus pour nous, c'est pour vérifier les statistiques. Et à droite, on a le calendrier de nos planifications.

Monsieur KERGER – Je vais faire deux ou trois commentaires avant de passer aux questions, pour en épargner quelques-unes. Il est évident que ce service doit pouvoir nous aider, mais il faut quand même rester réaliste. Vous avez vu, il y a 11 personnes en régie, on ne sait pas faire de miracles, il y aura parfois un certain temps d'attente. Il y aura aussi, comme il l'a dit, certaines demandes qui seront rejetées parce qu'elles ne sont pas directement de notre ressort. Et ce qui arrivera aussi, j'en suis absolument certain, c'est que certains signalements ne pourront pas être faits par les personnes en régie, et il faudra ouvrir un projet, avoir un petit budget…il y aura donc parfois un petit temps d'attente, mais eux expliquerons toujours au citoyen où nous en sommes et ce qu'il en est.

Il y aussi d'autres travaux, quand on parle de nids de poule, ils ne vont pas sortir tous les jours refaire un nid de poule une fois à Fouches, une fois à Freylange, une fois à Autelhaut…ils essayeront de rationaliser pour faire tout ça ensemble. C'est pour ça qu'au début, il faudra être un peu compréhensif. Tous les matins je vais voir ce qu'il y a comme signalements – je dois dire honnêtement que ça m'amuse un peu – il y a certains signalements qui sont parfois un peu humoristiques.

Il y a aussi une chose qu'il faut absolument savoir, c'est que les canaux traditionnels pour les personnes qui n'ont pas de smartphone existent et restent disponibles. Il y a le numéro de téléphone du Service Travaux, il y a aussi certaines boîtes mail qui peuvent être ouvertes. Et je vous dis clairement, maintenant quand je reçois un mail, j'ouvre mon application BetterStreet, je localise, je décris et j'envoie au service. Ça va beaucoup plus vite que de faire des copier-coller. Mais prenez directement BetterStreet, je vous le recommande.

Il y a aussi certaines choses qu'on va devoir éviter. Vous avez déjà vu le signalement d'une voiture qui est mal garée…ce n'est pas au Service Travaux de régler ce problème-là. Il faudra peut-être aussi réagir dans certains cas, quand il y a des photos du terrain des voisins où il y a un problème - on a déjà trouvé une photo d'une plaque d'immatriculation, ou bien même des photos de personnes. Donc il faudra quand même qu'à certains moments on réagisse et qu'on se réserve le droit de supprimer. C'est intéressant ce que tu dis Alain, il y a des voiries qui sont régionales, donc qui ne font pas forcément partie de notre réseau. Et là, il y a possibilité aussi de transférer les signalements qui sont faits ; les citoyens ne savent pas savoir si c'est voirie régionale ou communale.

Madame VERDURE – Déjà, quel bonheur de découvrir enfin cette application qu'on attendait tous, je crois qu'il va y avoir beaucoup de gens très heureux. On a vu que pour l'instant il y a 4 catégories qui sont ouvertes. Est-ce qu'on pourrait envisager d'ouvrir ça au signalement des dépôts sauvages sur lesquels tu te bats beaucoup ces temps-ci ?

Monsieur KERGER – Comme l'a dit Fabien Revemont, on va ouvrir peu à peu d'autres catégories. Mais pour commencer, on va essayer de canaliser un minimum.

Madame LAMESCH – Ça implique aussi que ce soit traité par d'autres services. Mais oui, ce serait idéal.

Madame VERDURE – Je rebondis sur ce qui a été refusé avec la voiture mal garée ; alors je demanderais : « *À quand l'application BetterPolice* ? »

Monsieur MAGNUS – Tu en parleras à la Police quand tu les quand tu les verras…je ne suis pas sûr que ce soit la même philosophie.

Monsieur BOSSELER – D'abord, bravo à toutes les équipes qui ont travaillé pour qu'on puisse avoir ce logiciel fonctionnel à Arlon, et aux équipes qui ont pris le temps de se former pour savoir l'utiliser. C'est vraiment quelque chose qui était attendu, au niveau de la communication qui sera plus facile et permettra parfois – et c'est une très bonne chose – d'éviter une communication via les réseaux sociaux, qui n'est pas toujours la bonne. Et puis dans l'idée de promouvoir une politique participative au niveau du citoyen, et surtout constructive, pour inviter le citoyen à mettre le doigt sur un problème, non pas pour le critiquer, mais pour inviter à trouver une solution. Et ça c'est essentiel.

Puisqu'on peut imaginer la façon dont ça a déjà été informé dans la Presse et que ça va probablement être encore informé à travers différents canaux, les citoyens vont l'utiliser beaucoup. Est-ce que si à un moment donné il a une grande demande, beaucoup de signalements, y a-t-il un moyen peut-être de donner une notification au citoyen pour l'informer d'une liste d'attente ou d'un délai de traitement ? Histoire qu'il ne pense pas que sa demande est aux oubliettes et ne sera jamais traitée.

Monsieur REVEMONT – Sur l'application y a aussi moyen de mettre des messages vers les externes. On peut leur expliquer la situation en expliquant la raison du retard.

Pour la question précédente, concernant les dépôts sauvages, c'est vrai que Kévin et Simé en ont reçu quelques-uns. On est en train de regarder pour ouvrir cette catégorie assez rapidement. Ça dépend aussi du Service Environnement et des Constatateurs, ils seront aussi impliqués dans BetterStreet assez rapidement.

Monsieur HERMAN – Quand on reçoit des signalements qui ne sont pas de notre service, on peut déjà faire des transferts via d'autres services, d'autres mails, d'autres contacts…Si c'est des défauts sauvages, on transfère tout simplement le problème aux personnes responsables. Il y a déjà la possibilité, qui n'est pas automatique, mais on peut transférer manuellement

Monsieur REVEMONT – Il y a déjà une collaboration interne entre la voirie et l'Environnement pour transférer. Mais ce qu'il y a, c'est qu'il n'y aura pas toujours un retour correct vers le citoyen. Pour l'instant on traite quand même les actions, mais l'idée c'est quand même d'envoyer ça au service concerné et d'avoir la réponse attendue pour les citoyens.

Madame THINES – Si quelqu'un signale un problème, et que l'heure d'après quelqu'un resignale le même problème, est-ce que l'application le dit ou le bloque d'office ? Comment est-ce que ça sera traité ?

Monsieur REVEMONT – Quand on ouvre l'application, il y a tous les signalements qui sont déjà autour de vous, ça permet de vérifier.

Madame THINES – L'application ne dira pas d'office que c'est un doublon ?

Monsieur REVEMONT – Non.

Madame THINES – Quelqu'un n'ira peut-être pas spécialement voir la carte, il dira : « C'est mon problème, je le signale. »

Monsieur REVEMONT – C'est déjà arrivé. Parce qu'il y a parfois des signalements de BetterStreet et de l'échevin qui arrive en parallèle. Ils vérifient quand même s'il y a déjà un doublon, et dans ce cas-là ils rejettent, mais ils expliquent aussi que c'est déjà un doublon et que ça a déjà été signalé.

Madame THINES – L'application ne le fait pas d'office en bloquant ?

Monsieur REVEMONT – Non, il n'y a pas de l'IA derrière qui voit que c'est le même signalement…pour l'instant.

Monsieur SAINLEZ – Je suis vraiment content de ce projet. Jusqu'à maintenant ma principale application c'était « Marc Street » et il en voyait souvent des demandes, le pauvre. Je pense que ça va faciliter la vie de Marc, même si je sais qu'il a encore beaucoup à côté. C'est vraiment quelque chose de super d'avoir pris le temps de mettre en œuvre, c'était bien nécessaire que tout le monde soit bien préparé, parce que je vois déjà le flux de demandes.

Est-ce que vous donnez un nombre de jours de traitement par demande en fonction de son type ? Est-ce qu'il y a des catégories de demandes ? Des choses qui seraient un peu plus dangereuses et à traiter en priorité ; des choses qui seraient liées à la fibre ; ou des choses qui auraient été mal faites et qu'on peut attendre un peu ? Est-ce qu'il y a plusieurs catégories et des nombres de jours qu'on s'est fixés théoriquement pour y accéder ?

Monsieur REVEMONT – Il y a différentes problématiques. Il y a des urgences où ils vont pouvoir intervenir tout de suite ou planifier. Là où il faut planifier, c'est Kevin et Simé qui vont planifier en fonction des nécessités et de l'urgence qu'il y a. Si c'est un gros nid de poule et qu'on casse des jantes, forcément ils vont intervenir. S'il y a un avaloir qui est bouché et qu'il n'y a pas de danger d'inondation, il n'y aura peut-être pas une intervention directe. Maintenant, s'il y a un affaissement de voirie dû à des fibres optiques ou autre, dans ce cas-là cette action va remonter vers le Bureau Technique qui va gérer la problématique - ça ne sera plus à l'équipe de Kevin et Simé de gérer, ça sera au niveau du Bureau Technique avec les extérieurs. Au niveau des actions, ils peuvent renvoyer l'action assez facilement vers un agent du Bureau Technique Voirie, ils sont aussi encodés dans BetterStreet, ils peuvent gérer l'action.

D'ailleurs, si vous envoyez une demande pour les avaloirs, ça arrive déjà chez un agent technique qui est contrôleur de chantier chez nous. Il va vérifier la demande et la planifier avec la société extérieure, et s'il constate une urgence, il va demander à l'équipe d'ouvriers d'intervenir. En interne on a aussi transféré les actions là où elles devaient être, pour éviter de perdre du temps et de l'information. Ça a été mis en place parce que on a deux éléments

dynamiques, c'est ce qu'on attendait dans l'équipe pour pouvoir le mettre en place. C'est sur base de leurs conseils qu'on a amélioré certaines choses, au niveau des catégories notamment – feux de signalisations, potelets etc. ; et aussi au niveau de l'envoi des données à certaines autres personnes. Il y a une grosse implication du Contremaitre et du Brigadier.

Monsieur HERMAN – Le logiciel est créé par une petite société de développement, qui sont assez à l'écoute des nouveaux clients. Donc si jamais on voit qu'il y a des catégories qui n'existent pas, on peut modifier assez facilement.

Monsieur LAQLII – Je suppose que la Commune paie un abonnement pour accéder à ce programme ?

Monsieur REVEMONT – Oui, c'est un abonnement annuel.

Monsieur LAQLII – C'est combien ?

Monsieur REVEMONT – Je n'ai pas ça en tête, je vais dire une bêtise.

Monsieur LAQLII – Ce n'est pas grave.

Monsieur BALON – Merci à toute l'équipe pour leur travail. C'est un beau progrès, on est vraiment content de voir ça arriver. Maintenant on va communiquer dessus, la Ville va communiquer dessus et tous les citoyens vont y avoir accès. Comment il faut leur communiquer ? Leur dire : « *Maintenant toutes vos demandes un maximum par là et le plus rapidement possible.* » ou « *Ne nous submergez pas, les demandes les plus urgentes en priorité.* » ?

Monsieur REVEMONT – C'est vrai que c'est une crainte qu'on peut avoir, d'avoir beaucoup de demandes d'un coup, ce qui ne serait pas gérable. Il y a eu un petit article presse qui a été réalisé voilà quelques semaines. Il y a des personnes qui ont testé et qui ont envoyé un petit peu de tout, parfois tout et n'importe quoi. Ça a été trié par les services, mais ça n'a pas été un afflux massif. Maintenant, si on utilise BetterStreet nous, ça nous facilite quand même la vie, ça évite de perdre de l'information comme je vous le montrais précédemment. C'est clair que si un gros flux arrive, on va gérer les priorités, on voit avec le contremaître brigadier et aussi avec le responsable de service s'il y a besoin.

Mais ça ne fait pas peur d'avoir un afflux au début, c'est normal, les gens vont tester. Par contre c'est vrai que c'est important de le dire, il faut vraiment viser ce qui est important. Ce n'est pas une petite fissure dans la route qu'il faut prendre en photo et dire qu'il faut refaire toute la route ; on sait, on a un cadastre des voiries qui est là. Un gros nid de poule, des pavés déchaussés, un panneau de signalisation qui est abîmé, une barrière qui a été accidentée, un potelet qui a été tapé et qui est au sol…ça ce sont des choses importantes. Il faut vraiment que les gens se disciplinent à envoyer des choses importantes. Dès fois, on va voir des noms arriver et on va se dire « *Qu'est-ce qu'il va encore nous envoyer.* » Il y a parfois 80% des actions qui sont rejetées pour la même personne, parce que c'est tout et n'importe quoi. Mais ils sont très

pédagogues, à chaque fois ils expliquent pourquoi…c'est souvent l'agent de quartier ou autre, mais y a toujours une explication.

Monsieur KERGER – Un merci vraiment très chaleureux à Kévin et à Simé pour être venus ici, parce que pour eux ce n'était quand même pas quelque chose de facile d'être là, debout devant vous. Merci à Fabien Revemont naturellement, pour toute son aide. Et, comme l'a bien dit Fabien, à tout le Service Voirie, donc Marc Valenne est le leader. Ils interagissent avec le responsable pour les avaloirs, ils transfèrent à gauche et à droite…c'est vraiment une toile d'araignée, et pour l'instant ça marche vraiment très bien.

Monsieur MAGNUS – Merci beaucoup. C'est chouette aussi qu'on apprenne à connaître un peu les autres personnes du service qui travaillent avec vous, c'est intéressant pour nous d'apprendre à les connaître et c'est aussi particulièrement enrichissant, comme le disait Marc. Le point 7 était une présentation, il n'y a pas de vote, mais s'il y avait un vote, il aurait été certainement unanime.

Après discussion, le Conseil communal :

Etant donné que dans le cadre de l'amélioration du suivi et de la gestion des interventions sur le domaine public, les équipes d'ouvriers du service Voirie utilisent le logiciel BetterStreet.
Vu que cet outil permet notamment d'assurer un meilleur suivi des demandes et interventions, de faciliter leur encodage et leur transmission, ainsi que d'améliorer la coordination entre les équipes de terrain et les services administratifs.
Vu que la présentation permettra aux membres du Conseil communal de découvrir le fonctionnement de l'outil et les avantages qu'il apporte dans la gestion quotidienne des interventions du service Voirie.

à l'unanimité,

Prend acte de la présentation en séance.

8. Nouveau raccordement du compteur d'électricité pour l'ancien Blokker - Approbation des conditions et du mode de passation

Monsieur KERGER – Une des premières étapes c'est un nouveau raccordement électrique. On a reçu un avis favorable de la Directrice financière, puisque ça se trouve dans le budget de l'ensemble du projet. Nous proposons de passer ce marché suivant le principe de l'exception In House avec Ores. Je vous demande d'approuver ce marché pour un montant de 39.523 € et d'accepter de passer ce marché par l'application In House, donc directement avec Ores.

Après discussion, le Conseil communal :

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et ses modifications ultérieures, notamment l'article L1222-3 §1 relatif aux compétences du Conseil communal et les articles L3111-1 et suivants relatifs à la tutelle ;

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions et ses modifications ultérieures ;

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics et ses modifications ultérieures, notamment l'article 92 (le montant estimé HTVA n'atteint pas le seuil de 30.000,00 €) ;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et ses modifications ultérieures ;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et ses modifications ultérieures ;

Considérant que dans le cadre de dossiers non subsidiés, ORES propose de passer le marché en application de l'exception "In House";

Considérant que ORES Assets est une intercommunale sous forme de SC;

Considérant que la commune est associée à l'intercommunale ORES Assets SC;

Considérant que ses organes de décision sont composés des représentants de tous ses associés, une même personne pouvant le cas échéant représenter plusieurs membres ou l'ensemble d'entre eux ;

Considérant que les membres de l'intercommunale sont en mesure d'exercer conjointement une influence décisive sur les objectifs stratégiques et les décisions importantes de l'intercommunale ;

Considérant qu'au regard de l'objet social statutairement défini, l'intercommunale ne poursuit pas d'intérêts contraires à ceux de ses membres ;

Considérant que la commune exerce dès lors sur cette intercommunale, conjointement avec ses autres membres, un contrôle analogue à celui qu'elle exerce sur ses propres services ;

Considérant que l'intercommunale exerce plus de 80% de son activité sur le territoire de ses membres dans le cadre de l'exécution des tâches qui lui sont confiées ;

Considérant qu'ORES Assets SC est une intercommunale qui ne comporte pas de participation directe de capitaux privés ;

Considérant par conséquent que les trois conditions pour que puisse exister une relation dite « In House » entre la Commune et l'intercommunale ORES Assets SC sont réunies ; qu'il n'y a pas lieu

d'appliquer la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics et partant qu'il n'y a pas lieu de procéder à une mise en concurrence dans la relation qui les lie ;

Considérant que suite à la rénovation du bâtiment de l'ancien Blokker, il est nécessaire d'effectuer un nouveau raccordement ;

Considérant le marché "Nouveau raccordement du compteur d'électricité pour l'ancien Blokker" (MT-IH/26-3321) dont le montant estimé s'élève à 33.232,56 € hors TVA ou 39.523,48 € TVA 0% et 21% comprise ;

Considérant qu'il est proposé de passer le marché en application de l'exception « In House » avec ORES Assets, Avenue Général Patton 237 à 6700 ARLON ;

Considérant que le crédit permettant cette dépense est inscrit au budget extraordinaire, article 124/723-60/2021/20211009 ;

Considérant que la présente décision a une incidence financière d'un montant de 33.232,56 € HTVA et que conformément à l'article L 1124-40 §1, 3° du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, l'avis de la Directrice financière est obligatoirement sollicité ;

Vu la demande d'avis de légalité adressée à la Directrice financière en date du 10 août 2026 ;

Vu l'avis favorable rendu par le Directeur financier ff en date du 14 août 2026 ;

à l'unanimité,

Décide,

Article 1er : D'approuver le marché "Nouveau raccordement du compteur d'électricité pour l'ancien Blokker" (MT-IH/26-3321) dont le montant estimé s'élève à 33.232,56 € hors TVA ou 39.523,48 € TVA 0% et 21% comprise.

Article 2 : De passer le marché en application de l'exception « In House » avec ORES Assets, Avenue Général Patton 237 à 6700 ARLON.

Article 3 : De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire, article 124/723-60/2021/20211009.

9. Rénovation du centre du village de Fouches : Acquisition, pour cause d'utilité publique, d'emprises : Approbation des promesses de vente unilatérales.

Monsieur KERGER – Dans le cadre de ce réaménagement du centre de Fouches, comme dans tout réaménagement ou rénovation de rue, il faut faire des emprises. Ce ne sont pas forcément des emprises énormes, mais ce sont des emprises qu'il faut pour permettre le passage du

trottoir, ou bien un tournant plus ou moins convenable. Je ne vais pas détailler toutes les parcelles, si vous les voulez je peux vous les citer, mais il s'agit de 6 emprises pour une surface de 98ca, et un montant global de 28.100 € ; donc plus ou moins 26.000€ l'are. Tout ça a été accepté par le Comité d'acquisition. Je vous demande d'accepter d'acquérir ces différentes emprises, qui sont généralement des petites emprises, vous le voyez, c'est quelques centiares ; d'approuver les promesses de ventes unilatérales intervenues au Comité d'acquisition ; et de demander au Comité d'acquisition de le mandater pour passer les différents actes d'acquisition de ces de ces emprises.

Après discussion, le Conseil communal :

Vu le Code de la Décentralisation et de la Démocratie Locale ;

Vu le plan de secteur ;

Vu les extraits du plan et de la matrice cadastrale ;

Vu les plans d'emprises dressés les 30 novembre 2023 et 19 février 2026 par Monsieur Quentin DELLACHERIE, géomètre-expert ;

Considérant que, dans le cadre de la rénovation du centre du village de Fouches, des emprises doivent être acquises par la Ville d'Arlon ;

Vu les promesses de vente unilatérales intervenues par Devant le Comité d'acquisition par lesquelles les propriétaires se sont engagés à vendre à la Ville d'Arlon :

- Ville d'Arlon – Huitième division – Hachy – Village de Fouches

*L'emprise 1, **au prix de 2 600 euros**, telle que décrite ci-dessous :*

Une superficie mesurée de 10 ca à prendre dans la parcelle sise Rue du Moulin n° 2, actuellement cadastrée comme 'maison', section C, numéro 1445 D P0000,

Laquelle emprise a reçu le numéro parcellaire suivant : 81408 C 1445 E P0000.

Telle que cette emprise figure au plan d'emprises dressé le 30 novembre 2023 par Monsieur DELLACHERIE, Géomètre-Expert.

*L'emprise 3, **au prix de 3 900 euros**, telle que décrite ci-dessous :*

Une superficie mesurée de 15 ca à prendre dans la parcelle sise Rue des Fours-à-Chaux n° 46, actuellement cadastrée comme 'maison', section C, numéro 226 D P0000,

Laquelle emprise a reçu le numéro parcellaire suivant : 81408 C 226 E P0000.

Telle que cette emprise figure au plan d'emprises dressé le 19 février 2026 par Monsieur DELLACHERIE, Géomètre-Expert.

*L'emprise 4, **au prix de 2 100 euros**, telle que décrite ci-dessous :*

Une superficie mesurée de 08 ca à prendre dans la parcelle sise Rue de Hachy n° 28, actuellement cadastrée comme 'maison', section C, numéro 232 E P0000,

Laquelle emprise a reçu le numéro parcellaire suivant : 81408 C 232 F P0000.

Telle que cette emprise figure au plan d'emprises dressé le 19 février 2026 par Monsieur DELLACHERIE, Géomètre-Expert.

*Les emprises 6 et 7, **au prix de 18. 700 euros, telles que décrites ci-dessous :***

A) L'emprise n° 6 d'une superficie mesurée de 13 ca à prendre dans la parcelle sise Rue des Fours-à-Chaux n° 29, actuellement cadastrée comme 'maison', section C, numéro 207 D P0001,

Laquelle emprise a reçu le numéro parcellaire suivant : 81408 C 207 G P0000.

B) L'emprise n° 7 d'une superficie mesurée de 49 ca à prendre dans la parcelle sise Rue des Fours-à-Chaux n° 29, actuellement cadastrée comme 'maison', section C, numéro 207 D P0001,

Laquelle emprise a reçu le numéro parcellaire suivant 81408 C 207 H P0000.

Telles que ces emprises figurent au plan d'emprises dressé le 19 février 2026 par Monsieur DELLACHERIE, Géomètre-Expert.

*L'emprise 8, **au prix de 800 euros**, telle que décrite ci-dessous :*

L'emprise n° 8 d'une superficie mesurée de 03 ca à prendre dans la parcelle sise Rue de la Fontaine n° 23, actuellement cadastrée comme 'maison', section C, numéro 218 D P0000,

Laquelle emprise a reçu le numéro parcellaire suivant : 81408 C 218 G P0000.

Telle que cette emprise figure au plan d'emprises dressé le 19 février 2026 par Monsieur DELLACHERIE, Géomètre-Expert.

Vu la cause d'utilité publique : rénovation du centre du village de Fouches ;

à l'unanimité,

Vu ce qui précède,

DECIDE

1) D'ACQUÉRIR, pour cause d'utilité publique, en vue de la rénovation du centre du village de Fouches, les emprises précitées,
2) D'APPROUVER, dans toutes ses conditions générales et clauses particulières, prix, les promesses de vente unilatérales intervenues par Devant le Comité d'acquisition,
3) DE MANDATER la direction du Comité d'Acquisition du Luxembourg de passer l'acte et de représenter la Ville d'Arlon instrumentant en vertu de l'article 52 du Décret-programme du 18 décembre 2024 portant des mesures diverses en matière d'emploi, de formation, d'économie, d'industrie, de recherche, d'innovation, de numérique, d'environnement, de transition écologique, d'aménagement du territoire, de travaux publics, de mobilité et de transports, d'énergie, de climat, de tourisme, d'agriculture, de nature et de forêt, de pouvoirs locaux et de logement, entré en vigueur le 1er janvier 2025 et publié au Moniteur belge du 24 janvier 2025.

10. Acquisition d'un bâtiment administratif sis en retrait de la rue des Espagnols : Accord de principe.

Monsieur MAGNUS – C'est un point dont on avait déjà parlé entre nous, c'est le bâtiment qui appartient toujours à la SWDE, situé à côté du Département Technique. Ceux qui sont déjà passés au Département Technique l'ont certainement déjà aperçu. La SWDE le vend. Nous avions reçu une première offre à 1.430.000 €, on a négocié un peu avec eux pour essayer de l'acheter à un prix un peu inférieur, on est maintenant ici à 1.260.000 €.

En général, quand on vient devant vous avec un point comme ça, on a directement un projet d'acte qu'on vous soumet. Ici, le projet d'acte n'a pas encore été établi, mais la SWDE veut d'abord un accord de principe. Alors, est-ce qu'il est intéressant pour nous d'acheter ce bâtiment ou pas ? C'est évidemment la question fondamentale qu'on s'est posée. On a été le visiter avec le Département Technique. Ce bâtiment comporte des parties techniques dans lesquelles on pourra mettre certains de nos camions, de nos voitures. Il comporte également des bureaux. Si vous avez déjà été au Département Technique, vous aurez pu remarquer que les gens sont parfois un peu entassés dans des bureaux, les uns auprès des autres, ou avec des espaces qui ne facilitent pas le travail de manière très sereine. Nous avons donc estimé que ce bâtiment permettrait aussi de donner un peu d'air à nos services administratifs du Département Technique.

Mais il y en a un qui va défendre le dossier encore bien mieux que moi, parce que je peux vous assurer qu'il était derrière nous pour qu'on l'achète, c'est notre Directeur du Département Technique. Je vais directement passer la parole à Monsieur Revermont, qui en bon avocat de sa cause, va nous faire une plaidoirie qui sera à mon avis tout à fait foudroyante.

Monsieur Fabien REVEMONT, Directeur du Département technique – Merci Monsieur le Bourgmestre. En effet, on a l'opportunité d'acheter ce bâtiment. Je vais vous expliquer

pourquoi ça pourrait être intéressant au niveau de la Ville de pouvoir en faire son acquisition. On a parlé du Service Voirie précédemment, qui travaillait bien, et qui se situe sur le site du Département Technique. Pour ceux qui n'ont jamais vu, on va le voir ici en vue aérienne. Il est situé rue des Espagnols. Il y a deux accès sur le site.

Le site du Département Technique, c'est 100 personnes qui travaillent en constance. C'est aussi une évolution des services, et c'est vrai qu'on a déjà poussé un petit peu les murs. Quand on rentre sur le site, on retrouve le bâtiment de l'Environnement, tous nos agents Polec, Monsieur 'arbre', tous nos contremaîtres, brigadiers de l'Environnement. Dans le bâtiment principal, on va retrouver tous les services – Marchés Publics, Voirie, Patrimoine ; et aussi tous les ateliers et tous les vestiaires des ouvriers. À l'arrière du site on va retrouver un garage de véhicules qui est assez plein, et ici on va retrouver ici les serres communales - on fait pousser toutes nos fleurs - pour les plantations et embellir la ville en période estivale.

Sur ce site - on voit qu'il est quand même assez grand - il y a en plein milieu le bâtiment de la SWDE. C'est un bâtiment qui est situé sur 14 ares, il est de 2001, donc est assez récent. Il a une surface totale des locaux de plus de 1000 m² et il est sur deux niveaux. Ici, vous avez la façade avant du bâtiment. Par les escaliers, on arrive dans tout ce qui est étages administratifs, la zone de bureaux etc. Il y a aussi une rampe PMR sur le côté qui permet d'accéder au bâtiment.

Vous avez le côté du bâtiment qui donne sur la façade du département technique. On voit que c'est une toiture bac acier qui est en bon état. Il y a des châssis aluminium en double vitrage en très bon état, des murs thermaux en bloc. Il y a une chaufferie au gaz et l'entretien est vraiment très bien entretenu au niveau général, et également au niveau de tout ce qui est sécuritaire.

Voici la façade arrière du bâtiment qui donne directement sur nos garages du département technique. On voit sur cette façade arrière, 4 portes de garage dont 2 grandes. Il y a toute une zone de garage et de stockage à l'intérieur du bâtiment, au niveau -1.

Quand on regarde un petit peu le plan du rez-de-chaussée, on arrive dans le bâtiment par ces escaliers ici, et il y a toute une zone de bureau qu'il est possible de réaliser. On a des fenêtres qui donnent sur l'extérieur, et il y a une petite partie borgne à l'intérieur de locaux techniques. Tout au fond, il y a des bureaux type open space et réfectoires, avec des grandes fenêtres qui donnaient sur l'arrière du bâtiment. On retrouve encore des locaux borgnes ici. Tout ça, ce sont encore des zones qui pouvaient être des zones de bureau. On est quand même sur 460m² d'espaces sur cet étage-là.

Au -1, où on voyait les grandes portes de garage, quand on rentre dedans, il y a tout l'espace garage et tous les locaux de stockage qui sont situés au fond, dans la zone de stockage et technique. Là, ce sont 620 m² à peu près de surface. On va donc retenir qu'il y a plus de 1.000 m² de surface.

On sait que lorsqu'on construit des bâtiments, on est facilement autour des 2.500/3.000 € du mètre carré, juste pour vous donner une idée. Pour le prix d'achat, il est donc de 1.260.000 € ; si on devait construire ce bâtiment-là, ça nous coûterait beaucoup plus cher.

Pourquoi est-ce une opportunité ? Tout d'abord, on peut l'intégrer directement sur un site communal. C'est une opportunité pour le Département Technique mais aussi pour l'Hôtel de Ville, parce que nous sommes en besoin de bureaux - on a repoussé à l'intérieur des ateliers qu'on avait pour recréer quelques bureaux, qui sont plus ou moins bien faits. Au niveau de l'Hôtel de Ville, ils vont vite être saturés aussi. Il y a certains services qui pourraient aussi éventuellement se déplacer sur le site du Département Technique.

On a besoin aussi des d'espaces de stockage complémentaires, parce que nos équipes essaient de travailler de plus en plus avec nos matériaux, pour éviter de sous-traiter. Donc on a besoin de stockage, de tarmac, etc. complémentaires. On a besoin d'avoir des espaces disponibles complémentaires.
On a besoin aussi d'espaces car on gère toutes les expulsions sur Arlon. Quand on fait une expulsion, on conserve tout ce qui est objets pendant 6 mois dans des halls, et on commence aussi à saturer. Il y aurait aussi un intérêt de pouvoir reprendre un petit peu d'air. Concernant les espaces vestiaires, étant donné que maintenant on a des normes qui sont de plus en plus drastiques, on doit faire des vestiaires avec affaires propres, avec affaires sales, etc. Donc on est obligé d'avoir des surfaces de vestiaires plus grandes. On n'arrive pas à respecter toutes les normes, et ça nous permettrait aussi de prendre un peu d'air là-dessus.
Au niveau de tous nos véhicules, il y a pas mal de véhicules qui sont passés. On fait beaucoup de choses en interne, ça demande du matériel, des remorques, etc. Notre garage qui était situé à l'arrière du département technique commence à être saturé. Ça nous permettrait aussi de pouvoir récupérer des locaux complémentaires.
Ça nous permettrait aussi d'optimiser tout ce qui est stockage de matériel et autres qui sont stockés actuellement dans un hall à la rue Patton. Tout ce qui est rue Patton, on pourrait stocker des choses qui ont moins de récurrence, et des choses qui ont plus de récurrence au niveau du bâtiment de la SWDE. Ça éviterait des trajets complémentaires et d'optimiser aussi le travail.
Une dernière chose, vous avez vu tout le site du département technique. Il y a juste le bâtiment de la SWDE de 14 ares qui est sur le site. L'idée est que si on achète ce bâtiment-là, on a un site qui est complètement communal. Dans des dizaines d'années ou l'année prochaine, vous voulez reconstruire un Département technique et revendre ce site-là, il n'y a pas de souci. Vous avez la maîtrise foncière sur la totalité du site.

Voilà pour défendre le projet et les opportunités.

Monsieur MAGNUS – Vous avez toutes et tous compris l'intérêt qu'il y a pour la commune d'acheter ce bâtiment. Simplement au niveau du prix, le montant de 1.430.000 € que je vous citais tout à l'heure était le montant qui avait été communiqué par le Comité d'acquisition à la SWDE. On est donc un peu en dessous de ce montant-là, mais le Comité d'acquisition a bien été consulté.

Monsieur GIGI - Merci pour la présentation, que dis-je le plaidoyer. J'appellerai ceci en fait une triste opportunité à côté de laquelle on ne peut pas passer. J'aurais préféré que la SWDE reste sur le territoire communal évidemment, je pense que tout le monde ici est d'accord ; mais quand on voit la situation, il faut acheter, c'est clair.

J'avais une question par rapport au prix : est-ce qu'entre la SWDE et la Ville d'Arlon, ce n'est pas un Comité d'acquisition qui doit déterminer le prix, ou est-ce que ce sera, on va dire, un privé ou un notaire ?

Monsieur MAGNUS – C'est le Comité d'acquisition qui a déterminé le prix, nous avons motivé un prix plus bas, et donc ce prix plus bas a été accepté par le Conseil d'administration de la SWDE, pour motif que c'est une vente à un pouvoir public. On peut donc tout négocier entre nous, entre autres sur base du premier élément dont tu as parlé.

Madame WAGNER - Est-ce que vous prévoyez des rénovations sur ce bâtiment, ou est-ce que vous pouvez l'utiliser comme ça ?

Monsieur REVEMONT - Le bâtiment tel qu'il est a vraiment été très bien entretenu. C'est un bâtiment qui a 25 ans, il n'y a pas de gros travaux à refaire dedans. Il y aura juste peut-être des adaptations au niveau des espaces garage, des plateformes complémentaires à mettre, des plateformes mobiles. Au niveau des espaces bureau au-dessus, ça reste des aménagements de type léger, si jamais il y en a, qui peuvent être faits par nos équipes en interne. C'est donc ça l'intérêt, ce bâtiment-là est quasiment plus neuf à l'intérieur que nos bâtiments à côté qu'on tient et qu'on rénove, mais qui sont plus anciens.

Monsieur MAGNUS - On pourrait éventuellement une fois organiser une visite du bâtiment du département technique et du bâtiment à côté, lorsqu'il aura été acheté, de manière à ce que tous les Conseillers puissent se rendre compte un peu de ce qu'est le Département Technique. On connaît un peu les bâtiments que nous occupons, on connaît peut-être un peu moins le Département technique, et ça serait peut-être une bonne idée.

Monsieur DEWORME - Est-ce que vous avez déjà imaginé quel service allait être transféré dans ce nouveau bâtiment ? Comment est-ce que ça va s'agencer ? Comment est-ce que ça allait s'organiser au niveau du fonctionnement du service ?

Monsieur REVEMONT – On a tous quelques idées, mais pour l'instant ce n'est pas concrétisé. Il y a toujours des discussions entre Monsieur le Directeur général notamment qui va trancher aussi sur les services qui iront dedans, et mettre des priorités aussi sur les déplacements de service. On ne peut pas en dire plus pour l'instant.

Après discussion, le Conseil communal :

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu le décret voirie du 06 février 2014 ;

Vu l'extrait du plan et de la matrice cadastrale ;

Considérant qu'il s'agit du bien suivant :

ARLON – 4ème Division – Bonnert – C – n° 467 A

Parcelle bâtie d'une contenance de 13 a 70 ca,

Vu la proposition de la SWDE de vendre cette propriété à la Ville d'Arlon, pour le montant de ***1 260 000 euros*** *;*

Vu le procès-verbal d'estimation dressé le 20 février 2026 par le Comité d'acquisition Fédéral ;

Vu la cause d'utilité publique :

« Le bien jouxte la propriété communale occupée par le Département Technique. Il est destiné à être intégré au Département Technique. »

à l'unanimité,

Vu ce qui précède,

DECIDE

- de marquer un accord de principe sur l'acquisition de ce bien au montant de ***1 260 000 euros.***

Le projet d'acte avec toutes ses conditions et clauses sera soumis aux résolutions d'un prochain Conseil communal.

11. Vente de coupes de bois dans le cantonnement d'AYWAILLE - exercice budgétaire communal 2026 : Destination des coupes et fixation des conditions.

Madame LAMESCH - C'est la tradition en automne. Ici, on a un volume total d'un peu moins de 900 m³, essentiellement des résineux donc épicéas et pins. L'estimation que le cantonnement a fait est de l'ordre de 95.000 €. On vous propose que les coupes soient vendues sur pied par adjudication publique, et ça aura lieu le 2 octobre.

Après discussion, le Conseil communal :

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu l'extrait des états de martelage dressé par Madame l'Ingénieur des Eaux et Forêts du cantonnement d'Aywaille :

- Lot 110 : 22 m³ d'épicéas, 55 m³ de douglas et 1, 4 m³ de pins sylvestres,

- Lot 111 : 258 m³ d'épicéas, 7, 487 m³ de pins sylvestres et 1, 722 m³ de mélèzes du Japon,

- Lot 112 : 21 m³ de chênes d'Amérique, 3, 066 m³ d'érables sycomores et 11 m³ de houppiers,

- *Lot 113 : 111 m³ d'épicéas,*
- *Lot 114 : 269 m³ de pins noirs,*
- *Lot 115 : 93 m³ de hêtres, 1, 320 m³ de bouleaux et 8 m³ de houppiers.*

Vu le nouveau code forestier ;

Vu les clauses particulières ;

Considérant que le produit de cette vente figure à l'article 640/16102-12 du service ordinaire du budget 2026;

à l'unanimité,

ARRETE :

***Article 1er** : La destination suivante est donnée aux coupes ordinaires (cantonnement d'Aywaille) de l'exercice budget ordinaire 2026 reprises aux états de martelage : Elles seront vendues sur pied, par adjudication publique, au profit de la caisse communale, en participation à la vente groupée organisée par le cantonnement d'Aywaille le 02 octobre 2026.*

***Article 2** : En cas de vente, celle-ci sera effectuée aux clauses et conditions du Cahier des charges générales et suivant les clauses particulières reprises au catalogue.*

***Article 3** : Madame Anne LAMESCH, Echevine en charge des Bois communaux, est désignée Présidente de la vente pour les lots de la Ville d'ARLON (6 lots).*

12. Vente de coupes de bois dans le cantonnement d'ARLON - exercice budgétaire communal 2026 : Destination des coupes et fixation des conditions.

Madame LAMESCH - Même exercice dans le cantonnement d'Arlon, on est sur des volumes à peu près similaires, avec quand même plus de feuillus dans ce cas-ci. Même principe également, vente sur pied qui aura lieu le jour de l'automne, le 21 septembre.

Madame THINES - Comme on parle des bois, on a vu qu'il y a eu pas mal d'incendies ces derniers temps. Au niveau des bois communaux que l'on a, la commune est-elle assurée, ou est-ce que ce sont les gens qui vont dans les bois qui ont l'assurance ? Si jamais ça venait à brûler, est-ce qu'on a quand même un retour sur ce qui serait parti ?

Madame LAMESCH - Effectivement, la commune est assurée par rapport aux incendies. On a eu justement le « cas », on a une petite partie à Viroinval de l'ordre de 2 hectares qui a été touchée par un incendie. Je ne sais pas exactement ce qu'il en est puisque c'est une partie qui est très pentue et qui n'est pas exploitée, qui est en réserve naturelle intégrale. Il n'y avait pas

de perte économique, si ce n'est qu'il faut quand même replanter. Donc oui, il y a des assurances qui existent à ce niveau-là, bien sûr.

Monsieur MAGNUS - C'est une société d'assurance spécialisée pour les pouvoirs publics et les forêts publiques. Ça s'appelle Amifor. Si vous allez éventuellement au Salon des Mandataires, vous rencontrerez cette société qui peut éventuellement, si ça vous intéresse, vous donner tous les renseignements souhaités et souhaitables.

Après discussion, le Conseil communal :

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu le catalogue de la vente publique groupée en une seule séance, placée sous les présidences successives de personnes mandatées par notre commune et de deux directeurs financiers délégués ;

Vu les états de martelage communiqués par le Département Nature et Forêts d'ARLON :
(2 lots) : 382 m³ de feuillus et 482 m ³ de résineux ;

Vu le cahier général des charges pour la vente des coupes de bois dans les forêts des administrations subordonnées par le Service Public de Wallonie ;

Vu l'article 78 du code forestier ;

Vu les clauses particulières ;

Considérant que le produit de cette vente figure à l'article 640/16102-12 du service ordinaire du budget 2026 ;

à l'unanimité,

ARRÊTE :

Article 1er : La destination suivante est donnée aux coupes de bois ordinaires de l'exercice 2026 reprises aux états de martelage. Elles seront vendues sur pied, par adjudication publique, au profit de la caisse communale, en participation à la vente groupée organisée par le Département Nature et Forêts le 21 septembre 2026.

Article 2 : En cas de vente, celle-ci sera effectuée aux clauses et conditions du nouveau Cahier des charges générales et suivant les clauses particulières globales reprises au catalogue.

Article 3 : Madame Anne LAMESCH, Echevine des bois communaux, est désignée Présidente de la vente pour les deux lots de la Ville d'ARLON.

Article 4 : La délégation de deux directeurs financiers appartenant aux Communes participantes est approuvée.

13. Adoption d'une modification au règlement complémentaire à la circulation routière : arrêté ministériel pour régulariser des aménagements cyclo-piétons rue de la Posterie à Arlon (RN83)

Monsieur KERGER - Vous savez tous qu'au niveau de la rue de la Posterie - entre le rond-point du Delhaize que vous voyez à droite, et le rond-point de la Posterie avec Proximus et le cabinet du docteur DEWORME - le SPW a réaménagé la route et refait également le trottoir d'un côté. Ces aménagements-là sont vraiment très utiles : le Ravel du Moulin Lampach sort au pied du pont, et cette piste cyclable que vous voyez en jaune a été rajoutée et permettra la liaison avec la gare, puisqu'il y a une piste cyclable qui est prévue derrière le nouveau Delhaize, tout le long de la voie de chemin de fer. C'est un maillon qui est quand même important et on était bien heureux que le SPW aménage tout cela.

Un courrier de la Région Wallonne du 24 juin nous demande de régulariser tout ça. Il faut que le Conseil communal régularise par après deux passages pour piétons - un près de la station à essence et l'autre à la sortie du Ravel Moulin Lampach - un passage pour cyclistes que vous voyez en rouge à la sortie du Ravel Moulin Lampach, et la création de deux pistes cyclables dans les deux sens, à gauche et à droite de la route, avec notamment une bande colorée à la sortie de la station à essence pour attirer l'attention des automobilistes sur le passage éventuel de cyclistes.

J'ai demandé, ça m'a intrigué quand même car c'est la 2e ou 3e fois, ce qu'il se passerait si le Conseil communal refusait. C'est très simple, il faudrait tout d'abord justifier de façon sérieuse, et à ce moment-là, ils reviendraient vers nous pour demander éventuellement ce que nous refusons, etc. Quand le SPW fait quelque chose et que c'est convenable, je vous encourage tous à l'accepter, bien évidemment.

Monsieur GAUDRON - En effet, on ne peut pas accepter parce que les aménagements sont très réussis et très pratiques pour liaisonner les différents tronçons Ravel.

Ma question portait sur un autre aménagement qui a été fait et qui est bien signalé aussi sur l'arrivée de la N4 dans Arlon, juste avant le rond-point vers Bonnert. Là aussi c'est un bon aménagement, où la continuité est très bien faite depuis le trottoir qui sort de Bonnert. Par contre, pour le moment, le signalement n'est pas très clair sur comment rejoindre le Waschbour depuis cette traversée qui mène un peu nulle part pour le moment. Est-ce qu'il y aurait moyen ne fût-ce que d'avoir une solution temporaire pour pouvoir un peu améliorer la situation ? On sait que c'est anticiper je ne sais plus quelle phase du lotissement au Waschbour, mais vu qu'il y a déjà la traversée, ce serait intéressant d'avoir ne fut-ce qu'un aménagement temporaire pour liaisonner cet endroit.

Monsieur KERGER – Figure-toi que j'ai reçu la question, parce qu'on m'a montré les plans du lotissement BAIJOT, où on voit la piste cyclable qui va être faite, etc. et on m'a demandé ce qu'il en était de la jonction entre les 2. Je m'étais donc dit que j'irai voir demain

ce qui existe déjà. On traverserait la N4 et ce petit tronçon cyclable, puis on se retrouverait au milieu d'un parking. Il faut voir ce qu'on pourrait faire.

Monsieur GAUDRON - Donc là, on peut arriver dans un champ, je ne sais pas s'il est propriété communal ou non. Par ailleurs, il a un dénivelé très important avec juste une toute petite bande qui est à hauteur, je vais dire, de l'arrivée de voirie, donc l'accès n'est pas facile. Je pense qu'on pourrait faire quelque chose qui permettrait une solution transitoire.

Monsieur KERGER – Il était prévu d'aller voir parce que j'ai reçu la question aujourd'hui.

Monsieur BALON – Il y a des travaux qui ont été réalisés sur la liaison sur le chemin, et le sentier qui était là a été démoli il y a 15 jours.

Monsieur MAGNUS – On ira voir sur place.

Madame VERDURE – Concernant ce que tu viens de présenter, je voulais un petit peu que tu expliques, quand on sort du Ravel près du pont pour rejoindre le Ravel qui démarre dans le bois de l'Hydrion, en tant que cycliste, qu'est-ce qu'on fait ?

Monsieur KERGER - Pour l'instant, tu as vu qu'il y a la bande rouge qui est pour cycliste. J'attire votre attention que dans ce cas-là, le cycliste n'est pas prioritaire. Il est prévu qu'on passerait sous le pont, mais là je dois vous dire, il n'y a rien de prévu. Tu peux soit passer sur le pont et le rond-point qui est quand même dangereux ; le Ravel est dessiné de telle sorte à ce qu'on passe en dessous du pont, pour rejoindre la piste cyclable de la rue du Bassin parce qu'il y a déjà une un début de piste cyclable qui a été fait. C'est la petite qui passe derrière les bâtiments Proximus. Il y a une piste cyclable qui descend et qui s'arrête, parce qu'il était prévu de la faire passer derrière le Lidl et de rejoindre à ce moment-là l'Hydrion et le Chemin noir. Mais il y a quelques problèmes avec le Lidl, notamment point de vue implantation du bâtiment, et c'est en cours actuellement de résolution avec eux pour qu'ils nous cèdent quand même le terrain. Tu pourrais donc aller derrière le Lidl.

Madame VERDURE – Actuellement, sous le pont, il y a effectivement un petit passage que prennent les piétons. Est-ce qu'on peut signaler que les vélos peuvent passer par là ?

Monsieur KERGER - Il faut que je voie exactement la configuration, parce que je ne sais pas si on pourra. Pour avoir un trottoir partagé, il faut une largeur minimum de 2 m, et elle n'y est pas. Tu dois donc être à pied, à côté de ton vélo. On avait déjà discuté d'élargir le pont, mais je vous assure que Monsieur le Bourgmestre ne sera pas content parce qu'il ne restera plus rien pour faire les routes.

Après discussion, le Conseil communal :

Vu les articles 2, 3 et 12 de la loi du 16 mars 1968 relative à la police de la circulation routière et ses arrêtés d'application;
Vu l'article 119 de la Nouvelle loi communale;

Vu le décret du 19 décembre 2007 relatif à la tutelle d'approbation de la Région wallonne sur les règlements complémentaires relatifs aux voies publiques et à la circulation des transports en commun;
Vu l'arrêté royal du 1er décembre 1975 portant règlement général sur la police de la circulation routière et de l'usage de la voie publique;
Vu l'arrêté ministériel du 11 octobre 1976 fixant les dimensions minimales et les conditions particulières de placement de la signalisation routière et ses annexes;
Vu la circulaire ministérielle du 14 novembre 1977 relative aux règlements complémentaires et au placement de la signalisation routière;
Considérant le courrier de la Région wallonne du 24 juin 2026 proposant de régulariser des aménagements cyclo-piétons réalisés la rue de la Posterie (RN 83) à Arlon, à savoir :

- *Création d'un passage pour piétons ;*
- *Régularisation d'un passage pour piétons préexistant ;*
- *Création d'une traversée cyclable ;*
- *Création de pistes cyclables.*

Considérant que ce cheminement intervient dans le cadre de la continuité de l'itinéraire cyclo-piéton inscrit au Plan Communal de Mobilité reliant le RAVeL à la gare ;
Considérant que le Conseil communal dispose de 60 jours pour remettre son avis à ce sujet, avec une suspension des délais durant les vacances d'été ;

à l'unanimité,

*Article 1er: Remet **un** avis favorable sur le projet de règlement complémentaire sur la police de la circulation routière de la Région wallonne délimitant un passage pour piétons sur la route N83 au point kilométrique 0,032 ;*
Article 2 : Remet un avis favorable sur le projet de règlement complémentaire sur la police de la circulation routière de la Région wallonne délimitant un passage pour piétons sur la route N83 au point kilométrique 0,164 ;
Article 3 : Remet un avis favorable sur le projet de règlement complémentaire sur la police de la circulation routière de la Région wallonne délimitant un passage pour cyclistes sur la route N83 au point kilométrique 0,160 ;
Article 4 : Remet un avis favorable sur le projet de règlement complémentaire sur la police de la circulation routière de la Région wallonne portant sur la création de pistes cyclables sur la route N83, dans les deux sens de circulation, entre les points kilométriques 0,035 et 0,159 ;
Article 5 : Le présent avis sera transmis à la Région Wallonne – Direction des routes du Luxembourg.

14. Approbation du compte de la Fabrique d'église de Heinsch pour l'exercice 2025

Le Conseil communal :

Vu le décret impérial du 30 décembre 1809 concernant les fabriques des églises, les articles 9, 10, 12, 36, 37, 85 et 92 ;

Vu la loi du 4 mars 1870 sur le temporel des cultes, telle que modifiée par le décret du 13 mars 2014, l'article 6 ;

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, les articles L1321-1, 9°, et L3111-1 à L3162-3 ;

Vu la circulaire ministérielle du 12 décembre 2014 relative aux pièces justificatives se rattachant aux actes adoptés par les établissements chargés de la gestion du temporel des cultes reconnus ;

Vu le courrier datant du 14 juillet 2026, notifiant l'arrêt et l'approbation du compte 2025 par l'Evêque ;

Considérant que ledit projet de compte a été arrêté par le conseil de la fabrique en date du 21 avril 2026 ;

Considérant que ledit projet de compte reprend, autant au niveau des recettes qu'au niveau des dépenses, les montants effectivement encaissés et décaissés par la fabrique d'église de Heinsch au cours de l'exercice « 2025 » ;

à l'unanimité,

Décide d'approuver le compte de la Fabrique d'église de Heinsch pour l'exercice 2025 :

Recettes ordinaires totales	*17.010,91 €*
• *dont une intervention communale ordinaire de secours de :*	*16.615,31 €*
Recettes extraordinaires totales	*8.202,42 €*
• *dont une intervention communale extraordinaire de secours de :*	*0€*
• *dont un boni comptable de l'exercice précédent de :*	*8.202,42 €*
Dépenses ordinaires du chapitre I totales	*3.207,06 €*
Dépenses ordinaires du chapitre II totales	*15.438,82 €*
Dépenses extraordinaires du chapitre II totales	*0 €*
• *dont un mali comptable de l'exercice précédent de :*	*0€*
Recettes totales	***25.213,33 €***
Dépenses totales	***18.645,88 €***
Résultat comptable EXCEDENT	***6.567,45 €***

15. Approbation du compte de la Fabrique d'église de Saint-Donat pour l'exercice 2025 - ERRATUM

Le Conseil communal :

Vu le décret impérial du 30 décembre 1809 concernant les fabriques des églises, les articles 9, 10, 12, 36, 37, 85 et 92 ;

Vu la loi du 4 mars 1870 sur le temporel des cultes, telle que modifiée par le décret du 13 mars 2014, l'article 6 ;

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, les articles L1321-1, 9°, et L3111-1 à L3162-3 ;

Vu la circulaire ministérielle du 12 décembre 2014 relative aux pièces justificatives se rattachant aux actes adoptés par les établissements chargés de la gestion du temporel des cultes reconnus ;

Vu le courrier datant du 15 juin 2026 et réceptionné le 17 juillet 2026, notifiant l'arrêt et l'approbation du compte 2025 par l'Évêque avec modifications ;

Considérant que le compte ne reprend pas, le montant effectivement décaissé par la fabrique d'église au cours de l'exercice « 2025 », et qu'il convient dès lors d'adapter, comme détaillé dans le tableau repris ci-après, le montant des allocations suivantes :

Intitulé article	*Ancien montant (€)*	*Nouveau montant (€)*	*Remarques*
R20.Boni présumé de l'exercice précédent	*59.202,23 €*	*0 €*	*Suite à la situation de caisse, le boni est devenu un mali de 23.116 € et s'inscrit en D52*
D12. Achats d'ornements et vases sacrés ordinaires	*2.473,98 €*	*2.413,98 €*	*Médailles pas en D12 mais en D50h*
D17 Traitement des sacristines	*2.473,98 €*	*2.412,98 €*	*Erreur d'article*
D24 Traitement du personnel d'entretien du linge	*0€*	*1.000,00€*	*Montant non intégré au compte*
D50b Avantages sociaux aux employés	*5.079,67 €*	*4.960,58 €*	*Erreur de calcul*
D50h. Médailles	*0 €*	*60 €*	*Médailles pas en D12 mais en D50h*
D52. Résultats présumé de l'exercice précédent	*0 €*	*23.116 €*	*Suite à la situation de caisse, le boni est devenu un mali de 23.116 € et s'inscrit en D52*

Considérant que ledit projet de compte a été arrêté par le conseil de la fabrique en date du 06 avril 2026 ;

à l'unanimité,

Décide d'approuver le compte de la Fabrique d'église de Saint-Donat pour l'exercice 2025 :

Recettes ordinaires totales *220.872.41 €*

• *dont une intervention communale ordinaire de secours de :*	*206.279,77 €*
Recettes extraordinaires totales	*0 €*
• *dont une intervention communale extraordinaire de secours de :*	*0€*
• *dont un boni comptable de l'exercice précédent de :*	*0 €*
Dépenses ordinaires du chapitre I totales	*57.327,11 €*
Dépenses ordinaires du chapitre II totales	*90.218,13 €*
Dépenses extraordinaires du chapitre II totales	*23.116 €*
• *dont un mali comptable de l'exercice précédent de :*	*23.116 €*
Recettes totales	***220.872,41 €***
Dépenses totales	***170.661,24 €***
Résultat comptable EXCEDENT	***50.211,17 €***

16. <u>Approbation du compte de la Fabrique d'église de Bonnert pour l'exercice 2025</u>

Le Conseil communal :

Vu le décret impérial du 30 décembre 1809 concernant les fabriques des églises, les articles 9, 10, 12, 36, 37, 85 et 92 ;

Vu la loi du 4 mars 1870 sur le temporel des cultes, telle que modifiée par le décret du 13 mars 2014, l'article 6 ;

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, les articles L1321-1, 9°, et L3111-1 à L3162-3 ;

Vu la circulaire ministérielle du 12 décembre 2014 relative aux pièces justificatives se rattachant aux actes adoptés par les établissements chargés de la gestion du temporel des cultes reconnus ;

Vu le courrier datant du 14 juillet 2026, notifiant l'arrêt et l'approbation du compte 2025 par l'Evêque, sans modification ;

Considérant que ledit projet de compte a été arrêté par le conseil de la fabrique en date du 15 avril 2026 ;

Considérant que ledit projet de compte reprend, autant au niveau des recettes qu'au niveau des dépenses, les montants effectivement encaissés et décaissés par la fabrique d'église de Bonnert au cours de l'exercice « 2025 » ;

à l'unanimité,

Décide d'approuver le compte de la Fabrique d'église de Bonnert pour l'exercice 2025 :

Recettes ordinaires totales	*23.363,16 €*
• *dont une intervention communale ordinaire de secours de :*	*15.820,17 €*

Recettes extraordinaires totales	*514,00 €*
• *dont une intervention communale extraordinaire de secours de :*	*0€*
• *dont un boni comptable de l'exercice précédent de :*	*0 €*
Dépenses ordinaires du chapitre I totales	*4.953,70 €*
Dépenses ordinaires du chapitre II totales	*13.747,43 €*
Dépenses extraordinaires du chapitre II totales	*2.133,05 €*
• *dont un mali comptable de l'exercice précédent de :*	*1.619,05€*
Recettes totales	***23.877,16 €***
Dépenses totales	***20.834,18 €***
Résultat comptable EXCEDENT	***3.042,98 €***

17. Octroi d'une subvention à l'ASBL APEDAF (Association des Parents d'Enfants Déficients Auditifs francophones)

Monsieur MAGNUS - On a d'abord un subside à l'APEDAF (Association des Parents d'Enfants Déficients Auditifs Francophones) d'un montant de 1.281,78 €. Pourquoi est-ce qu'on a un montant aussi précis ? Parce que l'association nous a envoyé un document avec les précisions concernant les enfants qui sont sur Arlon et qui ont bénéficié des services de l'asbl. C'est au centime près le montant qui nous est demandé et donc que nous avons accepté.

Après discussion, le Conseil communal :

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, les articles L1122-37, § 1er, alinéa 1er, 1°, et L3331-1 à L3331-8 ;

Considérant la circulaire ministérielle du 30 mai 2013 relative à l'octroi des subventions par les pouvoirs locaux ;

Vu le courriel du 2 juillet 2026 de Monsieur Louis Everaert, Coordinateur de projets, asbl APEDAF (Association des Parents d'Enfants Déficients Auditifs francophones) concernant une demande de soutien financier ;

Considérant que le collège communal en séance du 27 juillet 2026 a décidé de répondre favorablement et d'accorder un subside de 1,281.78€ pour 2026, sous réserve de l'accord du Conseil communal ;

Attendu que conformément à l'article 53 du RGCC, le montant subsidié sera disponible à l'article 871/332-03 « Aide aux organismes de prévention de santé » du budget ordinaire 2026 ;

Considérant que les subventions sont octroyées à des fins d'intérêt public à des organismes qui ont pour objet social de développer sur le territoire de la commune d'Arlon des initiatives dans les domaines du sport, de la culture, de l'enseignement et de la vie associative ;

Vu que l'ASBL APEDAF soutient l'épanouissement de l'enfant sourd et malentendant et de sa famille. Trois axes dominent ses actions : 1) le soutien parental, 2) l'accompagnement pédagogique de l'inclusion scolaire de l'élève sourd et 3) la sensibilisation du grand public par des compagnes thématiques d'éducation permanente.

Attendu qu'il est de l'intérêt général et du rôle de la commune de soutenir toutes initiatives tendant à développer les domaines repris ci-dessus.

à l'unanimité,

- *Décide d'octroyer une subvention de 1.281,78 € pour 2026.*
- *Décide que la subvention est engagée sur l'article 871/332-03 « Aide aux organismes de prévention de santé » du service ordinaire du budget de l'exercice 2026 ;*
- *Décide d'autoriser la liquidation de la subvention dès réception des pièces justificatives*

18. Octroi d'une subvention au Tennis Club de Waltzing pour l'organisation d'un tournoi de tennis entre le TC Waltzing et le club d'Alba

Monsieur LECLERCQ - C'est un tournoi à Waltzing avec l'équipe d'Alba.

Monsieur MAGNUS – On est aussi toujours très bien reçu quand on va là-bas, donc on tient également à les accueillir de manière exemplaire à Arlon.

Après discussion, le Conseil communal :

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, les articles L1122-37, § 1er, alinéa 1er, 1°, et L3331-1 à L3331-8 ;

Considérant la circulaire ministérielle du 30 mai 2013 relative à l'octroi des subventions par les pouvoirs locaux ;

Vu le courrier du 15 mai 2026 de M. Jérôme Boulanger, administrateur du Tennis Club de Waltzing, informant de l'organisation d'un tournoi de tennis entre le TC Waltzing et le club d'Alba du 28 au 31 août 2026 et demandant une aide financière pour couvrir une partie de leurs frais qui sont estimés à 5.500 euros ;

Considérant que le Collège communal a décidé de répondre favorablement et d'octroyer une subvention de 4.500€ en séance du 26 mai 2026, sous réserve de l'accord du Conseil communal ;

Considérant que les subventions sont octroyées à des fins d'intérêt public à des organismes qui ont pour objet social de développer sur le territoire de la commune d'Arlon des initiatives dans les domaines du sport, de la culture, de l'enseignement et de la vie associative ;

Attendu qu'il est de l'intérêt général et du rôle de la commune de soutenir toutes initiatives tendant à développer le domaine du sport et de l'intégration de la personne à mobilité réduite ;

à l'unanimité,

- *Décide d'octroyer une subvention de 4.500€ au Tennis Club de Waltzing pour l'organisation d'un tournoi de tennis entre le TC Waltzing et le club d'Alba les 28 au 31 août 2026 ;*

- *Décide que la subvention est engagée sur 762/33203-02*, <<subsides aux mouvements associatifs et culturels *>>, du service ordinaire du budget de l'exercice 2026 ;*

- *Décide d'autoriser la liquidation de la subvention dès réception des pièces justificatives.*

19. <u>Octroi d'une subvention pour l'organisation du 1er salon du bien-être animal</u>

Madame SCHMIT - Je me permets juste de revenir sur Alba parce que le tournoi a lieu à Waltzing ce weekend, donc si vous le souhaitez, je peux vous envoyer le planning parce qu'ils seront toujours heureux d'avoir des représentants.

Pour le salon du bien-être animal, c'est le premier. On avait dans l'idée de le faire, le Kiwanis s'est lancé avant nous, et du coup on est partenaire. Avec le groupe de concertation 'bien-être animal', on tient un stand ; il y a des conférences et des ateliers qui sont donnés par des participants. C'est le weekend prochain, les 5 et 6 septembre, n'hésitez pas à venir nous rendre visite, on sera content de vous voir.

Monsieur MAGNUS – Et on a aussi reçu des subsides.

Madame SCHMIT – Oui, tout à fait. Le montant est de 4.000€ mais il faut savoir que les finances communales en avaient réservé 1.000 € ; les 3.000€ viennent d'une subvention qu'on avait et qu'il fallait utiliser justement pour des actions, donc c'était l'occasion d'utiliser pour ça cette année.

Après discussion, le Conseil communal :

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, les articles L1122-37, § 1er, alinéa 1er, 1°, et L3331-1 à L3331-8 ;

Vu la circulaire ministérielle du 30 mai 2013 relative à l'octroi des subventions par les pouvoirs locaux ;

Vu la demande de Madame Fabienne Léger, représentante du Kiwanis Club d'Arlon, visant à obtenir un soutien pour l'organisation du 1er salon du bien-être animal les 5 et 6 septembre 2026.

Ce dernier ayant pour vocation de sensibiliser le grand public au bien-être animal, de promouvoir les acteurs locaux et régionaux œuvrant dans ce domaine et de proposer un programme de conférences, d'ateliers et d'animations accessibles à tous ;

Vu que le Collège communal en séance du 29 juin 2026, a décidé d'accorder une subvention de 4.000€, pour l'organisation du 1er salon du bien-être animal par l'association « le Kiwanis Club d'Arlon ;

Attendu que conformément à l'article 53 du RGCC, le montant subsidié sera disponible à l'article 334/33206-02 prévu à la prochaine modification budgétaire ordinaire 2026 ;

Attendu que les subventions sont octroyées à des fins d'intérêt public à des organismes qui ont pour objet social de développer sur le territoire de la commune d'Arlon des initiatives dans les domaines de la protection animal ;

Attendu que le projet a pour but de sensibiliser nos concitoyens au bien-être animal ;

Attendu qu'il est de l'intérêt général et du rôle de la commune de soutenir toutes initiatives tendant à développer les domaines repris ci-dessus.

à l'unanimité,

- *Décide d'octroyer une subvention de 4.000€ pour l'organisation du 1er salon du bien-être animal ;*
- *Décide que la subvention est engagée sur l'article ordinaire 334/33206-02 du budget de l'exercice 2026 ;*
- *Décide d'autoriser la liquidation de la subvention après présentation des justificatifs sous forme de factures.*

20. Octroi d'une subvention à l'association « Les Pointus de la Spetz » pour leur participation à divers carnavals en Belgique et à l'étranger

Monsieur MAGNUS – Vous savez comment ça fonctionne au niveau du carnaval et des associations carnavalesques : quand elles vont à l'extérieur, elles touchent un montant ; quand elles vont à l'étranger, c'est un autre montant. Ici, ils demandent de liquider le montant de 400 € qui leur revient.

Après discussion, le Conseil communal :

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, les articles L1122-37, § 1er, alinéa 1er, 1°, et L3331-1 à L3331-8 ;

Considérant la circulaire ministérielle du 30 mai 2013 relative à l'octroi des subventions par les pouvoirs locaux ;

Vu le règlement sur l'octroi d'une subvention aux associations carnavalesques d'Arlon – exercices 2026 à 2032, octroyant une subvention de 50€ par participation à un carnaval en Belgique et à 100€ par participation à un carnaval dans un autre pays que la Belgique a été approuvé par le Conseil communal en sa séance du 18 décembre 2025 ;

Considérant l'article 763/33203-02, du service ordinaire du budget de l'exercice 2026 ;

Vu que l'association Les Pointus de la Spetz nous a transmis les contrats relatifs à leurs déplacements à savoir : 2 carnavals en Belgique (Martelange, Barvaux), soit 2x50€= 100€ ainsi que 3 carnavals à l'étranger (Esch-sur Alzette (Luxembourg), Pétange (Luxembourg) et Hagondange (France)), soit 3x100€=300€ ;

Considérant que la subvention est octroyée à des fins d'intérêt public aux groupements carnavalesques qui perpétuent le patrimoine folklorique de la Ville d'Arlon et contribuent à faire connaitre notre ville en Belgique et à l'étranger ;

Attendu qu'il est de l'intérêt général et du rôle de la commune de soutenir toutes initiatives tendant à développer les domaines culturels, folkloriques et touristiques.

à l'unanimité,

- *Décide d'autoriser la liquidation du subside d'un montant de 400€ à l'association « Les Pointus de la Spetz » pour leur participation à divers carnavals en Belgique et à l'étranger ;*

- *Décide que la subvention est engagée sur l'article 763/33203-02, du service ordinaire du budget de l'exercice 2026 ;*

- *Décide que la liquidation de la subvention est autorisée étant donné que les justificatifs ont été transmis.*

21. Octroi d'une subvention au comité des fêtes de Fouches pour l'organisation de la fête de la musique 2026

Le Conseil communal :

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, les articles L1122-37, § 1er, alinéa 1er, 1°, et L3331-1 à L3331-8 ;

Considérant la circulaire ministérielle du 30 mai 2013 relative à l'octroi des subventions par les pouvoirs locaux ;

Vu que le comité des fêtes de Fouches a introduit, par courrier, une demande de subvention en date du 3 mai 2026 visant l'octroi d'une aide financière pour l'organisation de la fête de la musique 2026 ;

Attendu que le collège communal, en séance du 11 mai 2026, a décidé de répondre favorablement et d'accorder un subside de 600€, sous réserve de l'accord du Conseil communal ;

Vu qu'il est de l'intérêt général et du rôle de la commune de soutenir toutes initiatives tendant à développer les interactions entre les citoyens et en particulier à travers la culture ;

Considérant l'article 762/33203-02, du service ordinaire du budget de l'exercice 2026.

à l'unanimité,

Décide :

- *D'octroyer une subvention de 600€ euros au comité des fêtes de Fouches ;*
- *Que la subvention est engagée sur l'article 762/33203-02, du budget du service ordinaire de l'exercice 2026 ;*
- *Que la liquidation est autorisée à la suite à l'organisation de l'évènement cité ci-dessus pour un montant de 600€ dès réception des pièces justificatives.*

22. Octroi d'une subvention à l'ACIA pour l'organisation de la braderie 2026

Le Conseil communal :

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, les articles L1122-37, § 1er, alinéa 1er, 1°, et L3331-1 à L3331-8 ;

Considérant la circulaire ministérielle du 30 mai 2013 relative à l'octroi des subventions par les pouvoirs locaux ;

Vu la lettre du 1er juin de Mme Nathalie DANDOIS, secrétaire, A.C.I.A Asbl, Rue Paul Reuter 13 à Arlon, demandant un subside pour l'organisation de la braderie d'Arlon visant à dynamiser le commerce local en proposant une journée convivial et festive à nos concitoyens ;

Vu la délibération du 8 juin 2026 par laquelle le Collège Communal décide d'octroyer un subside de 1.250€ à l'ACIA pour l'organisation de la braderie d'Arlon sous réserve de l'accord du Conseil Communal ;

Attendu que conformément à l'article 53 du RGCC, le montant subsidié sera prévu lors de la prochaine modification budgétaire 2026.

à l'unanimité,

- *Décide d'accorder un subside de 1.250 euros à l'ACIA pour l'organisation de la braderie d'Arlon ;*

- *Décide que la liquidation sera autorisée pour un montant total de 1.250€ dès réception des pièces justificatives et après l'approbation de la prochaine modification budgétaire.*

23. Remboursement du précompte immobilier au Royal Cercle Saint-Louis de Toernich pour l'année 2026

Monsieur MAGNUS – Vous commencez aussi à connaître le remboursement à ces cercles qui sont propriétaires de leur bâtiment. Il s'agit ici d'un montant de 1.281,68 €.

Après discussion, le Conseil communal :

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, les articles L1122-37, § 1er, alinéa 1er, 1°, et L3331-1 à L3331-8 ;

Considérant la circulaire ministérielle du 30 mai 2013 relative à l'octroi des subventions par les pouvoirs locaux ;

Attendu que conformément à l'article 53 du RGCC, les différents montants subsidiés sont prévus à l'article 762/332-02 du service ordinaire du budget 2026 ;

Vu que le Royal Cercle Saint Louis de Toernich, nous a fait parvenir une copie de l'avertissement-extrait de rôle de leur précompte immobilier, exercice 2026, ainsi que la preuve de paiement de celui-ci ;

Considérant que la subvention est octroyée à des fins d'intérêt public à des organismes qui ont pour objet social de développer sur le territoire de la commune d'Arlon des initiatives dans les domaines du sport, de la culture, de l'enseignement et de la vie associative ;

Attendu qu'il est de l'intérêt général et du rôle de la commune de soutenir toute initiative tendant à maintenir des lieux culturels et associatifs qui permettent de tisser des liens entre les citoyens.

à l'unanimité,

- *Décide d'autoriser le remboursement du précompte immobilier 2026 au Royal Cercle Saint-Louis de Toernich pour un montant de 1.281,68 €.*

- *Décide d'autoriser la liquidation de la subvention dès réception des pièces justificatives.*

24. Remboursement du précompte immobilier à l'Union Udange « société de Fanfare et cercle socioculturel » pour l'année 2025

Monsieur MAGNUS - Il s'agit d'un montant pour l'année 2025 de 2.350 €, et pour 2026 un montant de 2.383,45 €.

Après discussion, le Conseil communal :

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, les articles L1122-37, § 1er, alinéa 1er, 1°, et L3331-1 à L3331-8 ;

Considérant la circulaire ministérielle du 30 mai 2013 relative à l'octroi des subventions par les pouvoirs locaux ;

Attendu que conformément à l'article 53 du RGCC, les différents montants subsidiés sont prévus à l'article 762/332-02/2025 du service ordinaire du budget 2026 ;

Vu que l'Union Udange « société de Fanfare et cercle socioculturel », nous a fait parvenir une copie de l'avertissement-extrait de rôle de leur précompte immobilier, exercice 2025, ainsi que la preuve de paiement de celle-ci ;

Considérant que la subvention est octroyée à des fins d'intérêt public à des organismes qui ont pour objet social de développer sur le territoire de la commune d'Arlon des initiatives dans les domaines du sport, de la culture, de l'enseignement et de la vie associative ;

Attendu qu'il est de l'intérêt général et du rôle de la commune de soutenir toute initiative tendant à maintenir des lieux culturels et associatifs qui permettent de tisser des liens entre les citoyens.

à l'unanimité,

- *Décide d'autoriser le remboursement du précompte immobilier 2025 à l'Union Udange « société de Fanfare et cercle socioculturel » pour un montant de 1.350,10 €.*

- *Décide d'autoriser la liquidation de la subvention dès réception des pièces justificatives.*

25. Remboursement du précompte immobilier à l'Union Udange « société de Fanfare et cercle socioculturel » pour l'année 2026

Le Conseil communal :

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, les articles L1122-37, § 1er, alinéa 1er, 1°, et L3331-1 à L3331-8 ;

Considérant la circulaire ministérielle du 30 mai 2013 relative à l'octroi des subventions par les pouvoirs locaux ;

Attendu que conformément à l'article 53 du RGCC, les différents montants subsidiés sont prévus à l'article 762/332-02 du service ordinaire du budget 2026 ;

Vu que l'Union Udange « société de Fanfare et cercle socioculturel », nous a fait parvenir une copie de l'avertissement-extrait de rôle de leur précompte immobilier, exercice 2026, ainsi que la preuve de paiement de celle-ci ;

Considérant que la subvention est octroyée à des fins d'intérêt public à des organismes qui ont pour objet social de développer sur le territoire de la commune d'Arlon des initiatives dans les domaines du sport, de la culture, de l'enseignement et de la vie associative ;

Attendu qu'il est de l'intérêt général et du rôle de la commune de soutenir toute initiative tendant à maintenir des lieux culturels et associatifs qui permettent de tisser des liens entre les citoyens.

à l'unanimité,

- *Décide d'autoriser le remboursement du précompte immobilier 2026 à l'Union Udange « société de Fanfare et cercle socioculturel » pour un montant de 1.383,45 €.*
- *Décide d'autoriser la liquidation de la subvention dès réception des pièces justificatives.*

26. Subventions aux communes pour leurs actions en matière de bien-être animal - Demandes de subsides pour la période 2026 - 2027.

Le Conseil communal :

Vu le courrier du 4 février 2026 du SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement ;
Vu que les actions envisagées afin d'obtenir cette subvention de 3.000 € en principal et 2.000 € en complémentaire doivent être approuvées par délibération du Conseil communal qui constitue désormais la seule pièce justificative requise lors de l'introduction de la demande ;
Vu que si le Conseil communal ne peut se réunir avant le 28 février, la délibération du Collège communal dûment signée sera considérée comme suffisante pour permettre l'introduction de la demande dans les délais ;
Considérant que la subvention principale d'un montant maximal de 3.000€ peut être octroyée à la commune pour la réalisation d'une ou plusieurs actions suivantes :
1. Soins vétérinaires pour les animaux errants ou sauvages
2. Plan d'information et de sensibilisation sur le bien-être animal
3. Chèques vétérinaire pour les animaux appartenant à des personnes précarisées
4. Parc canin
5. Pigeonnier contraceptif
6. Abris pour chats errants

Considérant que la Commune est déjà engagée dans les points 1 (stérilisation des chats errants) et 2 et qu'il semble important d'aider la population précarisée à soigner et stériliser ses animaux ;
Considérant qu'une subvention complémentaire de 2.000€ peut être octroyée à la commune (pour réaliser une ou plusieurs actions de la subvention principale) pour autant que la commune remplissent au moins 7 des dispositions suivantes :
1. Robots tondeuses : dispositions relatives à l'interdiction et à la sanction de l'utilisation nocturne des robots tondeuses dans le règlement communal
2. Feux d'artifice : dispositions relatives à l'interdiction et à la sanction de l'utilisation de feux d'artifice par des particuliers dans le règlement communal
3. Infractions de troisième catégorie : infractions de troisième catégorie en matière de bien-être animal, au sens du Livre Ier du Code de l'Environnement dans le règlement communal
4. Charte de nourrissage : rédaction d'une charte pour le nourrissage des chats errants sur le territoire communal et adaptation dans le règlement général de police
5. Référent bien-être animal
6. Plan particulier d'urgence et d'intervention communal pour le risque animalier :
7. Conseil consultatif du Bien-être animal
8. Sensibilisation dans les écoles communales
9. Organisation d'un événement relatif au bien-être animal
10. Bâtiments publics : autorisation de l'accès des animaux de compagnie dans les bâtiments publics
11. Cirque : interdiction dans son règlement communal la présence de cirques avec des animaux sur son territoire
*12. Plan de gestion des cas de négligence et de maltraitance animale **:** un plan de gestion des cas de négligence et de maltraitance animale en collaboration avec la zone de police*
Vu la délibération du Collège communal du 17 février 2026 ;

à l'unanimité,

Décide :

- *de confirmer la position du Collège communal et de valider les actions à entreprendre des points 1, 2 et 3 relatifs à la subvention principale de 3.000 €*
- *de valider au minimum 7 dispositions sur les 12 prévues en vue d'obtenir la subvention complémentaire :*
  - *les points 1, 2, 5, 7, 8 et 9 sont déjà réalisés ou en cours*
  - *le point 6 devrait être étudié en collaboration avec la province*
  - *le point 10 est applicable mais nécessite une mise au point d'une liste des bâtiments publics*
  - *le point 11 est d'application pour les animaux exotiques mais pas domestiques*
  - *le point 12 est déjà appliqué dans les faits et nécessite la rédaction du plan de gestion*

27. <u>Ratification des arrêtés de police du Bourgmestre portant sur la délimitation de la zone où peuvent être exercées les activités de gardiennage durant les festivités lors de la</u>

retransmission de matchs de football de la Coupe du Monde 2026 sur la Place Léopold et mesures de sécurité complémentaires

Monsieur MAGNUS - C'est un peu comme le pont de tout à l'heure, ça passe mais après la manifestation. J'espère que même si vous êtes déçus que la Belgique n'ait pas gagné la Coupe du Monde, vous acceptez quand même de ratifier mes arrêts.

Après discussion, le Conseil communal :

Vu les arrêtés de police du Bourgmestre portant délimitation de la zone où peuvent être exercées les activités de gardiennage durant les festivités lors de la retransmission de matchs de football de la Coupe du Monde 2026 sur la Place Léopold et des mesures de sécurité complémentaires ;

à l'unanimité,

Décide de ratifier les arrêtés de police et d'assortir le non-respect des dispositions complémentaires de police de sanctions administratives communales au sens de la Loi du 24 juin 2013.

27.1. Interpellation de Madame France VERDURE relative à la gouvernance de la politique événementielle de la Ville d'Arlon

Madame VERDURE – « Monsieur le Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les membres du Collège.

Les débats récents autour du Royal Office du tourisme ont suscité de nombreuses réactions. Je ne souhaite pas revenir sur les différends qui ont pu opposer certaines personnes, et ce n'est pas du tout l'objet de cette intervention. En revanche, ces échanges mettent en lumière une question beaucoup plus fondamentale, celle de la gouvernance de la politique événementielle de notre ville.

Au fil des années, cette politique s'est progressivement organisée autour de plusieurs acteurs : on a le Royal Office du tourisme via la commission communale des fêtes, la cellule Evénements de la ville, Arlon Centre-ville, et selon les manifestations, des opérateurs privés. Cette évolution s'est sans doute construite de manière pragmatique. Aujourd'hui cependant, elle devient difficile, tant pour les citoyens que pour les Conseillers communaux, de comprendre précisément qui décide, qui organise, qui finance, qui met les moyens à disposition, et qui exerce le contrôle.

Pourquoi certaines manifestations sont-elles confiées au Royal Office du tourisme, d'autres à Arlon centre-ville, à la cellule Evénements ou à des opérateurs privés ? Quels critères président à ses choix ? Comment les responsabilités sont-elles réparties ? Quels moyens humains, matériels, logistiques et financiers la ville consacre-t-elle à chacun de ses intervenants ?

Au-delà de ces questions, c'est surtout la lisibilité de l'ensemble qui interroge. Or cette lisibilité est essentielle. Elle conditionne non seulement la bonne compréhension par les citoyens, mais également la capacité du Conseil communal à exercer pleinement son rôle de contrôle démocratique. Le cas du Royal Office du Tourisme illustre parfaitement cette réflexion. Il s'agit d'une asbl de droit privé qui bénéficie d'un soutien communal important, exerce des missions qui participent directement à la politique touristique et événementielle de la ville, et est présidée de droit par l'échevin ayant le tourisme dans ses attributions. Cette situation est parfaitement légale, mais elle soulève à nos yeux une question de gouvernance. A notre connaissance, contrairement à d'autres organismes qui bénéficient d'un financement public important, le Royal Office du Tourisme ne prévoit pas de représentation institutionnelle des différents groupes politiques présents en Conseil communal.

Je ne remets nullement en cause le travail remarquable, je tiens à le souligner, des bénévoles, ni l'autonomie de cette association. La question est ailleurs.
Lorsqu'une ASBL de droit privé exerce des missions d'intérêt communal, bénéficie d'importants moyens publics et entretient un lien aussi étroit avec la ville, il paraît légitime de s'interroger sur les garanties offertes en matière de transparence, de prévention des conflits d'intérêts, et de contrôle démocratique.

Plus une politique publique mobilise des moyens humains, matériels et financiers de la collectivité, plus les responsabilités de chacun doivent être clairement identifiées et le contrôle démocratique doit pouvoir s'exercer pleinement. Ce principe nous paraît devoir s'appliquer à la politique événementielle de notre ville. C'est dans cet esprit que nous avons déposé cette question.

Monsieur le bourgmestre, nous voulons vous demander si le Collège est disposé à présenter au Conseil communal un schéma clair de la gouvernance de la politique événementielle de la ville d'Arlon, précisant notamment les missions respectives des différents intervenants - le Royal Office du tourisme via la commission des fêtes, la cellule Evénements, l'ASBL centre-ville, et le cas échéant, des opérateurs privés ; les critères selon lesquels les différentes manifestations sont confiées à l'un ou l'autre de ces intervenants ; les moyens humains, matériels, logistiques et financiers mobilisés pour chacun d'eux ; les modalités de mutualisation éventuelles des moyens communaux ainsi que les procédures de décision, de validation et de contrôle applicables.

Le Collège est-il également disposé à ouvrir une réflexion sur la gouvernance de ces structures, et plus particulièrement du Royal Office du tourisme, afin de renforcer la transparence de leur fonctionnement, la lisibilité des responsabilités, les mécanismes de prévention de conflits d'intérêts et, le cas échéant, l'opportunité d'une représentation institutionnelle pluraliste des groupes politiques pour la ville. »

Je voulais quand même préciser que cette interpellation n'a pas pour objet de remettre en cause les associations, les bénévoles, les agents communaux qui contribuent souvent avec beaucoup d'engagement au succès de nos manifestations. Elle vise tout simplement à ouvrir une réflexion sur la gouvernance de notre politique événementielle, parce qu'elle mobilise

aujourd'hui des moyens publics importants et qu'elle participe directement à l'image, à l'attractivité, au développement économique de notre ville. Cette politique mérite une organisation lisible, transparente et conforme aux exigences d'une bonne gouvernance publique. C'est dans cet esprit constructif que nous soumettons aujourd'hui ces questions au Collège.

Monsieur MAGNUS - Merci d'abord pour la question. On a reçu ça évidemment lundi, on a Conseil aujourd'hui mercredi, donc on va faire ce qu'on peut pour répondre aux questions mais en un jour et demi, c'est quand même un tout petit peu court. On a quand même essayé de trouver les éléments de réponse.

Je te répondrai pour la cellule événementiel/culturel de la ville, ainsi que pour Arlon Centre-ville, et Didier Laforge te répondra pour le Royal Office du tourisme. Pour la cellule événements de la ville, c'est assez simple puisque ce n'est pas une asbl à part. Ce sont des employés communaux qui s'occupent de cette cellule événementielle. Cette cellule culturelle s'est étendue un peu à d'autres événements de la ville. J'ai donc demandé simplement qu'on me donne la liste des événements qui sont organisés par la ville. Je lis l'accueil des nouveaux habitants, la retransmission des matchs de foot de l'Euro et de la Coupe du monde, la fête nationale en association avec la commission des fêtes.
On vient de démonter le chapiteau des 10 jours ArlonFolies, organisés par la cellule culturelle, la Lux Fashion Week qui est pour bientôt. Dans quelques semaines, le 25 septembre, va commencer le mapping. On se rappelle il y a 2 ans, on avait eu un mapping sur le Palais sous l'Ancien Palais de justice. On va avoir maintenant un mapping sur notre Hôtel de ville - et je suis sûr que vous y viendrez très nombreux parce que ça s'annonce particulièrement intéressant.

Ce groupement composé de 2 personnes, Aurélie Sondag et de Jérôme Poncelet, chapeauté aussi par la communication et Alexandra Merlot, s'occupe aussi des manifestations patriotiques et de commémoration. Aujourd'hui, j'ai eu Jérôme qui en même temps venait me dire un peu comment s'était terminé Arlon Folies, mais aussi me parler des manifestations patriotiques du 18 septembre. Tous les événements au Palais sont également gérés par les 2 personnes que j'ai citées tout à l'heure, sous l'autorité, si je puis dire, de Marianne Stevart ; toutes les visites protocolaires, les inaugurations de tous les projets communaux. Je crois que pour deux personnes, c'est un boulot qui est très complet.

Pour répondre à tes questions, je ne vais pas les reprendre une par une, mais au niveau financier, ce sont des employés de la ville. Je ne sais évidemment pas dire aujourd'hui si telle personne s'occupe 2h ¾ de ceci, 1h15 de cela, etc. Vous les retrouvez dans le compte ou dans le budget, mais dans le compte vous avez le montant payé à l'ensemble de notre personnel communal, ils sont là-dedans. On a des points très précis : lorsqu'on loue un chapiteau, on le retrouve évidemment dans le compte. Donc il n'y a pas 1€, si je puis dire, qui est soustrait à la vigilance des Conseillers communaux, à partir du moment où vous approuvez le compte, vous approuvez aussi la totalité des dépenses qui ont été faites pour ce service. Les budgets sont donc approuvés ou pas par l'ensemble du Conseil communal, les comptes également, et donc toutes les dépenses que l'on a sont là-dedans. Au niveau des procédures de décision, de validation, de contrôle, ces personnes sont évidemment contrôlées, je l'ai dit tout à tout à l'heure, sous

l'autorité générale du Directeur général. Avec les moyens humains que nous avons, je crois qu'on peut les remercier pour l'ensemble des manifestations qu'ils offrent à notre population. Voilà pour ce que vous appelez la cellule culturelle/événementielle. Je crois que je ne peux pas être beaucoup plus complet par rapport à l'explication que je viens de donner. Pour le reste, je vous renvoie, si je puis dire, aux comptes pour tout ce qui est aspect financier.

Pour l'asbl Gestion centre-ville, Marielle Flammang, que je remercie d'être là ce soir, était venue nous expliquer en long et en large en septembre de l'année passée, l'ensemble de ce qui est fait par la Gestion centre-ville. Là non plus ce n'est pas une affaire de dire « tiens on va faire ceci, on va faire ça » ; la structure de l'ADCV est gérée par un décret. C'est la gestion centre-ville qui doit obéir à un décret. Sa tutelle d'ailleurs n'est pas communale, c'est la région wallonne qui valide les actions et le plan stratégique. Ce n'est pas une ASBL événementiel évidemment, puisqu'elle a un tas de travaux à faire, qui sont d'ailleurs décrits dans un bouquin, le rapport d'activité. Ce n'est pas rien, donc je vous invite, si ça vous intéresse, à contacter Marielle. Je crois que la totalité de ce rapport d'activité est sur le site de la Gestion centre-ville.

Pour ne pas rentrer dans un résumé de ce rapport d'activité, le positionnement de la gestion centre-ville est de promouvoir l'attractivité économique et commerciale, la qualité, la convivialité dans notre centre-ville au bénéfice des commerçants et des usagers. Elle a un plan stratégique, des arrêtés qui gèrent la manière dont elle doit travailler. Elle a un agrément qui a été donné en 2024 pour continuer à faire son travail. Son organisation, puisque tu poses la question aussi, ses organes d'administration sont composés d'un conseil d'administration et d'une assemblée générale. Le conseil d'administration se réunit relativement souvent, et l'assemblée générale se réunit comme toujours une fois par an.

Concrètement, quels sont ses volets d'organisation ? Vous le savez, il y a le marché solidaire aux côtés de la ville et de l'inter service Club, l'accueil du Père Noël, l'accueil de Saint Nicolas, les après-midi récréatives d'Halloween - avec une quarantaine de commerces participants, la fashion Store en collaboration avec la ville, la fête nationale luxembourgeoise, l'accueil des nouveaux arrivants en collaboration avec la ville, l'Office du tourisme et la Jeune Chambre, Pause Culture en collaboration avec les commerçants propriétaires de cellules vides, tous les pop-ups, etc. Ensuite elle déploie également le placemaking : vous avez pu le constater dans le centre-ville, la Place Léopold, le parvis de l'Hôtel de ville, l'espace Didier, l'été au parc, les sets de bistrots auprès des commerces de détail et salon de beauté, les drapeaux dans le piétonnier, les oiseaux sous la Halle. Et puis ils nous accompagnent aussi par exemple à Arlon Folies, où on a pu bénéficier des ouvriers pour contrôler, pour ne pas devoir payer une société privée, ce qui nous coûte relativement cher en matière de sécurité. Elle participe évidemment aussi aux fêtes de Maitrank, aux Aralunaires, au carnaval, à la braderie, au weekend gallo-romain, aux Fêtes de la Musique. Rappelons aussi que dans le parc Gaspar par exemple, cette année, ils étaient là du lundi au samedi, avec une fréquentation qui a doublé compte tenu du climat que nous avons connu pendant cet été. Elle est aussi d'ailleurs aidée par la police pour essayer d'avoir au parc Gaspar - on y reviendra certainement - un parc sans tabac.

Pour ce qui est de l'aspect financier, elle est des subsides qui viennent de la Région wallonne ; au niveau de la ville, c'est un subside global qui est repris dans le compte de la Ville d'Arlon de

85.000 €, qui est réparti en une somme qui correspond à une cotisation de 1.250 €, un subside de 75.750€, 5.000€ pour le placemaking et 3.000€ pour la Pause Culture.

Je voudrais simplement terminer en disant qu'avant de poser votre question, vous avez certainement interrogé votre représentant PS au sein de l'Assemblée générale de la gestion centre-ville. Vous connaissez bien votre représentant, Monsieur Michael Boelen ? Parce que lui a reçu le rapport d'activités. Je vous invite, si vous voulez connaître un peu plus de choses encore sur la Gestion centre-ville, de faire appel à lui. Si éventuellement il a déménagé et que vous voulez le remplacer par quelqu'un d'autre, vous par exemple, et bien vous êtes la bienvenue.

Madame VERDURE - Le but de nos questions n'est pas d'énumérer tout ce que les différentes structures font, parce qu'on est bien conscient de tout ce qui est fait et très bien fait d'ailleurs. C'était de comprendre la logique parce que, finalement, tout ça c'est de l'événementiel autour d'Arlon, de pourquoi certaines choses sont organisées d'un côté, et certaines choses de l'autre, et quelles sont les collaborations. On vient de prendre l'exemple entre la Gestion Centre-ville et la cellule événement, avec par exemple l' accueil des nouveaux qui a été cité des deux côtés. On ne comprend pas tout à fait la répartition des différentes structures, ni comment elles s'articulent les unes avec les autres, et pourquoi certaines choses se font d'un côté, d'autres se font de l'autre. C'est plutôt ça la question respective.

Monsieur MAGNUS - C'est pour ça que je viens de les citer. Je réponds aux questions qui me sont posées. Si on prend un cas bien précis comme vous venez de citer, où vous parlez de mutualisation, et bien parfois on essaye de mutualiser les choses. Par exemple, avant-hier, nous avons inauguré la Parenthèse, on a pu profiter des installations d'Arlon Folies, donc je crois que c'était intelligent de le faire de cette manière-là, histoire de ne pas avoir deux fois plus de frais. Donc oui, il y a une mutualisation qui existe.

Maintenant il faut bien comprendre que quand les ouvriers de la Gestion centre-ville nettoient le centre-ville, ça n'est pas vraiment de l'événementiel. Je peux accepter qu'ils s'amusent en travaillant, mais je ne crois quand même pas qu'ils disent à Marielle qu'ils vont participer à un événement. Ils vont nettoyer la ville. Ils ont des événements qui sont organisés, par exemple un gros événement qu'est le Marché de Noël, pour lequel il y a des mutualisations, le Royal Office du tourisme, l'Inter service club, la Gestion centre-ville, et la Ville. On est dans l'esprit d'essayer de faire les choses ensemble et c'est aussi celui qui a l'idée, qui l'apporte. On ne se bat pas, sauf de temps en temps pour essayer de faire que les choses aillent bien, un peu sur base du feeling de chacun. Je peux vous assurer qu'il n'y a pas de concurrence entre nous pour essayer que l'un fasse mieux que l'autre ; on essaye surtout qu'ensemble, on soit plus fort.

Madame LAMESCH - Je voudrais compléter pour rebondir sur l'exemple qui est fait concernant l'accueil des nouveaux habitants. Au départ c'était une initiative de ma part, au sein du service population, en me rendant compte qu'il y a effectivement beaucoup de personnes qui arrivent dans notre ville, sans la connaitre. Quand on a commencé à travailler sur cette idée de faire découvrir la ville aux nouveaux habitants, de manière tout à fait logique, on s'est dit qu'on allait plutôt le faire au centre-ville. C'est plus facile aussi au niveau de l'organisation ,et donc c'est tout à fait normal d'interroger l'asbl gestion centre-ville. L'objectif est de travailler en synergie

parce que dans un événement comme celui-là, plus on a de partenaires, plus on va apporter non seulement des idées nouvelles, mais aussi de l'aide par rapport à toute l'organisation.

D'ailleurs, le Royal Office du tourisme est partenaire aussi, de manière peut-être un peu plus minime que dans d'autres choses, mais c'est aussi important au niveau touristique. Chacun ayant un peu ses spécificités, ses qualités, ses sensibilités et ses missions qui sont spécifiques, on va essayer de travailler le plus possible tous ensemble. On n'est pas loin les uns des autres évidemment.

Monsieur MAGNUS - Je t'invite vraiment à demander à Marielle un rapport d'activité sur la Gestion centre-ville, si ça t'intéresse.

Monsieur LAFORGE – Je vais prolonger en mentionnant la lisibilité des différents partenaires. Tout compte fait ce qui compte, c'est la réussite de l'événement, avec toutes ces retombées sur la ville, que ce soit sur le monde commercial, le monde économique, sur le tourisme, l'image qu'on donne de notre ville qui est hyper importante. Je pense que c'est ce qu'il faut retenir à un moment donné dans cette histoire. D'ailleurs, j'ai été à pas mal d'événements cet été, donc c'est vrai que je n'ai pas eu beaucoup de vacances, mais les gens étaient très contents et ils disent que sur Arlon c'est super chouette qu'il y ait maintenant des événements. On dit toujours « Arlon, ville morte » mais on doit vraiment casser cette image et avancer. Quand on voit tout ce qu'on fait et tout ce que les partenaires font, c'est exceptionnel.

J'aimerais bien revenir un petit peu sur la question de l'Office du tourisme. Il faut savoir en fait que le Royal Office du tourisme est une asbl de droit privé, comme vous l'avez dit, et c'est vrai que la question vient de l'article qui est paru, ça fait beaucoup de mal beaucoup de mal à nos bénévoles et au personnel de l'Office du tourisme, il faut aussi le savoir. C'est vraiment dommage de voir des articles de ce genre-là, mais c'est ainsi, c'est la vie politique aussi. Concernant l'asbl, j'ai interrogé un grand sage qu'est Henri Bosseler - non pas Junior qui est ici – et cette asbl est née en 1973. Son fonctionnement tel qu'il est aujourd'hui existe depuis 1973, et c'est donc une fusion du syndicat d'initiatives qui existait et de la commission des fêtes. Les statuts qui existent actuellement sont là depuis 1973. Il est vrai qu'il y a l'échevin du tourisme, qui est membre de droit et président de cette ASBL, et cette ASBL est dotée de deux commissions : d'un côté, la commission tourisme, et de l'autre côté, la commission des fêtes. En fait, ce sont les représentants des commissions qui font partie de l'OA - organe d'administration. Pourquoi ? Parce que je pense qu'à l'époque, et Henri me l'a dit, il n'y avait pas d'intérêt de politiser cet ASBL. Ce qui comptait surtout, c'était d'avoir des bonnes mains, des gens qui s'investissent, d'avoir des gens qui ont envie de faire bouger leur ville, que ça soit du côté touristique ou du côté comme événementiel. C'était vraiment ça la philosophie de l'époque.

J'étais un peu étonné de la question par rapport aux missions parce que lorsque vous avez eu le dossier de certification - vous savez qu'avec le changement du décret au niveau touristique, l'Office du tourisme a dû être certifié - au mois de décembre vous avez eu un dossier de certification qui donnait les statuts de l'Office du tourisme, avec ce que je vous explique là, ses missions, sa composition, etc. Vous aviez également tous les moyens d'action qu'on allait mettre en œuvre, et notre programme d'action sur plusieurs années. Ce dossier de certification

a été approuvé par Tourisme Wallonie, c'est à dire la tutelle, est signé d'ailleurs par la ministre Lescrenier, ce qui prouve qu'on est quand même constitué correctement et qu'il n'y a pas de doute sur la constitution de l'Office du tourisme. Il faut savoir que ce sont évidemment des membres à l'AG, que ce soit des membres effectifs ou des membres adhérents, et dans ces membres, il y a également des gens qui ont des affinités politiques. Je sais que Romain a fait partie de cette Assemblée générale. On a eu Bruno Robert aussi avec son épouse. Vous avez un représentant aussi qui est François Rosseljong, qui fait partie de l'Office du tourisme et d'ailleurs qui a été cette année vérificateur aux comptes. Donc il a pu vérifier les comptes avec d'autres personnes, et certifier que les comptes étaient corrects par rapport à ce qu'ils doivent être. C'est d'ailleurs passé à l'Assemblée générale. De plus, on a été un des premiers Offices du tourisme certifiés, c'est la preuve qu'on était prêt, qu'on savait comment on devait avancer par rapport à ce dossier. Quand on a eu la visite des gens de Tourisme Wallonie, qui sont venus visiter l'Office du tourisme, ils étaient très contents de voir notre dynamisme, ce qui était offert, notre constitution, etc.

Pour faire preuve d'ouverture, je voudrais proposer à l'organe d'administration de l'Office du tourisme de demander à chaque parti politique une représentation. Je vais proposer ça au prochain organe d'administration du mois d'octobre. On en a parlé au Collège, j'ai eu également quelques contacts avec Romain, qui m'a aussi interpellé par rapport à tout ça. On va donc ouvrir à 7 membres qui peuvent faire partie de l'Office du tourisme, on respectera la clé d'Hondt à ce moment-là et on écrira à chaque partie, ce qui fera qu'on aura 3 membres Arlon 2030, 2 membres MRMC, un membre de votre groupe et un membre du groupe Ecolo +. Cela fait un esprit d'ouverture. Il n'y a aucun souci, il y a d'ailleurs des Conseillers qui ont déjà demandé de venir voir les comptes ; quand quelqu'un nous pose des questions, on est ouvert. Vous aviez d'ailleurs voté aussi la libération du subside au Conseil communal avec les comptes, et en janvier, Sarah est venue vous présenter l'Office du tourisme.

Monsieur GAUDRON – Pour rebondir brièvement rebondir, merci pour tous les éléments qui ont été évoqués. Merci surtout à Didier pour l'évolution proposée dans la composition de l'Assemblée générale de l'asbl ROTA, qui me semble effectivement importante. Même si évidemment il faut souligner l'excellent travail mené par l'asbl, les actions menées qui sont vraiment très intéressantes, qui amènent un dynamisme dans Arlon. Il est vrai que l'asbl ROTA est une asbl de droit privé, mais pas que. C'est aussi une asbl à cadre spécifique, et donc dans ce cadre-là, elle est aussi soumise au pacte culturel et son article 9 qui prévoit la mise en place d'une représentation des différentes tendances politiques sur les territoires couverts par l'Office du tourisme. On se réjouit donc que cet élément-là soit maintenant pris en considération, et qu'on va donc vers une bonne évolution pour cet ASBL. Cela permettra aussi un suivi en toute transparence et une bonne collaboration entre la représentation politique et le maintien de représentants bénévoles. Je pense que c'est peut-être deux publics qui ne se parlent pas assez et ce sera l'occasion pour eux de se rencontrer.

Après discussion, le Conseil communal :

Vu le courriel du 20 août 2026 de Mme France VERDURE, Conseillère communale, groupe PS Citoyens, transmettant une interpellation relative à la gouvernance de la politique événementielle de la Ville d'Arlon ;

à l'unanimité,

Prend acte des explications apportées en séance.

27.2. Interpellation de Madame France VERDURE relative au modèle économique pour les grandes manifestations arlonaises.

Madame VERDURE - On parle à nouveau de festivités, les fêtes du Maitrank, les retransmissions des matchs de foot, les animations estivales, les nombreux événements qu'Arlon organise, participent bien sûr au dynamisme de notre centre-ville, renforcent l'attractivité d'Arlon et soutiennent l'activité économique locale. Mais il ne faut pas se voiler la face, ces manifestations représentent également un investissement important pour la collectivité, car derrière tout ça, le citoyen arlonais paye.

Au-delà des subsides éventuels, la ville mobilise du personnel communal, du matériel, des moyens logistiques, assure la sécurité, le nettoyage, la communication, met le domaine public à disposition. Il y a quand même un grand investissement de la ville dans toutes ces manifestations, et tous ces coûts sont supportés par l'ensemble des contribuables. Dans le même temps, les retombées économiques générées par ces événements profitent principalement aux établissements situés à proximité immédiate des lieux de manifestation, notamment autour de la place Léopold. Il ne s'agit évidemment pas d'une critique envers ces commerçants. Il est parfaitement normal que les manifestations profitent au commerce local. La véritable question est ailleurs : le modèle économique actuel permet-il un partage équilibré entre l'investissement de la collectivité et les bénéfices générés par ces manifestations ?

Prenons l'exemple des fêtes du Maitrank. Lorsqu'un visiteur consomme au bar de la Commission communale des fêtes, les bénéfices contribuent directement au financement de l'événement. En revanche, lorsqu'il consomme dans un des établissements privés situés autour de la place, les recettes reviennent naturellement à ses commerces. Or, cette fréquentation exceptionnelle est rendue possible grâce à un investissement important de la ville et aussi, il faut le souligner, à l'engagement remarquable des bénévoles. Aujourd'hui, seuls les commerçants qui installent un stand ou étendent leurs terrasses – de mémoire, c'est 9 € par m² - participent financièrement. L'équilibre financier des fêtes du Maitrank reste pourtant fragile, alors même qu'elles attirent chaque année plusieurs milliers de visiteurs.

Un autre exemple, c'est la retransmission des matchs de football. À notre connaissance, la ville a pris en charge l'essentiel de l'organisation, les écrans, les infrastructures, les retransmissions, la logistique, la sécurité, les différents moyens techniques nécessaires au bon déroulement de l'événement. Tandis que certains commerçants ont principalement financé l'animation musicale qui a suivi.

Comme on n'en a pas parlé au Conseil communal, nous souhaiterions connaître déjà le coût global supporté par la ville pour cette retransmission des matchs, dans la mesure où ce dossier n'a pas fait l'objet d'une présentation au Conseil communal.
Est-ce que le Collège a évalué les retombées économiques générées par cette manifestation ?
Estime-t-il que le partage entre l'investissement public et les bénéfices privés est aujourd'hui satisfaisant ?

Au-delà de ces deux exemples, cette réflexion concerne l'ensemble de notre politique événementielle. Ne faudrait-il pas rechercher progressivement un modèle économique plus équilibré, permettant de limiter la charge supportée par la collectivité sans diminuer la qualité des manifestations ?
Ne pourrait-on pas également réfléchir, lorsque cela est possible, à une meilleure répartition géographique de certaines animations, afin que leurs retombées bénéficient plus largement à l'ensemble du tissu commercial arlonais ?
Enfin, ne serait-il pas opportun de développer davantage de partenariats avec les acteurs économiques locaux sous forme de convention de collaboration ou financement de certaines manifestations, comme cela se fait dans d'autres villes ? Une telle démarche permettrait de renforcer la pérennité financière de ces événements, tout en associant davantage les bénéficiaires directs à leur réussite.

Le Collège est-il disposé à engager une réflexion globale sur le modèle économique des grandes manifestations arlonaises, afin d'améliorer progressivement leur équilibre financier ; de développer des partenariats transparents avec les acteurs économiques bénéficiant directement de ces manifestations ; de garantir des règles objectives, transparentes et identiques pour tous les opérateurs économiques lorsqu'une activité est organisée dans le cadre d'une manifestation communale ; d'étudier, lorsque cela est pertinent, une meilleure répartition géographique de certaines animations, afin que leurs retombées profitent davantage à l'ensemble du commerce arlonais ?
Plus fondamentalement, le Collège considère-t-il que le rôle de la ville consiste uniquement à financer ces événements ou également à veiller à ce que leur modèle économique soit durable, équilibré et bénéfique à la fois pour les contribuables, les organisateurs et l'ensemble du tissu économique local ?

Je tiens à préciser que nous ne remettons nullement en cause la qualité de ces manifestations, comme dans la précédente intervention, ni le travail remarquable qui est fait par les associations, les bénévoles, une fois de plus, et les commerçants qui y contribuent. Au contraire, leur succès démontre combien elles sont devenues essentielles pour l'image, l'attractivité, la vitalité économique de notre ville. Précisément parce qu'elles sont devenues un véritable atout pour Arlon, nous pensons qu'il est aujourd'hui légitime de réfléchir à leur modèle économique. Notre responsabilité collective est de garantir leur pérennité, de préserver la qualité et de veiller à ce que les efforts consentis par la collectivité produisent les retombées les plus larges et les plus équitables possibles. Il ne s'agit pas de remettre en cause ce qui fonctionne, il s'agit simplement d'ouvrir une réflexion sur la manière de faire évoluer notre politique événementielle, afin qu'elle soit demain plus durable, plus transparente et plus équitable.

Monsieur MAGNUS – Merci beaucoup, mais tu proposes quel modèle économique alors ?

Madame VERDURE – Une réflexion de la part du Collège tout d'abord sur une évaluation des retombées économiques, et un meilleur partage.

Monsieur MAGNUS – Tu proposes quoi comme modèle économique ?

Madame VERDURE - Un meilleur partage.

Monsieur MAGNUS - Comment tu vois ça alors ?

Madame VERDURE – Je vous laisse étudier la question, mais je pense que ça se fait à différents endroits. Effectivement, il y a une collaboration des commerçants qui a une certaine retombée, qui peuvent participer au financement des événements.

Monsieur MAGNUS – Mais c'est ce qu'il se passe. Je laisserai Didier répondre encore pour les fêtes du Maitrank, mais quand on dit qu'il ne faudrait pas faire toutes les manifestations au même endroit, c'est ce qu'on fait. Arlon Folies pendant 10 jours n'a pas été sur la place Léopold. Le mapping l'année passée était sur la place Léopold ; cette année c'est ici devant. Les Fêtes de la musique sont en grande partie ici devant, donc je ne vois pas très bien… Je prends l'exemple du Relais pour la vie, parce que je trouve que c'est une magnifique manifestation qui vient 24 h sur la place Léopold. C'est sûr que les gens qui veulent aller prendre un verre, vont soit aller sur tous les stands qui sont là, qui sont mis en place par les Relais pour la vie, ou ils vont aller manger dans les restaurants qui se trouvent aux alentours de la place Léopold. Ils ne vont pas aller bien loin. Je ne vois pas très bien le modèle économique que tu proposes. Je t'invite à revenir avec un modèle économique applicable, s'il y a, dont on pourrait discuter au Conseil communal, parce que je ne vois pas très bien comment on peut faire. On veut bien réfléchir tous ensemble, mais je ne vois pas très bien quel modèle économique on va pouvoir mettre en place.

Madame VERDURE - Par exemple, la retransmission des matchs de foot. Est ce qu'on peut en savoir un peu plus, en parler, voir qui a payé ?

Monsieur MAGNUS - C'est un très bon exemple. On a envoyé à l'ensemble du monde horeca, Marielle est là pour le confirmer puisque ce sont ses employés qui ont été déposer chez tous les membres de l'Horeca la lettre par laquelle on leur demandait de participer. Le nombre de réponses reçues est de 0.

Madame VERDURE – Est-ce normal ?

Monsieur MAGNUS - Qu'est-ce qu'on a dû faire ? On a dû réduire nos prétentions, et là on a eu une réponse. Le montant qui était demandé, je ne crois pas que ça soit un secret, était de 1.500 € - on le verra dans les comptes communaux. Donc on n'en avait pas 2, on en avait un. Je veux bien changer de modèle économique mais je ne vois pas très bien comment je vais faire. Alors on peut dire que ce ne sont plus les cafetiers, ce sont tous les clubs de foot, et il faut après gérer tout ce personnel. Ce sont des dizaines de personnes qui travaillent.

Je t'invite encore une fois à venir avec un autre modèle économique, on pourra en discuter entre nous et on verra si ce modèle économique emporte la majorité de notre Conseil communal.

Madame VERDURE – Est-ce qu'on peut savoir ce qu'ont couté les matchs de foot ?

Monsieur MAGNUS – Je crois que Marianne Stevart a déjà fait le calcul de tout ça. C'est un peu tôt, mais ça coûte de l'argent. Il faut savoir si soit on continue à faire la retransmission des matchs de foot. Je crois que lorsqu'il y a près de 6.000 personnes au match contre l'Espagne, on peut dire qu'on ne le fait pas, mais ce n'est pas mon point de vue. Ça coûte beaucoup d'argent à la Ville, mais je crois que c'est aussi le rôle d'une ville de faire des manifestations et de mettre un peu d'argent public là-dedans. Mais tu peux être contre la retransmission des matchs de foot, je n'ai pas de problème avec ça.

On peut lancer la réflexion, l'Euro est dans 2 ans. Si le PS ne souhaite plus qu'on organise la retransmission des matchs de foot, qu'il le dise clairement parce que ça coûte de l'argent, et on vous dira combien ça coûte. Ça coûte quelques dizaines de milliers d'euros.

Madame LAMESCH – Il est assez évident que si le monde de l'horeca ne gagne pas sa vie sur un événement comme celui-là, ils ne vont pas prendre le risque de le faire. C'est quand même symptomatique de se rendre compte que la participation qui était demandée, en balance de tous les frais que ça représentait pour eux, n'était pas le cas, sinon ils auraient sauté sur l'occasion. Quel était, quel était leur intérêt de ne pas le faire ?

Madame VERDURE – De ne rien payer.

Madame LAMESCH - Ils n'ont rien payé mais ils n'ont rien gagné non plus.

Madame VERDURE – D'avoir quand même une compensation.

Madame LAMESCH - C'est que ce n'est pas si rentable que ça. C'est un peu facile à dire, mais il y avait un risque important, on ne savait pas combien de matchs, on ne savait pas la météo, etc. La participation qui a été demandée rentrait finalement dans l'équilibre. Mais c'est logique, un tenancier privé regarde quand même s'il va gagner de l'argent, si tous les investissements qu'il va faire vont lui rapporter quelque chose ou pas.

Monsieur SAUSSEZ - Tout d'abord, il faut dire bravo au Collège communal pour l'investissement qu'ils font au niveau des événements d'Arlon, parce que sans l'investissement de villes dans les événements, il ne se passerait pas grand-chose.

Maintenant, je pense qu'il faut quand même rester attentif finalement que cet investissement qui est fait par les villes, et les retombées économiques qui sont faites chez les acteurs privés, soit équitable. Aujourd'hui, on est en 2026, il y a des solutions qui existent. Informatiser, même si ça dérange beaucoup de commerçants, il ne faut pas avoir peur de le dire, il faut que les commerçants contribuent aussi à la juste valeur de ce qu'ils gagnent pour pérenniser les activités sur le long terme. Aujourd'hui l'événementiel coûte de plus en plus cher, et si on veut dans quelques années encore avoir des événements, il faut aujourd'hui que les retombées

économiques retournent aussi à la ville. Aujourd'hui, il y a beaucoup d'événements, comme on l'a dit, où personne ne répond parce qu'il faut prendre des risques. Aujourd'hui, c'est la ville qui prend des risques ; mais être un vrai entrepreneur en 202, c'est aussi savoir prendre des risques et il ne faut pas toujours être là quand tout est servi sur un plateau d'argent.

Madame VERDURE – Je suis très heureuse de voir que quelqu'un de la majorité soutient nos questions, qui sont aussi le reflet des questions de beaucoup d'Arlonais. Je pense que le débat doit vraiment être lancé, la réflexion doit être menée, donc il n'est pas normal que tout le monde paye et que des acteurs privés s'enrichissent sans participer à ces frais d'organisation. Je clos le débat ici.

Monsieur MAGNUS - Ça m'énerve un peu d'entendre ça. Comme si les commerçants ne prenaient pas des risques… Enfin bon, je suis échevin du commerce, je défends le monde commercial et je ne suis absolument pas d'accord avec cette manière de voir les choses. Je crois que le monde commercial prend énormément de risques, ils engagent du personnel, parfois beaucoup de personnel. Il faut reconnaître ce mérite-là aussi, et je les défendrai à ce point de vue.

Monsieur SIGARD - Par rapport aux manifestations qu'il y a quand même dans Arlon, là on parle du football et du Maitrank, mais il y en a quand même d'autres. Chaque manifestation rapporte aux commerçants qui sont aux alentours de cette manifestation. Ici on vise les 4 établissements de la place Léopold, mais il y avait Arlon Folies la semaine dernière, donc je pense que Enzo Milano a profité de cet événement-là. Est-ce qu'on va devoir lui demander son chiffre d'affaires et donner un pourcentage de son chiffre d'affaires parce qu'il a bénéficié de cette manifestation-là ? Pareil pour la friterie de la place Schalbert quand c'est la fête foraine. Pareil pour le Faubourg 101. Est-ce qu'un privé doit donner son chiffre d'affaires pour participer à un événement qui est devant chez lui ? Je ne suis pas tout à fait d'accord.

Madame VERDURE – rien entendu sur l'audio, micro coupé

Monsieur SIGARD – S'il participe mais c'est par rapport à ses rentrées. Mais un commerçant a aussi des frais, s'il a eu du monde, il a dû engager du personnel. Il est là toute l'année ; les mois où il n'y a rien du tout, il est quand même là. Je ne sais pas si c'est une bonne façon de soutenir le commerce local.

Monsieur MAGNUS - Vous savez, quand ils font le tapis de fleurs à Bruxelles sur la Grand Place, c'est l'horeca qui est en-dessous qui profite le plus de l'investissement fait par Bruxelles.

Monsieur SIGARD - Pendant les travaux de la place Léopold, je pense qu'on ne s'en est pas soucié pendant cette période-là.

Monsieur DEWORME - J'ajouterai qu'on est quand même dans un pays où il y a énormément de taxes et d'impôts qui s'appliquent à tout le monde, mais peut-être aux personnes qui ont des rentrées importantes, intéressantes. Je pense qu'indirectement le bénéfice que font les commerçants, grâce à l'investissement que nous faisons nous, ville, pour faire vivre la ville, ces commerçants ont une partie de ce qu'ils ont gagné qui retourne de toute façon dans les caisses

de l'État. Peut-être trop pour nous, c'est ce que nous considérons. Mais en tout cas, il ne faut pas faut pas penser que c'est tout bénéfice. Cette idée qu'il faudrait absolument que les événements soient à l'équilibre financier, et donc qu'on aille chercher l'argent dans la poche des commerçants nous-mêmes pour faire la balance, je ne suis pas du tout d'accord avec ça non plus. Je pense qu'il y a quelques weekends dans l'année qui sont des gros weekends pour nos commerçants et qu'ils doivent faire leur beurre pendant quelques week-ends, quelques semaines, quelques événements à l'année. Je défends ça aussi. C'est normal que les pouvoirs publics investissent dans l'événementiel et qu'il y ait un retour pour les commerçants, qui toute l'année ont parfois du mal.

Monsieur MAGNUS - Quand en janvier, février ou mars il n' y a personne dans l'horeca à Arlon, ils doivent faire face. S'ils ont pu faire un peu de gras à un certain moment, tant mieux car ça leur permet de continuer à vivre pendant les mois où c'est un peu plus dur. On ne sera pas d'accord là-dessus. Merci en tout cas pour la question, et j'attends le nouveau modèle économique de France Verdure.

Monsieur LAFORGE – On peut peut-être aussi prendre l'exemple de la Fête nationale. Vous nous aviez posé la question « comment ça se fait qu'il n'y avait pas de Fête nationale », on en a fait une cette année. Il ne faudra pas reprocher que ça coûte à ce moment-là à la ville d'Arlon, parce que c'est vrai qu'il n'y avait pas nécessairement de privé qui voulait faire cette fête nationale ; on l'a donc repris. A voir si on continue, ça, c'est un autre débat.

Je vais être encore un peu taquin. Vous aviez fait une question où vous « rouspétiez » sur le bruit de la fête foraine sur votre quartier. En même temps, ça permet aussi de diluer les effets, les conséquences un peu à gauche à droite ; si on faisait tout sur la place Léopold, ce serait évidemment les mêmes qui subiraient toutes les contraintes des différents événements.

Pour parler des fêtes du Maitrank, je trouve qu'on fait tout un foin sur le déficit des fêtes du Maitrank, mais c'est impossible de rendre les fêtes du Maitrank à l'équilibre. C'est vrai que l'année 2025 n'était pas fort favorable car il a plu, donc c'était un déficit un peu plus important. Mais on sera toujours globalement en déficit. Est ce qu'on veut que les gens payent un droit d'entrée ? Est-ce qu'on veut rendre les fêtes du Maitrank payantes ? Je ne crois pas. Est-ce qu'on veut augmenter encore la part de chaque commerçant ? C'est peut-être à discuter, mais ils ont déjà une part importante.

Vous citiez le chiffre de 9 € par mètre carré, ce sont les installations et les extensions de terrasse de la ville sur le trottoir ; sur les voiries, c'est autre chose. Pour les fêtes du Maitrank, on applique en tarif différent parce que la ville donne le droit de place à la Commission des fêtes, au Royal Office du tourisme, et donc c'est en fonction des quartiers. Ceux qui sont situés juste à côté d'événements autour de la place Léopold vont évidemment payer plus que celui qui est dans la grand rue et qui n'est pas directement sur l'événement. On a donc un tarif qui a été discuté avec eux en commun accord. On a fait des propositions pour changer un petit peu le modèle, mais c'est compliqué, c'est difficile, et comme dit le Bourgmestre, chacun doit aussi à un moment donné gagner sa vie.

Au lieu de regarder que les fêtes du Maitrank, je trouve qu'on doit regarder aussi les manifestations de l'Office du tourisme dans leur globalité. Si je regarde un peu toutes les manifestations, par exemple on a mis en place les Arlonaises de l'été.
Les Arlonaises de l'été en 2025, c'est un bénéfice de 24.000 €. Ce n'est quand même pas rien.
Il y a la patinoire, où je me rappelle quand je suis arrivé avec cette idée de patinoire - ça rejoint aussi votre question précédente, qui fait quoi - c'est un peu celui qui a l'idée ou qui a envie de reprendre ça. Avec la nouvelle place, on estimait qu'il fallait une patinoire et donc on s'est proposé. On est à un bénéfice de 10.000 € sur la patinoire.
Les Apéros-concert de l'hiver et de l'été, c'est 6.000 €.

Il y a des événements culturels difficiles qui sont plutôt à perte, comme les fêtes du Maitrank, le weekend gallo-romain, les Faaschtebounen où il n'y a pas de recettes donc c'est compliqué. C'est difficile d'arriver en équilibre dans les événements culturels, à un moment donné. Mais si je regarde la globalité des événements qui sont organisés par l'Office du tourisme, avec les subsides de 25.000 € de la ville, les 9.000 € pour la fête de la musique, et les 9.000 € pour le weekend gallo-romain ou 1793, on est légèrement en bénéfice.

Regardons la globalité au lieu de nécessairement fustiger - je parle pour l'Office du tourisme - un seul événement. Ce qui compte, c'est la globalité et l'équilibre de tous les événements. Je remercie encore la ville et le Conseil communal - parce que vous votez également ces subsides - pour cette aide importante, qui n'est pas uniquement qu'en subsides, qui est aussi en aide matérielle. On a les ouvriers qui viennent nous aider, des choses comme ça, et surtout tous les bénévoles qui s'investissent corps et âme à tous ces événements.

Pour peut-être vous donner un prix, et on ne s'en rend pas compte, le coût a un certain coût. Par exemple, tout ce qui est Vigicore, c'est 22.000 € pour les fêtes du Maitrank. Les services de secours 12.000 €. Faites un événement qui permet d'arriver à l'équilibre avec ces coûts-là. C'est difficile. Je crois qu'on veut garder des fêtes du Maitrank gratuites, ça fait rayonner la ville. On parle du Maitrank dans tous les coins de la Belgique, et même au-delà de ses frontières, c'est ça aussi qui est important. Et des commerçants peuvent aussi vivre correctement de ce beau weekend.

Après discussion, le Conseil communal :

Vu le courriel du 20 août 2026 de Mme France VERDURE, Conseillère communale, groupe PS Citoyens, transmettant une interpellation relative au modèle économique pour les grandes manifestations arlonaises ;

à l'unanimité,

Prend acte des explications apportées en séance.

27.3. Interpellation du groupe Ecolo par rapport aux dossiers sécurités lors des festivités.

Madame THINES - Monsieur le Bourgmestre, Mesdames, Messieurs les membres du Collège, je souhaite attirer votre attention sur les obligations imposées dans le cadre du contrat de sécurité pour les événements locaux, et plus particulièrement sur l'exigence de faire contrôler l'installation et le maintien des chapiteaux par une société extérieure agréée. La sécurité est évidemment un impératif que personne ne remet en question.

Toutefois, l'application stricte et systématique de cette mesure entraîne des coûts particulièrement élevés qui pèsent lourdement sur les petits comités et associations de quartier. Ces structures fonctionnent avec des moyens limités, souvent grâce au bénévolat, et leurs recettes sont modestes. Aujourd'hui, plusieurs d'entre elles nous signalent qu'avec ces nouvelles charges, elles n'ont tout simplement plus les moyens d'organiser des activités, ce qui met en péril la vitalité associative et festive de la commune.

De plus, en toute incohérence, plusieurs associations reçoivent un subside communal pour organiser un événement, mais doivent ensuite reverser ce même montant, voire davantage en frais de sécurité obligatoire. Ce fonctionnement est déroutant vu qu'il annule l'aide publique. Comment éviter que les subsides ne deviennent une simple avance destinée à couvrir des obligations imposées, plutôt qu'un véritable soutien ?

C'est pourquoi nous souhaitons poser les questions suivantes :
Pourquoi les contrôles de sécurité sont-ils systématiquement confiés à une société externe, alors qu'une solution interne potentiellement moins onéreuse pourrait être envisagée via une formation du personnel communal, permettant en outre d'assurer une meilleure prise en compte des points d'attention prioritaires pour la commune ?
Une analyse a-t-elle été réalisée concernant les conséquences financières pour les petits comités et associations ?
Des mesures d'accompagnement ou de prise en charge partielle sont-elles prévues pour éviter la disparition d'événements locaux ?

Notre groupe insiste sur un point, il ne s'agit pas de diminuer les exigences de sécurité, mais de les appliquer avec discernement, en tenant compte de la réalité financière des acteurs locaux. Nos fêtes de village, nos activités associatives et nos événements populaires sont essentiels à la cohésion sociale. Ils ne doivent pas devenir un luxe inaccessible.

Entre-temps, j'ai eu quelques chiffres en fait par des associations. Il y a un comité qui a dû payer 448,50 €, un autre a dû payer 847,00 €, et encore une autre association qui elle a fait venir un monteur de chapiteau agréé pour ne pas faire revenir une autre société, et là ils ont augmenté leur chiffre jusqu'à 700 €.

Monsieur MAGNUS - Merci pour cette question. Il est évident qu'on souhaiterait dans l'idéal te suivre dans ta réflexion. Le problème est que ça n'est pas permis, et je vais demander à Eddy de projeter le slide du mémento des manifestations. C'est ce que nous devons respecter. Vous voyez bien que ce n'est pas un document qui a été établi par les services chez nous, c'est un document qui a été établi par la zone de secours. Le gouverneur, nous l'a envoyé et nous a dit « Voilà maintenant ce que les PLANU - les planificateurs d'urgence, Ludovic Dubreucq et Aurélie Pinsch, mais surtout Ludovic - doivent appliquer. On ne fait donc pas ce qu'on veut.

Dans ce mémento, on a un chapitre relatif aux Chapiteaux, tonnelles et tentes. C'est disponible sur le site Internet de la ville. Il est dit que lorsqu'on a des structures d'une surface inférieure à 150 m², elles sont installées par du personnel compétent et conformément au mode d'emploi du fournisseur. Donc quand on a un petit chapiteau en dessous de 150 m², on peut suivre les règles qui sont données au niveau des calages, au niveau de l'arrimage, au niveau du chauffage, au niveau de l'éclairage de sécurité, des réactions au feu, etc. Tout ça est donné et très bien expliqué à ceux qui nous interrogent. J'ai repris ici l'exemple pour la fête de Barnich/Sterpenich, où on dit aux gens tout ce qu'ils doivent faire, quand c'est inférieur à 150 m².

A partir du moment où la surface est supérieure à 150 m², ils sont installés, tu viens de le rappeler, soit par un monteur agréé et ce conformément à la notice technique de montage, soit contrôlé par un organisme agréé. Ici pour Barnich, ils ont pris le chapiteau de Vivre à Barnich, de par le document de sécurité, qui fait 25m sur 10m, c'est-à-dire 250 m². Dans ce cas, il sera soit monté par un monteur agréé, soit il sera contrôlé par un organisme agréé. C'est la règle. L'exploitant doit être capable de fournir au service de prévention ou à l'autorité administrative le document attestant de la conformité des installations. En cas de doute, le service de prévention peut dans tous les cas demander le contrôle de stabilité par un organisme agréé - ce que nous ne faisons pas, à partir du moment où on se fait monter correctement par un monteur agréé, on a confiance dans le fait que c'est bien fait. Parfois les pompiers repassent, ils ne sont pas seulement chargés de contrôler éventuellement la stabilité. Quand on met des champignons en hiver en dessous d'une tente, ça ne va pas donc les pompiers nous disent de changer notre manière de nous chauffer.

Un 3ème élément, ce contrôle est systématique pour toutes les structures d'une surface supérieure ou égale à 450 m². Je prends le chapiteau d'Arlon Folies, monté par une société agréée, qui est bien supérieur à 450 m². À mon avis, il y a encore un organisme agréé qui doit passer pour les contrôler.

Combien ça coûte, car c'est quand même important ? Il y a des frais de déplacement qui sont de 65 €. Ici, j'ai une société de contrôle agréée, que je ne vais pas citer parce que c'est public, où c'est 65€ de déplacement ; entre 120 et 130 € pour le contrôle. Ça nous fait environ 200 €. Si maintenant la société est appelée en dernière minute parce qu'ils ont oublié ou autre, ça peut monter entre 700 et 800 €. Voilà où nous en sommes, je ne peux pas faire autrement.

Alors la proposition était de former un agent communal qui pourrait éventuellement s'occuper de ça. Nous en avons parlé avec notre directeur général, qui va peut-être vous expliquer pourquoi ce n'est pas possible.

Monsieur Cédric LECLERCQ, Directeur général - D'un point de vue strictement légal, on ne pourrait pas obtenir d'agrément à l'instar d'une société comme Vincotte ou autre.

Monsieur MAGNUS - Il y a aussi beaucoup de manifestations que nous organisons nous-mêmes, et on ne pourrait pas se faire contrôler par nos propres collaborateurs. J'aimerais aller

dans ton sens, je comprends que pour les petites organisations de village, ce n'est pas marrant, mais je ne peux pas.

Madame THINES – Je trouve que cette histoire de 150 m² ou pas, les comités vont jouer sur la sécurité avec ça. Ils vont faire quoi ? Ils vont mettre deux chapiteaux qui ne seront pas accolés, de moins de 150 m². On veut un dossier sécurité et on incite à « détourner » un petit peu la loi, donc ça amènera peut-être des situations plus dangereuses que nécessaires.

Monsieur MAGNUS – Les premiers qui prennent des risques, ce sont les gens qui organisent. S'ils ont envie de jouer avec ça, c'est leur responsabilité. Ludovic me l'a rappelé, depuis Crans-Montana, il y a un stress terrible pour ça. S'ils mettent 2x150m², ce qui fait 300m² ; s'il y a un problème de stabilité et qu'on prouve que ça ne serait pas arrivé s'ils étaient venus contrôler, je plains les organisateurs. Mais nous, on aura appliqué la règle du respect du mémento. Quand on est responsable de la sécurité, tu le dis bien, ce n'est pas pour diminuer la sécurité que tu proposes ça. Si tu passes au feu rouge et que tu n'es pas pris, tues passé et voilà. Je les invite en tout cas, s'ils veulent jouer à cela, à la plus grande prudence. Ce n'est pas moi qui devrais me justifier.

Il y a aussi le phénomène, et tu le dis très bien, où nous participons bien souvent par un subside. C'est pour les aider.

Madame THINES – J'ai posé la question sur les subsides, la réponse était au feeling de la demande. Il n'y a pas vraiment de marche à suivre. Est-ce que chaque association a le droit de rentrer un projet, même si c'est pour une simple fête de village ?

Monsieur MAGNUS - On essaye de faire en sorte, par exemple lorsque c'est un anniversaire pour les 10 ans par exemple, on paye quelque chose ; si c'est chaque année, c'est plus difficile. On doit réfléchir là-dessus pour avoir probablement une règle réglementaire.

Madame THINES - Il y a un dossier sécurité, il faudrait un dossier d'application pour le subside, afin que chaque association puisse, que ce soit pour n'importe quoi, faire sa demande en respectant certains critères comme ici.

Monsieur MAGNUS – On essaye aussi de voir l'objectif social. Le dernier Collège a encore donné quelque chose pour le Relais pour la vie, par exemple.

Madame THINES – Je pense que l'objectif social d'une fête de village est fondamental. On parle souvent des grosses fêtes, comme le Maitrank et Arlon Folies, mais les villages n'ont qu'une petite fête qui reste très fondamentalement encrée.

Monsieur MAGNUS - Tu as voté tout à l'heure 600 € je crois pour la fête de la musique à Fouches.

Madame THINES - Pour moi, ce n'est pas exceptionnel non plus. Maintenant on vient de dire c'est pour un anniversaire ou quelque chose d'exceptionnel, mais les Fêtes de la musique, c'est chaque année.

Monsieur MAGNUS – On peut discuter de chaque subside.

Madame THINES – Il y a matière à discussion sur tout.

Monsieur TIMMERMANS - Juste pour rebondir au niveau de l'asbl Vivre à Barnich. Nous avons merci obtenu un subside de 500€, donc merci. La moitié va déjà partir pour la certification du chapiteau.

Monsieur MAGNUS – Ce montant n'est pas pour nous.

Monsieur TIMMERMANS - J'ai bien compris, mais il n'est pas pour nous non plus.

Je voulais revenir sur un point, le fait de faire monter le chapiteau par une société agréée n'empêche pas la certification, donc il y a les deux. C'est en tout cas ce qu'on nous a dit. Maintenant vous avez peut-être mieux lu le texte.

Monsieur MAGNUS – Ça dépend. Si c'est monté par un certificateur, qui a le certificat pour pouvoir monter le chapiteau, et si c'est entre 150 et 450 m², il n'y a pas de problème. Si c'est supérieur à 450 m², là c'est obligatoire.

Monsieur TIMMERMANS - Je prends le cas de l'asbl. Ça fait 40 ans qu'on existe, ça fait 40 ans qu'on monte le chapiteau, et on est passé.

Monsieur MAGNUS - Ecoute, écris à la Zone de secours et au Gouverneur pour demander de changer le règlement.

Monsieur TIMMERMANS - Par contre, je vais profiter d'un petit coup de gueule quand même. Entre-temps, nous avons fêté les 40 ans de l'asbl Vivre à Barnich le 3 juillet, et l'ensemble du Conseil communal avait été invité. Je remercie France d'être venu. Tous les autres ne sont pas venus, et franchement, ça a été très diversement apprécié par tous les membres de l'asbl. Tous les bénévoles qui se sont démenés pendant 40 ans… on voulait fêter les 40 ans, on voulait remercier la commune pour la plaine de jeux, pour les sanitaires, et pour l'aide qu'on a reçu ; malheureusement personne n'est venu. Franchement, ce n'était pas chouette.

La musique a reçu un subside de 1.000 €. Elle a dû dépenser aussi 600-700 € pour la certification. C'était pour notre anniversaire, mais tous les ans on monte le chapiteau, on fait des activités pour faire vivre notre village. A un moment donné, on ne saura pas où aller plus où aller chercher l'argent. Il faudra peut-être réfléchir au niveau du Conseil communal de subsidier toutes les activités des villages, pas seulement pour les anniversaires, afin d'aider justement pour ce genre de frais. C'est une suggestion.

Monsieur GAUDRON - Je pense qu'il faut avoir une approche pragmatique, tout en veillant au bien sûr au respect de la sécurité. Or, ce qu'on constate aujourd'hui, c'est que les sociétés agréées, certes, elles ont un agrément, mais d'une fois à l'autre, on peut constater - on a des retours réguliers des associations - que parfois c'est pris plus à la légère que d'autres fois. Vu

que l'on vise avant tout la sécurité, cet objectif de sécurité n'est pas toujours rencontré. Je pense que d'un point de vue purement pragmatique, si ce contrôle est effectué demain par le fonctionnaire Planu en qui on a toute confiance, on a une véritable garantie de la sécurité des installations. On entend bien que le mémento actuel de la zone de secours ne prévoit pas cela, mais ça n'est jamais qu'un memento. On n'est pas avec une loi fédérale ou que sais-je.

Notre proposition est, vu qu'en tant que bourgmestre Monsieur MAGNUS est en contact régulier avec le gouverneur de la province, qu'il puisse y avoir une interpellation vis-à-vis du gouverneur pour qu'il y ait une évolution du memento, afin qu'il puisse se renseigner sur les compétences des Planus pour effectuer également ce travail, et faire évoluer le mémento en incluant que les communes puissent faire la vérification également par le fonctionnaire Planu. Je pense qu'on serait là sur une solution pragmatique, économique pour les comités des fêtes, et en même temps qui garantirait une sécurité à minima au même niveau que ce que nous avons actuellement.

Monsieur MAGNUS - Je ne sais pas si c'est le rôle de la commune de prendre en charge une responsabilité telle que celle-là. Je vais prendre un exemple tout simple : la semaine dernière, il y avait le quizz à Arlon Folies, et c'était le moment où vous aviez de terribles inondations en France. Il a quand même eu des vents très violents ici à Arlon et on avait environ 100 personnes sous le chapiteau. Tu es bourgmestre, tu vois qu'il y a un vent comme ça ; tu entends à la télévision que ça bouge énormément. Qu'est-ce que j'ai fait ? J'ai téléphoné à Stéphane Thiry pour voir comment il pensait que les choses allaient évoluer. J'étais prêt à faire sortir tout le monde du chapiteau et que chacun rentre chez soi, c'est pour dire. Les responsabilités ne sont pas petites, donc demander à un Planu de prendre des responsabilités... Qu'est-ce que j'ai fait ? J'ai repris ma voiture, je suis arrivé à Arlon Folies, et sur place je me suis bien rendu compte que, entouré de tous ces bâtiments, le chapiteau ne risquait pas grand chose. Il n'y avait pas énormément de vent, le chapiteau ne bougeait pas. A la place du vent, il y avait de la pluie. On a laissé se dérouler l'événement et tout s'est bien passé. Mais pour le même prix, il y a du vent encore plus violent. Stéphane Thiry me dit que les orages avancent sur Arlon, mais peut-être que ça évitera Arlon - c'est effectivement ce qu'il s'est passé – et qu'il faut voir comment le vent va évoluer aussi. Il a des cartes où il suit ça tout le temps. C'est donc au Bourgmestre de prendre la responsabilité de se dire que si notre conseiller Planu n'a pas vu quelque chose et que c'est sa responsabilité qui est en cause, voire la responsabilité du Bourgmestre ou du Directeur général, je ne sais pas, on n'est pas dans de beaux draps.

Ce n'est pas le tout de dire que le Gouverneur va changer, vous savez bien comment ça va, ils vont demander aux Directeurs généraux, à la Fédération, etc. Ce n'est pas quelque chose qu'on change comme ça. « Tiens Olivier Schmitz, tu es mon copain, change un peu ce truc là pour que ce soit plus agréable pour les fêtes villageoises ». Ce n'est pas comme ça que les problèmes de sécurité fonctionnent. Je peux en reparler, mais je crois que s'il y a des règles qui sont établies, c'est parce qu'elles ont été mûrement réfléchies avant.

Monsieur GAUDRON – Ça mériterait d'ouvrir la discussion et voir quelles en sont les conclusions. On ne dit pas qu'il faut absolument le faire, en effet ce sont des responsabilités importantes et elles sont déjà là aujourd'hui, et on le conçoit très bien. Mais imaginons ce jour-là, avec les vents à Arlon Folies, ce n'est pas la société qui a donné l'agrément pour le chapiteau

qui allait vous recontacter pour dire « Attention, il y a du vent, il faut finalement changer la donne ». La responsabilité est déjà présente dans le système actuel.

Monsieur MAGNUS - On a eu il y a quelques années une autre société de chapiteaux qui, quand les pompiers sont venus, m'a dit que les croix de Saint André - c'est là que j'ai appris que ça s'appelait comme - étaient mal placées et qu'il faut les placer d'une certaine manière. Si les nôtres ne sont pas bien placées et que ça s'envole, ça sera encore une fois de la responsabilité de la commune si c'est un employé communal qui va vérifier ça.

Il y a des sociétés spécialisées. J'entends que vous estimez qu'elles travaillent parfois légèrement. Moi, je ne suis pas responsable de cette société, elles n'ont qu'à assumer leur responsabilité si jamais il y a un problème.

Après discussion, le Conseil communal :

Vu le courriel du 20 août 2026 de Mme Céline THINES, Conseillère communale, groupe Ecolo, transmettant une interpellation relative aux dossiers sécurité lors des festivités ;

à l'unanimité,

Prend acte des explications apportées en séance.

27.4. Interpellation du groupe Ecolo relative à la prise en considération des épisodes de canicule.

Monsieur MAGNUS – Je crois que c'est effectivement important, et vous allez voir qu'on fait déjà beaucoup de choses, mais qu'il faut encore continuer à avancer évidemment dans les réflexions que nous devons faire pour rendre notre ville plus résiliente.

Monsieur GAUDRON - Nous venons de vivre un nouvel épisode caniculaire assez important cet été, avec lesquels nous allons devoir apprendre à vivre, puisque nous devons accepter aujourd'hui que cet été extrêmement chaud est certainement un des plus frais de ceux que l'on va rencontrer dans les 30 prochaines années.

Le groupe Ecolo plus a pris la peine cet été, pendant les épisodes de canicule, de faire des relevés de température, et on a pu constater des températures de surface montant jusqu'à 58,4° sur la place Léopold, et même le lendemain 59,4° lors des épisodes des 26 et 27 juin dernier, là où des espaces ombragés pouvaient atteindre des températures inférieures de 20 à 25°.

Face à ça, on pense qu'il y a une importance à pouvoir repenser le mobilier urbain utilisé pour du mobilier urbain adapté, comme des canopées urbaines, mais surtout revégétaliser les derniers investissements menés étant surtout sur des investissements très minéraux, ici

devant et à la place Leopold, et dont on voit tout de suite les conséquences dans les épisodes de canicule.

Au-delà de cet élément-là, il faut prendre aussi en question la question de la santé publique, puisque le centre-ville est aussi un espace de vie pour de nombreuses personnes, notamment des habitants du centre-ville qui n'ont pas de jardin, qui n'ont pas de terrasse et qui donc vivent dans cet espace surchauffé. On a pu notamment constater les chiffres de surmortalité enregistrés cet été. Donc c'est une vraie question de santé publique sur le sujet.

La question de l'eau est manifestement importante aussi. On a vu que beaucoup de communes ont fait des restrictions par rapport à cette question de l'eau. Or c'est une denrée qui va devenir de plus en plus rare et qui est un bien nécessaire, notamment pour les agriculteurs, pour qui c'est une denrée indispensable au maintien de l'activité qu'ils mènent pour nourrir la population.

J'évoquerai aussi la question des risques d'incendie. On a vu la vulnérabilité de certains espaces naturels et boisés en épisode caniculaire. Arlon a même pu ressentir les fumées des incendies dans les Fagnes, qui étaient pourtant à plusieurs dizaines de kilomètres de chez nous. .

Tout ça met en avant qu'il faut une véritable stratégie communale d'adaptation, donc une stratégie qu'on imagine de lutte contre les îlots de chaleur urbains ; de végétalisation et de désimperméabilisation de l'espace public ; de protection de la santé et d'accompagnement des personnes les plus vulnérables ; de création et d'identification d'îlots de fraîcheur accessibles à tous ; une gestion plus durable et plus résiliente de la ressource en eau ; une prévention des sécheresses et des pénuries d'eau ; une prévention de la gestion du risque d'incendie ; et plus largement l'adaptation de l'ensemble de nos politiques d'aménagement au changement climatique.

Dans cette perspective, voici mes diverses questions :

- La ville envisage-t-elle de se doter d’un plan global spécifiquement consacré à l'adaptation de notre territoire aux canicules et aux épisodes de chaleur extrême, reprenant les éléments relevés ci-dessus ? Dans l'affirmative, notre groupe se tient à disposition du Collège communal pour travailler dans une démarche participative et constructive à la réalisation de ce plan.
- Quels sont les outils dont dispose ou disposera la Ville pour identifier les zones les plus exposées aux îlots de chaleur, et pour intégrer cette problématique dans les futurs projets d'aménagement ou de rénovation de l'espace public ?
- Quelles mesures spécifiques sont prévues pour protéger les personnes les plus vulnérables lors des épisodes caniculaires notamment les personnes âgées, isolées ou vivant dans des logements particulièrement exposés à la chaleur ?
- Quelle est la stratégie de la Ville en matière de gestion de l'eau face à la multiplication des périodes de sécheresse ? Envisagez-vous pour les prochains épisodes caniculaires des campagnes de sensibilisation sur l'usage de l'eau, avant même d'éventuelles restrictions pour éviter une pénurie ? On a bien vu qu'il n'y a pas eu de consignes de la SWDE pour Arlon en ce sens-là, mais on pense qu'il faut anticiper au-delà de ça.

- La question du risque accru d'incendie, notamment dans les espaces naturels et forestiers, fait-elle l'objet d'une réflexion spécifique avec les services de secours et les autres autorités compétentes ?

Je vous remercie d'avance pour vos réponses.

Madame LAMESCH – C'est effectivement une vaste question qui apporte donc de vastes réponses, mais je vais essayer aussi de ne pas trop m'étendre.

La stratégie communale d'adaptation au changement climatique, elle existe. Elle est même transversale et elle se décline dans l'ensemble de notre PST, ça va de soi. C'est pour ça que plusieurs échevins vont prendre la parole aujourd'hui - tout le monde, à la limite, aurait pu prendre la parole dans le cadre de ses compétences. Elle est plus spécifiquement prise en compte dans notre plan action climat qui prévoit, comme tu le sais, un volet dédié aux adaptations, aux changements climatiques reprenant la lutte contre les inondations, mais aussi les sécheresses et les îlots de chaleur. Elle est aussi bien évidemment partie intégrante du schéma de développement communal que nous avons adopté ensemble et qui concrétise ces préoccupations à travers les permis d'urbanisme. Olivier y reviendra plus en détail tout à l'heure.

Cette adaptation du territoire à moyen et à long terme, tu l'as dit, implique la végétalisation, elle implique la désimperméabilisation des sols, la gestion de l'eau, la création d'espaces verts publics et l'adaptation des bâtiments aux épisodes de chaleur - c'est aussi un élément à prendre de plus en plus en compte. C'est notamment dans ce dernier cas que nous avons décidé ensemble d'octroyer des primes qui visent à limiter la surchauffe estivale des bâtiments via des screens solaires ou des films de protection extérieurs. On l'a pris fin d'année dernière et c'était déjà valide pour cette année. C'était une façon aussi de soutenir les privés qui voulaient faire ce type d'investissement.

Par rapport à l'identification des îlots de chaleur urbains, on dispose d'un outil régional intéressant qui sont les cartes de vulnérabilité de l'AWAC, qui reprennent différents types de vulnérabilité par commune, et notamment justement cette notion d'îlot de chaleur. Cette cartographie spécifique met bien en évidence les secteurs vulnérables par rapport à cet inconfort thermique. Les éléments pris en compte sont essentiellement le taux d'imperméabilisation, où le coefficient d'imperméabilisation est > à 0,6 et situés à moins de 100m d'un espace vert. La place Léopold n'en fait donc typiquement pas partie vu les parcs qui l'entourent, qui permettent de faire redescendre plus facilement la température une fois la nuit tombée.

Ces données constituent donc une base objective pour orienter nos priorités, notre objectif n'étant pas simplement de « planter des arbres », mais d'utiliser ces données pour identifier les secteurs prioritaires. Ainsi, dans le cadre du droit de tirage régional « Végétalisation à l'échelle d'un quartier », la Ville travaille actuellement sur la végétalisation des cours de 6 établissements scolaires en centre-ville, représentant environ 4.070 élèves et près de 560 m² de surfaces qui pourront être désimperméabilisées. L'objectif est précisément de créer des espaces scolaires

plus frais, mais également d'améliorer l'infiltration de l'eau, la biodiversité et le confort des élèves.
Les visites de terrain et le travail avec les directions ont déjà permis d'identifier les zones d'intervention et les principes d'aménagement. Les premiers travaux sont envisagés à partir de cette année (EPSLA). St-Bernard, école du Centre, l'INDA, Arlea et l'Académie des beaux-arts suivront, et dans le cadre des subsides on les accompagne activement.

Un projet de végétalisation plus large de la cour de l'ancienne caserne Léopold est également en préparation. L'avant-projet doit être travaillé par le Service Environnement en septembre.

Les températures que tu cites dans ta question sont, comme tu le reconnais, fortement à relativiser puisque prises au sol, à 14h, en plein soleil pendant les jours les plus chauds. Vous auriez probablement obtenu des valeurs similaires sur n'importe quelle route de campagne ou terrasse exposée même entourée de végétation. Elles mettent néanmoins en évidence la nécessité de poursuivre ou revoir l'aménagement de nos espaces urbains conviviaux pour y aménager des espaces ombragés et frais.
La pergola végétalisée de la Place Didier constitue déjà une réalisation concrète visant à apporter de l'ombre et du confort en période estivale, en remplacement des anciennes fontaines. La structure a été réalisée en interne par le service Forge et la végétalisation assurée par le Service Environnement.
Le service travaux est actuellement en train de réfléchir aux adaptations possibles sur la place devant l'hôtel de ville pour y créer de l'ombre en complément ou partiellement en remplacement de la fraicheur amenée par les fontaines, dont le fonctionnement n'est pas optimal.
De la même façon, nous allons poursuivre la réflexion sur la création de coins fraicheurs sur la place Léopold – par définition, une place est un espace dégagé et fortement minéralisé - que ce soit via une meilleure appropriation de l'ombre des arbres existants, d'un système de brumisateur à intégrer par exemple à la halle ou de toiles d'ombrage.
On prévoit également d'installer plusieurs fontaines à eau supplémentaires en centre-ville, pour compléter celles qui existent déjà au parc Léopold et à la caserne. C'est aussi un élément important.
La création de parcs urbains à l'Hydrion et à l'espace Milan sur un total de 37ha dans des quartiers urbanisés font aussi partie intégrante de cette politique. Ils allient le renforcement de la biodiversité existante, une meilleure gestion de l'eau en favorisant son infiltration et son maintien dans des milieux humides et un accès du public à des espaces verts et frais de qualité.

Nous devons maintenant nous atteler à travers un plan fraicheur à identifier et à mettre en évidence ces îlots de fraîcheur accessibles à tous qui pourraient inclure également des bâtiments comme les églises et à les communiquer largement et spécifiquement vers les publics vulnérables. L'accompagnement des personnes les plus vulnérables, l'adaptation des bâtiments qui leurs sont dédiés, que ce soient les bébés, les enfants mais également les personnes âgées existe déjà actuellement et doit être amplifiée. Philippe et Patty vous en toucheront un mot tout à l'heure.

Venons-en maintenant à la gestion de l'eau. Il faut ici élargir la réflexion au-delà des seules restrictions de consommation. L'adaptation aux fortes sècheresses passe aussi par la

désimperméabilisation ; l'infiltration de l'eau là où elle est possible ; la récupération et la réutilisation des eaux pluviales ; le maintien de sols vivants ; le choix d'essences végétales adaptées ; une gestion plus raisonnée de l'arrosage des plantations ; la limitation des surfaces minérales.

Les projets évoqués plus haut s'inscrivent donc déjà dans cette logique puisqu'ils visent également à une meilleure infiltration des eaux. La Ville a également déjà planté environ 1km de haies diversifiées et prévoit encore plusieurs plantations cette année (environ 3km). Ces haies participent à une stratégie plus globale de protection des sols et de lutte contre l'érosion et les ruissellements qui favorise donc la recharge des nappes aquifères, permet de limiter les effets des sècheresses et de lutter contre les inondations. On peut évoquer également les zones perméables végétalisées crées autour des arbres de la ville à la place des Chasseurs ardennais, à la plaine des Manœuvres ou à la place Remagen. Ça demande toujours un effort car c'est au détriment de places de parking, mais je pense que c'est un effort que l'on a pu faire et qui a son rôle à jouer au niveau de l'infiltration.

Concernant la sensibilisation à la consommation d'eau, la Ville agit concrètement à travers les primes destinées à soutenir la mise en place de citernes et de récupérateurs d'eau de pluie, et nous pouvons prévoir de relayer à nouveau les mesures d'économie de l'eau même si dans le cas présent, nous n'étions concernés ni par une nécessité de restrictions, ni même par des recommandations d'économie préventives. Obliger des restrictions quand elles ne sont pas justifiées n'a pas de sens non plus. Les agriculteurs pouvaient avoir besoin d'arroser, mais ça n'a pas été beaucoup le cas sur la commune. Nos réserves d'eau étaient suffisantes, on a cette chance par rapport à d'autres communes.

Enfin, quid de la prévention notamment des risques d'incendie dans les espaces naturels et boisés. La gestion de nos forêts est assurée de manière très qualitative par le DNF qui est un service régional. La prise en compte du changement climatique fait partie intégrante des préoccupations du DNF depuis plusieurs années et impacte la gestion forestière quotidienne. Le DNF assure un suivi régulier de l'état des massifs forestiers et de la végétation grâce à sa présence quotidienne sur le terrain. Cette vigilance permet d'évaluer les niveaux de risques et d'adapter les mesures de prévention lorsque les conditions météorologiques le justifient.

Leur retour d'expérience, je les cite, est de dire que les incendies se déclenchent le plus souvent dans des zones ouvertes plutôt qu'au cœur des massifs forestiers fermés ; que par ailleurs nos forêts arlonaises sont composées majoritairement de peuplements feuillus irréguliers – mélangés – qui sont généralement considérés comme moins sensibles au feu que les peuplements de résineux et que les monocultures. Les plans d'aménagement forestiers qui sont faits depuis plusieurs années vont dans ce sens aussi, de travailler à des forêts résilientes, en mélangeant les espèces d'arbres.

En tant que propriétaire de parcelles forestières, nous sommes impliqués dans cette gestion à travers la préparation des plans globaux forestiers et des visites et rencontres avec les agents sur le terrain. Nous sommes aussi à l'écoute des besoins du DNF et nous les épaulons autant que possible.

Ici encore, la communication de mesures de prévention ou de prudence qui ont été prises par le DNF ne nous incombe pas, ces mesures couvrant un territoire plus large que le territoire communal et s'adressant en grande partie aux exploitants forestiers. Dans une perspective d'amélioration, le DNF nous indique qu'il serait intéressant de se concerter plus avec la Zone de Secours, avec les communes concernées, pour avoir une cartographie concertée des accès aux massifs forestiers et améliorer les interventions quand elles sont nécessaires.

Nous sommes aussi en communication régulière avec Natagora qui gère plusieurs réserves naturelles sur notre territoire, notamment les zones de marais mais aussi des landes sèches comme à Lagland ou Clairefontaine. Ils viennent régulièrement vers nous pour demander un soutien dans le cadre de financement Life, l'actuel concernant la retenue de l'eau dans les marais de Fouches pour préserver l'humidité de la tourbe.

Par contre, nous allons vous proposer prochainement un nouveau règlement destiné aux parcs communaux qui intègre plusieurs mesures importantes et notamment l'interdiction de fumer. On entendait que c'était un des objectifs de la Gestion centre-ville, et je crois que c'est tout à fait légitime aussi dans les espaces naturels.

Monsieur WALTZING - Merci Romain pour cette interpellation. Sans cela, je n'aurais pas pris la parole. Je dois avouer quand même qu'en découvrant ton interpellation, j'ai eu un sentiment plutôt rassurant, dans le sens où ça confirme la pertinence de tous les choix que nous avons posés dans la réalisation et dans la rédaction du schéma de développement communal.

Beaucoup des préoccupations que tu exprimes s'y retrouvent déjà, mais très concrètement vous souhaitez un plan communal spécifique consacré aux canicules. En fait, le plan communal spécifique au développement de notre commune est déjà un travail qui a duré 9 ans, et le Conseil communal l'a adopté en 2024. Donc vous, chers conseillers, l'avez adopté en 2024.

Comme vous le savez, le schéma de développement communal, c'est notre feuille de route pour les 20 prochaines années. On y retrouve une trame verte structurante, des coulées vertes renforcées, moins d'imperméabilisation des sols, une meilleure gestion des eaux pluviales, et davantage de biodiversité. Autrement dit, l'adaptation au changement climatique est déjà au cœur de la stratégie territoriale.

Est-ce qu'il faut un nouveau plan ? la réponse est simple, le cadre stratégique existe déjà, donc l'enjeu n'est pas de multiplier les plans, mais de mettre en œuvre celui que nous avons adopté collectivement.

Par rapport aux îlots de chaleur et aux futurs aménagements, dans certaines de vos communications, et tu le dis aujourd'hui et Anne l'a rappelé aussi, vous faites apparaître des chiffres de 57, 58°. Je te reconnais volontiers que présenté comme ça, on se croirait au Sahara. En réalité, comme vous le dites à demi-mot, c'est vrai que ce sont des mesures de température de surface, et vous avez donc rattrapé un peu votre effet choc. Nous, au niveau du collège, ne sommes pas là pour susciter l'inquiétude, mais notre enjeu est de poursuivre les aménagements qui permettent de limiter ces accumulations de chaleur, et précisément, c'est ce que nous faisons.

Nous travaillons donc de manière structurelle, Anne l'a rappelé, sur l'aménagement du territoire à travers des projets concrets comme le parc Milan, le parc de l'Hydrion, les programmes de plantation et de replantation d'arbres. C'est Anne qui suit ces projets au nom du Collège. Ce sont surtout ceux-ci qui traduisent progressivement et qui arrivent à des réalisations concrètes et visibles au bénéfice des habitants.

En centre-ville, plusieurs actions vont également dans ce sens. Je pense à la fiche de rénovation 3, je ne sais pas si tout le monde la connaît. C'est le travail pour relier les venelles de l'ancien Escapade que nous allons acquérir - vous parliez d'investissement -ainsi que du secteur situé derrière le Vénitien. L'objectif avoué est simple : remettre du vert là où il a disparu. Nous y trouverons des arbres et des jardins, et nous travaillons à l'aménagement du territoire dans cette zone.
Je citerai également le parc des Moulins, c'est un excellent exemple du rôle du service aménagement du territoire au sein de l'urbanisme. L'objectif ne se limite pas à rénover un parc. Nous voulons aussi mieux le connecter à la ville et améliorer son accessibilité, notamment par l'acquisition à nouveau de certaines propriétés situées à l'avant du site. Nous y travaillons, et j'en profite d'ailleurs pour remercier le service de l'urbanisme qui réalise ces analyses.

L'outil dont dispose la Ville, on ne va pas le reciter, c'est précisément ce schéma de développement communal. J'y reviens souvent tout simplement parce qu'une grande partie s'y trouve. Comme vous le savez également, ce schéma reprend un ensemble d'objectifs par rapport à la densification. Ce n'est pas un objectif de densification maximum de logements qui est repris, comme certains pourraient le penser, mais plutôt une densification qualitative. On retient parfois le chiffre et on oublie vite le reste du document du schéma ; pourtant, c'est bien le reste du document qui explique les chiffres.

Les densités renseignées - un exemple de 25 logements par hectare dans certaines zones - résultent d'une analyse nettement plus large que simplement y mettre du logement. Elles tiennent compte du cadre de vie, de la biodiversité, de la continuité écologique, de la gestion des eaux pluviales et des contraintes paysagères. On y retrouve aussi tout ce qui est coefficient biotope pleine terre et préservation des cœurs d'îlots, parce que nous avons pas mal de personnes qui essayent de construire dans des cœurs d'îlots, et il faut savoir que ce sont justement ces cœurs qui permettent une certaine ventilation au sein des villages et de la ville.

Il faut aussi bien rappeler que ce schéma de développement et tous ses principes s'appliquent à l'ensemble des projets, qu'ils soient portés par des citoyens, des promoteurs ou des acteurs publics. Bien sûr, ça ne plaît pas à tout le monde, ça ne plaît pas aux investisseurs, mais au moins nous avons une ligne de conduite. C'est notamment pour cette raison que certaines zones pourtant urbanisables au plan de secteur sont considérées comme déconseillées à l'urbanisation. Je pense en particulier à la vallée de Clairefontaine, dont nous défendons activement la préservation.

La gestion des eaux comme vous en parlez, j'en ai parlé en long et en large, et tout cela est déjà intégré dans les projets que nous développons aujourd'hui. Les architectes prévoient

d'initiatives des citernes d'eau, soit pour l'ajutage, soit pour la rétention uniquement, soit pour la rétention et la réutilisation.

J'en arrive déjà à la conclusion. Je dirai simplement qu'en matière d'aménagement du territoire, d'urbanisme et de logement, Arlon n'a pas attendu aujourd'hui pour agir face aux changements climatiques. Vos préoccupations sont légitimes, mais elles confirment aussi que les orientations du schéma de développement communal étaient les bonnes. D'une certaine manière, votre interpellation apporte même une seconde validation des choix passés lors de son élaboration. Les outils existent, les projets sont en cours, on ne doit pas repartir d'une feuille blanche mais poursuivons le travail engagé.

Madame SCHMIT - On s'était posé la question, notamment avec Monsieur MAGNUS qui avait été en contact avec Monsieur THIRY, justement pour les personnes plus âgées. La province a bien joué son rôle de supracommunalité en lançant l'action « fortes chaleurs ». Pour rappel, on donne les coordonnées de la personne, elle les donne elle-même ou quelqu'un d'autre peut les donner, et elle est appelée de manière quotidienne pour vérifier que tout aille bien chez elle lors des pics de forte chaleur.

Qu'est-ce qu'on a fait ? On a communiqué sur les réseaux sociaux. On sait que ce ne sont peut-être pas les personnes les plus connectées, donc Madame BERTHOLET, via le CPAS a aussi mis des flyers dans tout ce qui était repas à domicile ; nous ici, on a fait partir 1.439 courriers, qui correspondent en fait au nombre de personnes sur notre territoire âgées de plus de 80 ans. Ils ont reçu un courrier avec les démarches à faire, qui sont vraiment très simples. C'est un coup de fil à passer, ils donnent leurs coordonnées et une personne de contact, et si ça ne répond pas, on peut lancer et voir comment ça se passe. C'est une première chose.

Au niveau de la résidence de la Knippchen, il faut savoir que ça a eu un coût certain, voire un certain coût. Les salles principales ont été climatisées. Ce qui va être fait pour les prochaines fois, il faut savoir que l'initiative de la Province va continuer et ce sera vraiment de bien sensibiliser les soignants, les pharmaciens, etc. pour qu'ils diffusent l'information à leurs patients. Des travaux vont être faits au niveau de la résidence de la Knippchen pour bien systématiser ces clims et qu'elles soient vraiment fixes. Nous allons avoir une réflexion avec notre président du CCCA pour voir ce qu'on peut faire concrètement et s'inclure dans un plan « fortes chaleurs ». Des choses sont mises en place pour l'instant. J'ai eu des retours quand même assez positifs de personnes plutôt isolées par rapport à ce numéro, où ça fonctionne bien. C'est vrai qu'en tant que commune, c'était un peu compliqué à organiser, donc que ça soit fait à un autre niveau nous facilite les choses.

Monsieur LANDRAIN - Je vais peut-être conclure sur des exemples plus micro. C'est vrai que fin juin dans l'enseignement, on a été un peu pris dans ces fortes chaleurs. Le PO a donc pris des mesures, parfois même d'urgence, où on a autorisé les enfants qui pouvaient le faire à rentrer chez eux à midi. On s'est assuré évidemment de la distribution d'eau en large suffisance dans toutes nos écoles, et également d'encourager les activités extérieures ombragées bien sûr.

Maintenant, on était un peu devant le constat que dans nos bâtiments, certaines classes posent parfois problème, dû à l'ensoleillement. On a soit essayé de parer au plus pressé, soit on s'est posé, on en a discuté en Collège avec Marc et Anne, parce que je crois que c'était important qu'on ait une réflexion prospective à ce moment-là, de par nos compétences à chacun et chacune, et transversale. On ne pourra peut-être pas prendre site par site, mais au moins avoir une réflexion qui mêle les compétences environnementales d'Anne, de travaux de Marc, pour trouver des solutions concrètes, immédiates et peut-être parfois plus rapides que les plans qu'on expose. C'est vraiment le retour terrain.

Comme Patty, à un moment donné dans cette période de canicule, on a vraiment essayé de ménager au mieux les personnes plus âgées pour elle, les personnes plus jeunes vulnérables pour moi, en ces températures hors normes mais qui vont peut-être effectivement devenir la norme par la suite.

Monsieur LAQLII - il ne faut pas percevoir cette question comme une question d'opposition. C'est une vraie question préoccupante. En fait, j'ai vu un modèle de ce qui nous attend pendant les 10 prochaines années. C'est mathématique, tout ce qui s'est évaporé, va tomber. Peut-être pas ici, mais il va tomber. On a vu ce qui s'est passé aujourd'hui au Népal. C'est donc une question vraiment préoccupante.

Monsieur MAGNUS – On aurait même pu d'initiative, comme je le disais, prendre la liberté de pouvoir expliquer au Conseil, sans que ça ne vienne d'une question de l'opposition.

Je voulais simplement terminer par quelque chose d'un peu plus comique mais qui est malgré tout important, c'est le BE-Alert. On ne va pas y revenir et avoir une discussion là-dessus, mais savez-vous combien de personne sont inscrits à BE-Alert à Arlon, en sachant qu'on est 31.000 habitants ? Ça date d'aujourd'hui et ça vient de Ludovic, il n'y a que 2.566 personnes qui sont inscrits à BE-Alert.

On peut lancer BE-Alert de deux manières : premièrement, la phase communale est enclenchée ou susceptible de l'être. Cela veut dire qu'il y a un problème grave sur Arlon, on veut lancer une BE-Alert - et je le dis en espérant que la presse le reprenne parce que c'est important – et là, on lance un LB-SMS, c'est-à-dire que ça touche toutes les personnes qui sont inscrites et toutes les personnes dont le GSM a bipé sur le territoire communal dans les 2h précédant l'événement. Ça, c'est quand une phase communale est enclenchée.

Deuxièmement, quand une phase communale n'est pas enclenchée, il n'y a que les 2.566 contacts qui sont contactés. Pour la petite histoire, sur l'ensemble de notre assemblée ici, il n'y a que la moitié des personnes qui sont inscrits à BE-Alert. Donc Mesdames, Messieurs les Conseillers, avant de donner des conseils aux autres, regardez d'abord si vous êtes inscrits à BE-Alert. Ensuite, venez dire que vous n'avez pas été contacté par BE-Alert. J'ai les noms ici mais je ne les donnerai pas. Il y en a dans tous les groupes politiques, et il y en a un peu plus dans certains groupes. Il n'y en a pas au Collège, tout le monde est inscrit dans BE-Alert. Je vous encourage à aller sur le site et à vous inscrire.

Après discussion, le Conseil communal :

Vu le courriel du 20 août 2026 de M. Romain GAUDRON, Conseiller communal, groupe Ecolo, transmettant une interpellation relative à la prise en considération des épisodes de canicule ;

à l'unanimité,

Prend acte des explications apportées en séance.